INSTRUCTION PASTORALE

DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVEQUE PRINCE D'EMBRUN.

Dans laquelle il refute l'Ouvrage qui a paru sous ce Titre : *Instruction Pastorale de Monseigneur l'Evêque de Montpellier, addressée au Clergé & aux Fideles de son Diocèse, au sujet des Miracles que Dieu fait en faveur des Appellans de la Bulle* Unigenitus.

PIERRE DE GUERIN DE TENCIN Par la misericorde de Dieu Archevêque Prince d'Embrun, Prince & Grand Chambellan du saint Empire, Assistant au Thrône Pontifical, Abbé de Vezelay & d'Abondance, Conseiller du Roy en tous les Conseils : au Clergé Séculier & Régulier, & à tous les Fidéles de nôtre Diocése : SALUT ET BENEDICTION.

Vous ne faites pas des Miracles (disoit S. Augustin aux Manichéens.) Mais quand " même vous en feriez, c'est assez qu'ils viennent de vous, pour ne pas nous y laisser " prendre, & pour y oposer la parole du Seigneur, elle nous avertit qu'il s'elevera de " faux christs qui feront des prodiges. ,, * Jamais l'usage de cette Maxime ne fut plus nécessaire, M. T. C. F. l'hérésie de nos jours se vante de faire des Miracles, elle en raconte de toute espece, elle les multiplie presque à l'infini ; & dans l'esperance de les accrediter, elle les publie par l'organe d'un Oint du Seigneur, d'un Maître en Israël, ou du moins elle en emprunte le nom.

Jusqu'à present il n'avoit paru aucune Apologie avoüée de ces prétendus Miracles, aucune qui fût décorée du nom d'un Evêque, celles qui ont été cy devant répanduës, sortoient des ténébres, & leurs Auteurs craignoient ou avoient honte de se montrer, les Refractaires vont toûjours en avant, ce qu'ils n'avoient d'abord osé, ils l'entreprennent aujourd huy, & ils publient une Apologie, revêtuë d'une authenticité propre à la faire respecter, sous le titre d'Instruction Pastorale de M. l'Evêque de Montpellier, addressée au Clergé & aux Fidéles de son Diocèse, au sujet des Miracles que Dieu fait en faveur des Apellans de la Bulle *Unigenitus*.

Ce qui est plus déplorable, ce n'est pas d'y trouver des chimeres réalisées, d'y voir canonisé un homme mort dans la profession actuelle du schisme & de l'hérésie, un homme qui a fait gloire pendant sa vie de fermer les oreilles à la voix de l'Eglise, & de violer ses preceptes les plus indispensables ; Ce n'est pas le mépris qu'on y affecte contre toute Autorité ; ce ne sont pas les invectives, ni les déclamations outrageuses des Protestans qui y sont retracées, des excès si outrés pourroient tomber d'eux-mêmes : Mais c'est d'y voir un sistême qui ne tend à rien moins qu'à anéantir les promesses Divines qui servent de fondement à l'Eglise de J. C. La premiere Partie de nôtre Instruction va être employée à vous découvrir cet étrange projet ; Dans la seconde nous dévoilerons le faux des raisonnemens de l'Auteur : Raisonnemens fondés sur des prodiges qui sont eux-mêmes la plus grossiere de toutes les illusions. DIVISION DE L'OUVRAGE.

* *Miracula non facitis, quæ si faceritis, etiam ipsa in vobis caveremus per instruentem nos Dominum, & dicentem : Exurgent multi Pseudochristi, & facient signa & prodigia. August. lib. 13. contra Faustum Manichæum cap. 5.*

PREMIERE PARTIE,

CELUY qui est dans l'erreur *marche toûjours d'un pas incertain; dès qu'il combat le vray il ne sçauroit avoir d'apuy solide; Rien ne le fixe..... Il adopte tantôt une fausseté, tantôt l'autre; & quand il a travaillé inutilement pour établir la premiere, il passe à une seconde & à une troisiéme.* (a) C'est le sort de tous les Hérétiques, & c'est particulierement celui des Sectateurs de Jansenius.

Depuis près d'un siécle l'Eglise n'a cessé de les combattre, mais malgré leurs défaites, ils ont sçû en adoptant *tantôt une fausseté, tantôt l'autre*, se maintenir; Jamais ils n'ont affecté une contenance plus fiere qu'après les Anathemes qui auroient dû les aterer Clement XI. guidé par le même zele qui avoit animé ses Prédécesseurs, resolut de les poursuivre dans tous leurs detours, dans toutes leurs chicanes, il publia la Constitution *Unigenitus*. Ils y lûrent leur perte, ils comprirent que leur Doctrine ne pouvoit subsister avec ce Decret salutaire, & ils mirent tout en œuvre pour le décrediter. Chaque jour a vû éclorre quelque nouveau projet; quand ils ont inutilement *travaillé à l'un, ils en forment un second, & passent à un troisiéme*; les plus iniques & les plus odieux ne sont pas capables de les arrêter. Celui auquel ils ont aujourd'hui recours, surpasse tous les autres; ils attribuënt à l'operation de Dieu auteur & consommateur de nôtre Foi, tous les complots, toutes les ruses, toutes les impostures, tous les crimes que l'Enfer leur a suggeré, & ils s'écrient avec emphase: *Dieu a parlé contre la Bulle.* Vaines déclamations qui se tournent contr'eux-mêmes!

TEMOIGNAGES EN FAVEUR DE LA BULLE.

CLEMENT XI. INNOCENT XIII BENOIT XIII. CLEMENT XII.

Accoûtumés que nous sommes à reconnoître la voix de Dieu dans celle du Chef & des Pasteurs de son Eglise, nous disons avec autant d'assurance & avec plus de verité: Dieu a parlé en faveur de la Bulle, & en combien de manieres ne s'est-il point expliqué? Dieu a parlé en faveur de la Bulle long-temps avant sa naissance par les Anathêmes lancés contre Jean Hus, Viclef, Luther, Calvin, Baïus, Jansenius. Dieu a parlé en faveur de la Bulle par la Sagesse, les lumieres, les vertus du S. Pontife qui en fut l'auteur, par le zéle de ses Successeurs à l'apuyer de tout le poids de leurs suffrages. Dieu a parlé en faveur de la Bulle par l'empressement de tous les Evêques du Monde à la recevoir, à la proposer aux Fidelles comme une regle (b) propre à les diriger dans l'ordre de la Foi. Dieu a parlé en faveur de la Bulle par le concours des Princes Catholiques à la munir de leur Autorité. Dieu a parlé en faveur de la Bulle par le courage & la patience qu'il a donné à ses Défenseurs pour resister aux injures, aux calomnies atroces dont on tâche de les accabler. Dieu a parlé en faveur de la Bulle par les synderesses & les remords qu'il a excités dans le cœur de ses premiers Adversaires, par la revocation qu'ils ont fait des Actes & des protestations qu'on leur avoit arraché, par l'aveu public de leur aveuglement, par la revelation des moyens odieux qu'on avoit employés pour les séduire. Dieu a parlé en faveur de la Bulle, par les Décisions de deux Conciles Augustes, dont l'un a eu le Souverain Pontife à sa tête, l'autre, reçû & reçoit encore tous les jours les plus grands aplaudissemens de toutes les parties du monde. Enfin Dieu a parlé en faveur de la Bulle d'une maniere bien terrible pour ses Adversaires, en les livrant à un esprit d'illusion & de vertige, qui les precipite de profanation en profanation, dans lesquelles ils mettent leur confiance, *tradidit eos in reprobum sensum.*

En effet le Fanatisme pouvoit-il mieux se manifester, que dans les scandaleuses Come-

(a) *Semper errantium fluctuant pedes, nec sunt solida vestigia quæ contra veritatem sunt, sed huc illucque discurrunt..... Dum de falsitate transeunt ad aliam falsitatem, & cùm in primis frustra se sudasse cognoverint, ad secunda, tertiaque transcendunt.* Hieronimus in cap. 7. Isaiæ.

(b) *Lettre des Cardinaux, Archevêques & Evêques au Roy.* 1728.

dies joüées au tombeau du Diacre Paris ? L'esprit de vertige pouvoit-il aller plus loin, que de donner des Spectacles comiques pour des témoignages du Ciel contre la Bulle *Unigenitus*; des évenemens faux ou suposés pour des œuvres miraculeuses, dans lesquelles les Défenseurs de cette Bulle doivent malgré eux reconnoître le doigt de Dieu. C'est cependant sur de telles chimeres, sur de telles impietés que l'Auteur de l'Instruction bâtit son systême, quelle aparence de le faire goûter? Il n'est point effrayé de la difficulté, il s'ouvre une voye propre à l'applanir; il établit comme une vérité incontestable, que les prodiges étoient necessaires; la consequence est aisée, Dieu qui ne manque pas à son Eglise, s'est prêté à cette necessité, & ces prodiges ont été operés, mais pourquoy étoient-ils necessaires? Icy se dévelope le but de l'Auteur, il en veut à l'Eglise de J. C. il entreprend de la détruire, & de mettre à la place du Pape & des Evêques qui ont reçû la Bulle, c'est à dire, de tous les Evêques du monde, la Secte opiniâtre qu'ils ont frappé d'Anathême. Les cendres du Diacre Paris, remuées par les Appellans, vont faire éclorre un nouveau Peuple qui s'élevera sur les débris *de la Nation Sainte & du Sacerdoce Royal*. Pour remplir cet objet, il représente l'Eglise dans trois Etats differents. Il commence par faire entendre que depuis la Bulle *Unigenitus* l'Eglise a disparu, qu'elle est annéantie, ensuite il abandonne cette idée, & se reduit à supposer l'Eglise dans un état d'obscurcissement, mais d'un obscurcissement si tenebreux & si profond, qu'elle doit échaper aux regards des plus clairs voyants; bien tôt après il encherit sur ses premieres idées, & empruntant le stile des figures & le ton des Prophétes, il reproche les crimes de la Synagogue à l'Epouse de J. C. & luy annonce les mêmes châtimens : Vengeons-la de tant d'outrages. *1. Pet. c. 2. v. 9*

ANEANTISSEMENT DE L'EGLISE.

L'Auteur de l'Instruction Pastorale supposant la réalité des prétendus Miracles, recherche la cause de ces merveilles imaginaires qui le ravissent en extase. Voicy celles qu'il ose proposer : " Quand la vérité n'a plus la liberté de paroître, les hommes ne parlant plus de la vérité, la vérité doit parler elle-même aux hommes; voilà, dit-il, la " causes de toutes les merveilles qui s'operent sous nos yeux; Nous n'avons garde " de penser que les faux Dogmes autorisés par la Bulle *Unigenitus*, ayent tellement pris " le dessus, qu'il ne reste dans l'Eglise aucun témoignage de l'ancienne Doctrine, J. C. " est fidéle dans ses promesses, il ne peut abandonner le Ministere jusqu'à le laisser tomber dans un pareil malheur. Si nous avons la douleur de voir dans les premieres Places quelques Pasteurs tellement déclarés pour les faux Dogmes de la Bulle, qu'ils ne " permettent pas qu'on enseigne sous leurs yeux la Doctrine du Salut, d'autres en plus " grand nombre, au moins en France, ne reçoivent que le nom de la Bulle, & prêchent " des vérités contraires aux faux Dogmes autorisés dans ce Décret; Mais parce qu'on " se sert de leur acceptation apparente pour donner à la Bulle une autorité qu'elle ne " peut avoir; que l'erreur fait chaque jour de nouveaux progrés dans les Diocéses même où l'on enseigne la vérité, à tous les témoignages déja rendus contre la Bulle, Dieu " a bien voulu ajoûter celui des Miracles, pour preserver de la seduction les Elûs, dont " les pieds commençoient à chanceller. " *Pensée de Pascal, Instr. Past. de M. de Montpellier pag. 6. n. 4.*

Dévelopons M. T. C. F. les erreurs cachées dans les replis tortueux de ce discours. Pourquoy aujourd'huy tant de prodiges? On répond, *C'est que la vérité n'a plus la liberté de paroître*. C'est *que les hommes ne parlent plus de la vérité*. C'est *que la vérité est obligée de parler elle-même aux hommes*. Voilà la cause de toutes les merveilles qui s'operent sous nos yeux. N'allons pas plus loin, ce peu de mots mérite toute nôtre attention, la vérité n'a plus la liberté de paroître, les hommes ne parlent plus de la vérité, Dieu pour la rendre à ses Elûs est obligé de la faire parler elle-même par des Miracles, il a falu la ressusciter, la faire sortir avec éclat de l'abîme où elle étoit ensevelie. Qu'est donc devenuë cette Eglise visible & éternelle, qui doit dans tous les temps enseigner la vérité, combattre pour elle, & remporter sur tous ses ennemis les plus glorieuses victoires? Rappellons nous les dernieres paroles de J. C. qui ont consommé l'établissement de l'Eglise. *Toute Puissance*, dit le divin Legislateur, *m'a été donnée dans le Ciel & sur la terre*; *Allez donc, enseignez les Nations les baptisant au Nom du Pere du Fils & du S. Esprit*, *Matth. XXVIII. 18. 19. 20.*

leur aprenant à garder toutes les choses que je vous ay commandées, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des Siécles.

Tel est le gage de la visibilité permanente de l'Eglise de J. C. de la liberté qu'elle aura toûjours de paroître, ou plûtôt de la certitude qu'elle paroîtra toûjours, nulle éclipse n'est annoncée, nul obscurcissement, nulle vicissitude de lumiere & de ténébres, le S. Esprit en descendant sur les Apôtres prit en quelque sorte possession de cette Eglise pour y demeurer éternellement, *Ut maneat vobiscum in æternum*, & par consequent pour y répandre une lumiere qui ne devoit jamais ni s'obscurcir ni s'éteindre. A quel titre les Appellans font ils disparoître la vérité, à quel titre prétendent ils que l'enseignement de l'Eglise est suspendu, évanoüi? Les paroles de J. C. contiennent la promesse infaillibe d'un Dieu. Elles doivent donc selon toute leur étenduë & leur énergie s'accomplir dans tous les temps. *Je suis avec vous*, dit J. C. *j'y suis tous les jours, j'y suis jusqu'à la consommation des Siécles.* La vérité n'avoit plus la liberté de paroître, disent les
S. Augustin. Appellans, & où étoit alors ce corps destiné à éclairer *tous ceux qui sont dans la maison du Seigneur*, ce corps animé par l'Esprit de vérité, mû & reglé par son assistance toûjours présente, ce corps qui non seulement doit posséder la verité, mais encore l'enseigner & l'annoncer jusqu'à la consommation des Siécles: *Allez enseignez, je suis avec vous tous les jours*, ce corps avoit il disparu? Etoit il dévenu invisible? n'avoit il plus ces caractéres sensibles qui doivent le distinguer de toute societé dont J. C. n'est pas le Chef? Quoy malgré la promesse d'un Dieu tout puissant, ce corps a été pour ainsi dire, engourdi tout à coup par un assoupissement, & une Létargie universelle! Et quel est le poison qui a produit cet étrange effet? C'est, dit l'Auteur, la Bulle *Unigenitus*, c'est elle qui est la source de tous les maux qui nous affligent, *& le plus grand de tous les scandales qui ont fait gémir l'Eglise. Dans l'espace de dix-sept cent ans*, on ne voit rien à quoy elle puisse être *comparée*; C'est un *Mystére d'iniquité* que tous les Siécles ont contribué à former. Avant la publication de la Bulle, le mal n'étoit pas encore venu à son dernier période, la vérité se manifestoit encore. Depuis cette Bulle la vérité a cessé de paroître, les hommes ont cessé de parler de la vérité. Quand est ce donc que les Evêques, ces Ministres du Seigneur préposez pour gouverner le Troupeau de J. C. ces hommes revêtus d'un caractére divin, dont la totalité morale fut toûjours inaccessible à l'erreur, ont parlé avec plus de force, avec plus de fermeté, avec plus de concert, avec plus de zele? Y eût-il jamais dans l'Eglise aucune contestation qui ait produit plus de décisions, plus d'instructions, plus de volumes, que l'Hérésie de Jansenius & de Quesnel? S'il en est peu qui ait été plus féconde en Apologies il en est peu aussi qui ait été tant de fois attaquée, confonduë? A quels soins, à quels travaux n'a t'elle pas engagé la sollicitude pastorale. Elle ne nous permet pas de goûter un moment de repos; elle nous reveille incessamment, & nous avertit à toute heure, que nous sommes chargés par le souverain Maître, d'instruire, d'édifier, d'aracher & de planter. Qui l'auroit crû M. T. C. F. par ce qu'on a vû les premiers Pasteurs toûjours attentifs, toûjours infatigables, on leur fait un crime de leur vigilance, & on dit que les hommes ne parlent plus de la vérité? Les revoltes frequentes des Refractaires contre la Bulle *Unigenitus*, ont obligé l'Eglise de parler en cent manieres differentes; est il possible qu'elle ait parlé tant de fois sans parler de la vérité? Il est donc vray de dire que cette Bulle a fait prévariquer l'Eglise entiere; à la vûë de ce Décret elle a cessé d'etre la dépositaire de la vérité; elle a enfoüi ce dépôt précieux, elle l'a dissipé, elle l'a perdu: Le tombeau du Diacre Paris est la nouvelle Cité où la vérité reside: Le seul endroit de la terre où elle rend ses Oracles. Impietés, blasphêmes où nous conduisent les Apologistes du nouveau Saint, lorsqu'ils assignent pour causes de ses prétendus Miracles ce bel Axiome: (a) *Quand la vérité n'a plus la liberté de paroître, les hommes ne parlant plus de la vérité, la vérité doit parler elle-meme aux hommes.* Et afin qu'on ne se trompe point dans l'application qu'ils veulent faire de cette Maxime puisée dans leurs propres Ouvrages, on ajoûte aussi tôt que ce dépetissement de la vérité est la raison

(a) *Pensée de M. Pascal, imprimée à la fin de la 3. Lettre de M. de Montpellier à M. l'Evéque de Soissons*, Instruct. Past. pag. 6.

unique de tous les prodiges qu'on veut nous faire admirer. Voilà, dit-on, *la cause de toutes les merveilles qui s'operent sous nos yeux.*

Il est vray que les Appellans eux-mêmes semblent avoir encore quelque peine à reduire l'Eglise dans cet état d'anéantissement. Ils sentent que cette image fait horreur aux Fidéles, & qu'elle est plus propre à les rebuter qu'à les pervertir : l'idée d'une Eglise visible, infaillible, éternelle, fondée sur la pierre inebranlable, nous est dévenuë familiere; C'est sur cette créance qu'est établie nôtre soumission, c'est elle qui fait nôtre confiance & nôtre consolation, & c'est peut être le dernier sentiment que l'Heresie arrache du cœur de ses Eleves. Ainsi le furieux Luther, après avoir rejetté les Décisions les plus authentiques, formées par le concert du Souverain Pontife & des Evêques, se sentoit-il rapellé malgré lui, à ce principe immuable; il décrit lui-même les remords, les repugnances, & les combats qu'il éprouvoit, avant que de mettre le dernier sceau à son Apostasie, en niant l'existance ou l'autorité de l'Eglise : *Après*, dit il, *que j'eus surmonté tous les Argumens qu'on m'oposoit, il en restoit un dernier qu'à peine je pus surmonter, par le secours de J. C. avec une extrême difficulté, & beaucoup d'angoisse, c'est qu'il falloit écouter l'Eglise.* *Pref. oper. Luth. To. 1. fol. 49.*

Si l'Auteur de l'Instruction vouloit nous faire un aveu sincere des secrets mouvemens de son ame, nous sommes persuadés qu'il a éprouvé les mêmes peines, les mêmes difficultés, les mêmes angoisses, nous en pouvons juger par les palliatifs qu'il imagine pour rendre son systême moins hideux. Il voudroit paroître encore cherir & respecter l'Eglise, tandis qu'il l'anéantit en effet; il adopte un systême heretique, & il s'étudie à parler comme les Catholiques. De là naissent les contradictions qui se rencontrent dans le cours de son Ouvrage. Après avoir dit que *le scandale de la Bulle Unigenitus*, est le plus grand qui se soit vû depuis dix-sept cent ans, il change aussi tôt de personnage, *à quelque excès*, dit-il, *que monte* ce prétendu scandale, *ce ne sera jamais jusqu'à faire prévaloir les Portes de l'Enfer contre l'Eglise, qui est la colomne & la base de la vérité.* *Instruct. Past. de M. de Montpellier pag. 4. n. 1.* Vous avez vû M. T. C. F. avec quelle facilité dans le sentiment de l'Auteur, cette base & cette colomne de vérité, pouvoit être ébranlée, puisqu'à l'arrivée de la Bulle *Unigenitus*, la vérité n'a plus eu la liberté de paroître, & que les hommes ne parlant plus de la vérité, elle a été obligée de parler elle-même par des Miracles. Il n'a pas plûtôt avancé cette Proposition, qu'il recule encore, il tâche de reformer sa pensée, & d'adoucir du moins en apparence l'idée qu'elle fait naître. C'est pourquoy il ajoûte : " Nous n'avons garde " de penser que les faux Dogmes, autorisez par la Bulle *Unigenitus*, ayent tellement pris " le dessus, qu'il ne reste dans l'Eglise aucun témoignage de l'ancienne Doctrine. Jesus- " Christ est fidéle dans ses promesses, il ne peut abbandonner le ministere jusqu'à le faire " tomber dans un pareil malheur. Si nous avons la douleur de voir dans les premieres " Places quelques Pasteurs tellement déclarés pour les faux Dogmes de la Bulle, qu'ils " ne permettent pas qu'on enseigne sous leurs yeux la Doctrine du Salut, d'autres en " plus grand nombre, au moins en France. ne reçoivent que le nom de la Bulle, & prê- " chent des vérités contraires aux faux Dogmes autorisés dans ce Décret. " Ce foible correctif, loin de rectifier les Propositions de l'Auteur, ne servent qu'à faire voir combien il aime à se raprocher des Heretiques du dernier Siécle. J. C. dit-il, est fidéle à ses promesses, mais jusqu'où s'étendent ses divines promesses? Jusqu'ici nous avons crû qu'elles assuroient la perpétuité & l'infaillibilité à un Corps toûjours subsistant, & à un Ministere toûjours animé de l'Esprit de vérité; Nos Peres ne sçavoient pas mettre d'autres bornes à la promesse de J. C. & parce qu'ils ont eû en horreur toute restriction, ils ont vû tomber à droit & à gauche toutes les Heresies. L'Auteur de l'Instruction Pastorale se croit aujourd'huy assez fort, & son Parti assez puissant, pour hazarder de nouvelles Notions. Toute la promesse de Jesus-Christ selon lui, se reduit à ne pas permettre que les faux Dogmes prennent tellement le dessus, *qu'il ne reste dans l'Eglise aucun témoignage de l'ancienne Doctrine.* Cette définition lui ouvre une vaste carriere, & le met en pleine liberté. C'est assez qu'il allegue un témoignage en sa faveur, il bravera hardiment le Corps entier des Pasteurs, il pourra les insulter & leur dire : Jesus Christ ne vous a promis, ni l'infaillibilité, ni l'indéfectibilité; quiconque vous resiste forme un

témoignage qui seul vérifie les promesses de J. C. qui seul remplit toute leur étenduë : en faut-il davantage pour autoriser ma resistance ?

Remarquez qu'on ne détermine pas quel doit être ce témoignage, capable de contrebalancer la totalité du Corps Pastoral ; il suffit qu'il y en ait un, de quelque nature qu'il soit, de quelque part qu'il vienne, pourvû qu'il soit favorable à l'Auteur de l'Instruction, il deviendra pour lui un témoignage décisif, irrefragable ; apuyé de ce témoignage qui n'a jamais manqué à aucune Secte, il foulera aux pieds l'autorité de l'Eglise, & fermera l'oreille à ses Oracles : N'est-ce pas là un des Points capitaux qui a servi de ressource aux Hérétiques des derniers Siécles. A la faveur de ce témoignage démenti par la décision du Corps Pastoral, les Protestans ne prétendent-ils pas encore tous les jours justifier leur Hérésie ? Quoyque uniquement appliquez à détruire l'autorité de l'Eglise sous prétexte de la reformer, ils n'ont pas soutenu qu'elle fût entierement abolie. La plûpart sont convenus plus d'une fois, que J. C. a fondé sur la terre une Eglise éternelle ; ils ont dit comme l'Auteur de l'Instruction, qu'à quelques excès que soient montés les scandales des Siécles passés, *ce n'a jamais été jusqu'à faire prévaloir les portes de l'Enfer contre l'Eglise*, qui est la colomne & la base de la vérité.

Calvin dans ses Institutions s'exprime là-dessus comme l'Instruction Pastorale du Prélat. (a) Theodore de Beze (b) fait le même aveu dans sa Confession de Foy. Mais à quoy sert un tel aveu, dez qu'on cherche l'Eglise enseignante où elle n'est pas, dez qu'on s'appuye sur des Autorités combattuës & rejettées par le concert du Corps Pastoral ? C'est la détruire & l'anéantir que de la placer par tout ailleurs. Le concert seul des Evêques, dit Cassien, est suffisant pour refuter l'Hérésie, parce que l'autorité de tous est la preuve certaine d'une vérité indubitable. (c) Si vous étiez, ajoûte-t'il, Partisan de l'Heresie d'Arius ou de Sabellius, quelque peu d'intelligence que vous eussiez, je vous dirois qu'il n'est pas possible de se refuser au consentement général, & que vous ne devez pas préferer la perversité de quelques méchants à la foy de toutes les Eglises. (d)

OBSCURCISSEMENT DU MINISTERE INVENTE' PAR LES CALVINISTES.

L'adoption que l'Auteur de l'Instruction fait du principe opposé à une vérité si constante, le conduit à des Réflexions qui toutes inconséquentes qu'elles soient, lui paroissent propres à étayer son sistême. Il les emprunte des Calvinistes, & je ne sçay ce qui doit paroître plus étonnant, ou d'entendre les Calvinistes parler le langage de l'Auteur de l'Instruction, ou de voir cet Auteur emprunter les expressions & les sentimens de ces Hérétiques. On diroit qu'ils se prêtent mutuellement la main pour édifier une même Eglise, au mépris de celle qui les a enfanté en J. C.

Préjugez leg. chap. 9.

Le Ministre Claude répondant à l'Auteur des Préjugés légitimes, qui reprochoit à la Reforme de soutenir *Qu'il y avoit eu des siécles entiers où toute la terre generalement*

(a) *Dieu nous recommande tellement l'autorité de son Eglise, que lorsqu'on la viole, il estime que la sienne propre est affoiblie ; car ce n'est pas de peu d'importance qu'elle soit appellée la colonne & le firmament de la vérité, & la maison de Dieu ; par lesquelles paroles S. Paul veut dire qu'afin que la vérité ne perisse point dans le monde, l'Eglise en est la fidéle garde.* Calv. lib. 4. Instit. C. 1. Sect. 10.

(b) *Comme le regne de J. C. est éternel, il est nécessaire qu'il y ait toûjours quelques-uns qui le reconnoissent pour Roi. . . . . Il est nécessaire de confesser pour les mémes raisons, que cette Eglise sera perpétuelle, quoique Sathan mette tout en œuvre pour la detruire.* Cùm perpetuum sit Jesu-Christi regnum, necesse est aliquos semper existere qui eum pro Rege agnoscant. . . . . . Et hanc necesse est ut iisdem de causis perpetuam fore confiteamur, quamvis nihil non moliatur Sathan ut illam evertat. *Bez. in Confess. Fidei cap. de Eccl.*

(c) *Sufficere ergo solus nunc ad confutandam haresim deberet consensus omnium, quia indubitata veritatis manifestatio est autoritas universorum.* Cassianus de Incarn. Domini lib. 1. cap. 6.

(d) *Si Ariana aut Sabeliana hareseos assertor esses . . . . diceremte, etiamsi expers intelligemia ac sensûs esses, oportere tamen sequi saltem consensum generis humani, nec pluris facere debere paucorum improborum perversitatem, quam Ecclesiarum omnium fidem.* Ibid. lib 6. cap. 5.

avoit apostasié, & avoit perdu la foi & le tresor du salut, s'inscrivit en faux contre cette accusation, il confessa au nom de sa Secte la perpétuité de l'Eglise; Mais au nom de cette même Secte, il déclare que l'*Eglise a été durant plusieurs siécles dans un obscurcissement si grand, qu'à peine y voit-on reluire quelques traits de la naturelle beauté du Christianisme. L'ignorance, l'erreur & la superstition, comme trois épaisses nuées, avoient couvert la face de la Réligion, & le gouvernement Ecclésiastique étoit tombé dans un si grand désordre, qu'on n'y voyoit de toutes parts que confusion; de sorte que l'Eglise ne pouvoit paroître que dans un état fort déplorable sous cette éclipse. C'est ce que Calvin a voulu dire*, ajoûte t'il, *par cette defection du Monde entier dont il parle dans le passage que l'Auteur des Préjugés a allegué.*

Def. de la Reforme contre le Livre des Préjugez in 4. Edit. de 1663. pag. 289.

Du Moulin avoit soutenu la même Doctrine avant le Ministre de Charenton, & abusant d'un texte de S. Ambroise, il avoit enseigné que l'Eglise peut souffrir un obscurcissement qui la dérobe aux yeux de ceux qui la cherchent.

Du Moulin contre le Card. du Perron chap. 10. pag. 26.

Ce sistême paroissoit nécessaire à la Reforme; le Corps des Evêques reclamoit ouvertement contre ses Dogmes; recourir à leur Tribunal, c'eût été y chercher sa condamnation; il falloit imaginer l'obscurcissement dont il s'agit, pour s'autoriser dans le parti qu'elle prenoit de ne pas écouter la voix des premiers Pasteurs. L'Auteur de l'Instruction s'est trouvé dans le même cas, il use de la même ressource.

UNIFORMITE' DE SENTIMENS ENTRE L'AUTEUR DE L'INSTRUCT. ET LES CALVINISTES SUR L'OBSCURCISSEMENT DE L'EGLISE.

Il avoüe que l'Eglise est *la colomne & la base de la vérité*; Que J. C. ne peut abandonner le Ministere jusqu'à le laisser tomber dans une extinction & une ruine entiere; Mais c'est cette Eglise, c'est ce Ministere qui a frapé, selon lui, d'Anathême des vérités fondamentales de la Foi; C'est ce Ministere qui nous a mis entre les mains la Bulle *Unigenitus*, & qui en l'érigeant en Loi de l'Eglise, a causé *le plus grand scandale que Dieu ait permis*; C'est ce Ministere qui a consommé *le Mistere d'iniquité* renfermé dans la Bulle; C'est ce Ministere qui nous enseigne aujourd'huy, *non pas une erreur particuliere, mais un amas de Dogmes pervers, qui nous les présente sous le dehors le plus séduisant.* Car telle est la peinture que l'Auteur de l'Instruction fait de la Bulle *Unigenitus*: Telle est la peinture qu'il fait d'un Jugement dogmatique du Pape, & de tous les Evêques du Monde. Pouvoit il nous tracer d'une maniere plus palpable cet obscurcissement, cette désolation, cette éclipse que le Ministre Claude avoit aperçû dans plusieurs siécles de l'Eglise?

Tout ce que l'Auteur de l'Instruction a pû imaginer de plus favorable au Ministere, c'est de faire entendre que quelques Evêques ont reçû la Bulle en apparence, sans en admettre la Doctrine. Ceux-là certainement n'autoient pas travaillé à dissiper l'obscurcissement du Ministere; Ils détruiroient d'une main ce qu'ils édifieroient de l'autre, & ils porteroient dans l'Eglise le trouble & la confusion. *Si nous avons*, dit-il, *la douleur de voir dans les premières places quelques Pasteurs tellement déclarés pour les faux Dogmes de la Bulle, qu'ils ne permettent pas qu'on enseigne sous leurs yeux la Doctrine du salut, d'autres en plus grand nombre, au moins en France, ne reçoivent que le nom de la Bulle, & prêchent des vérités contraires aux faux Dogmes autorisés dans ce Decret.* Il est de notorieté publique, & c'est un fait incontestable, que la totalité des Evêques de l'Eglise Catholique s'est réünie pour accepter & pour publier la Bulle. Cette réünion du Chef & des Membres, terrible comme une armée rangée en bataille, a formé dans tous les siécles une lumiere vive & éclatante, dont l'hérésie n'a pû soûtenir les rayons. L'Auteur de l'Instruction qui cherche des obscurcissements, voudroit partager cette lumiere pour l'affoiblir; & le partage qu'il en fait produit cette même éclipse que les Protestans avoient observé avant lui dans l'Eglise. Il avance que quelques-uns de ceux qui occupent les premieres places, sont entierement déclarés contre la Doctrine du salut. Ce sont sans doute les Souverains Pontifes, ce sont les Evêques des plus grands Siéges, qui unis de communion avec celui de Rome, font une guerre ouverte à la doctrine de Quesnel; *D'autres*, dit-il, *en plus grand nombre* au moins en France, ne reçoivent que le nom de la Bulle, & ainsi selon lui, ce grand nombre, ce nombre plus considerable, qui dépose pour la vérité, se trouve au moins en France. Mais fait-il reflexion que quand la France rassembleroit tous ses Evêques, elle ne pourroit oposer *un plus grand nombre* à

Instruct. Past. de M de Montpel. pag. 6. N. IV.

la multitude des Evêques Catholiques ; C'est donc une illusion puerile de chercher *au moins en France ce plus grand nombre de Pasteurs*, qui a offert un azile à la vérité ; & quel azile encore ? O Ciel ! n'est ce pas plûtôt un abîme où elle est ensevelie ? Ce plus grand nombre, qu'on supose se trouver *au moins en France*, a reçû la Bulle comme tous les autres Evêques de l'Eglise Catholique ; il a donc lancé l'Anathême contre la Doctrine du Salut ; il a donc obscurci le Ministere. S'est il au moins ménagé une ressource ? Oüi, répond l'Auteur, il ne l'a reçûë qu'en aparence. C'est à dire que par la plus insigne hypocrisie, & par une supercherie détestable, il a autorisé de son suffrage la Doctrine qu'il reprouve, & reprouvé la Doctrine qu'il autorise. Fût il jamais un obscurcissement plus affreux ? Eh ! quel fruit l'Eglise pourra t'elle tirer d'un Ministere, qui tantôt consacré à la vérité, tantôt vendu à l'iniquité, prononce tour à tour des Oracles & des blasphêmes ?

Ne nous étonnons plus que ce même Auteur éleve le ton avec emphase contre les scandales, & les abus qu'il reproche sans cesse à l'Eglise. Après s'être représenté le Ministere dans un cahos si tenebreux, il ne doit plus y avoir que la confusion & l'horreur, qui regnent dans les ombres de la mort. Attentif à copier ses modéles, il repete avec complaisance les invectives, dont les Sectaires ont coûtume d'accabler l'Eglise. " Oüi, Mes
Instruct. Past. de M. de Montp. n. XIV. pag 22. „ Freres, s'écrie t'il, il y a plus de mille ans que la Discipline de l'Eglise va toûjours en „ s'affoiblissant, les abus se sont multiplies, les scandales ont augmenté, les Saints en „ ont gemi, les Hérétiques en ont pris occasion d'insulter à l'Eglise. Dieu nous a attendu à resipiscence, il n'a pas cessé d'avertir nos Peres par un témoignage public, en se
Jerem. 7. 13. 15. „ levant pendant la nuit, & dès le matin, & leur envoyant ses Serviteurs les Prophêtes, „ & ils n'ont pas écoûté ; dans les Conciles les Ministres que Dieu avoit rempli de son „ Esprit, n'ont pû, malgré les exhortations, & les sollicitations les plus vives, parvenir à une reforme du Clergé, capable d'appaiser la colere de Dieu ; on la désiroit, on „ en comprenoit la necessité ; on ne pouvoit même douter que ce ne fût le moyen le plus „ salutaire pour arrêter le progrès des Heresies ; cependant la multitude des charnels y „ a mis obstacle.

Où peuvent tendre ces reproches, plus aigres peut être & plus amers que les violentes déclamations de Luther & de Calvin. N'est-ce pas à nous peindre le Ministere de J. C. dans un état d'abaissement, qui ne differe gueres, de la ruine & de l'extinction ? Calvin
Déf. de la Reform. p. 289. employoit-il de plus noires couleurs, lorsqu'il disoit que *le gouvernement Ecclésiastique étoit tombé dans un si etrange désordre, qu'on n'y voyoit de toutes parts que confusion, de sorte que l'Eglise ne pouvoit paroître que dans un état fort deplorable sous cette Eclipse.* L'Auteur de l'Instruction encherit sur les anciens Réformateurs ; à l'entendre, l'Eglise n'a plus ni esperance, ni moyen de recouvrer son ancienne splendeur. Envain Jesus-Christ a suscité des Ministres remplis de son Esprit ; envain ces hommes divins ont fait éclater leur zéle dans les Conciles, les Conciles mêmes où l'Eglise à réüni toutes ses forces, n'ont pû parvenir à cette reforme si necessaire. Quelle voye prendra-t'elle donc désormais, Puisque ces saintes Assemblées dirigées par le S. Esprit, éclairé de ses vives lumieres, n'ont pû arrêter les scandales ; puisque malgré les Décrets & les Reglements que l'esprit de vérité leur a inspirés, les abus & les scandales se sont multipliés ? Peut il y avoir dans ce Ministére quelque nouvelle ressource, quelque force assez puissante pour remedier à ces maux inveterés ? Remontons jusques aux Siécles les plus reculés du Christianisme, interrogeons nos Peres, & recherchons les saintes Pratiques qu'ils ont mis en usage pour l'extirpation des Schismes & des Hérésies, pour la reformation des mœurs ; Nous ne voyons pas qu'ils ayent connu d'autres remedes, que ceux qui ont été rendus inutiles par la multitude des charnels.

Mais pourquoy recourir à des Conciles, à des Ministres remplis de l'Esprit de Dieu ? Dieu lui-même, ce Dieu dont on semble oublier tous les autres attributs, pour ne vanter que sa toute Puissance, a tenté envain la reformation du Ministere dont il est l'auteur & le conservateur. *il n'a cessé*, dit-on, *d'avertir nos Peres par un témoignage public en se levant pendant la nuit, & dès le matin, & leur envoyant ses Serviteurs les Prophêtes, ils n'ont pas écoûté. . . . la multitude des charnels y a mis obstacle.* Du moins reste-t'il encore quelque trace de la pureté primitive de l'Eglise, soit dans la foy, soit dans

dans les mœurs? Non, l'Auteur de l'Instruction fait à l'Epouse de Jesus-Christ le même reproche que le Prophête Daniel faisoit à la Synagogue infidéle : *Il ne nous reste que la confusion de nôtre visage, à nous, à nos Roix, à nos Princes, & à nos Peres.*

Ne croyez pas au reste que cet obscurcissement, où comme parle le Ministre Claude, cette Eclipse de l'Eglise, ne soit qu'un nuage passager qui nous ait dérobé pour un temps les rayons du Soleil de justice; *Il y a plus de mille ans*, dit le Theologien, que ce désordre a commencé, & depuis ce tems-là les abus & les scandales se sont multipliés; il ne s'agit pas seulement de quelques alterations dans la Discipline, ces tâches legeres n'exprimeroient pas la pensée de l'Auteur, elles auroient été aisément dissipées avec les secours ordinaires de la Providence : il s'agit d'un désordre que Dieu veut arrêter par les efforts les plus signalés de son bras tout-puissant, il s'agit d'erreurs qui embrassent toute l'étenduë de la Réligion : erreurs que le Ministere obscurci favorise lui même, & dont il est l'approbateur & le complice.

Jusqu'ici vous avez dû remarquer à quel point la Doctrine de l'Auteur de l'Instruction Pastorale s'accorde avec celle du Ministre de Charenton, il ne se contente pas de copier son systême, il en adopte jusqu'aux termes consacrés dans les Eglises Protestantes, & *l'obscurcissement* du Ministere lui devient une expression aussi familiere qu'aux plus zélés Défenseurs de la Reforme.

M. l'Archevêque de Sens avoit établi conformément à la Doctrine constante de l'Eglise Catholique, que le Ministere des Pasteurs ne pouvoit tomber dans une obscurité semblable à celle qui ternit tant de fois l'éclat de la Synagogue, & que pour cette raison, le suplément des Miracles ne nous est point donné. L'Auteur de l'Instruction préoccupé des merveilles chimeriques que son Party publie, raisonne ainsi : " M. de Sens dit : si " ce Suplément des Miracles n'est point donné aujourd'huy, c'est que le Ministere des " Pasteurs ne peut tomber dans une pareille obscurité; & nous, nous disons: Si cet avan- " tage est donné aujourd'huy, c'est que le Ministere sans pouvoir être détruit, *peut souffrir sur certains points de obscurcissements,* durant lesquels il n'est point surprenant que " Dieu vienne au secours des simples par les moyens qu'il juge covenables, pour les em- " pêcher de se laisser surprendre. "

Instr. Past. de M. de Montp. N. VII. pag. 8.

Ce raisonnement lui paroit solide, il aime à le repeter, comme si l'obscurcissement du Ministere donnoit un nouveau lustre aux Miracles fabuleux du Diacre Paris; les figures menaçantes, sous lesquelles les Prophêtes & les Auteurs sacrés avoient coûtume de peindre ou d'annoncer la colere de Dieu, ne peuvent, selon lui, avoir d'application plus juste qu'à la désolation présente de l'Eglise de J. C. " Quand donc, dit-il, nous " lisons des prédictions menaçantes qui annoncent des chûtes dans les Astres, un obs- " curcissement dans le Soleil, une épaisse fumée répanduë dans l'air, ne nous opiniâ- " trons point à soutenir qu'il ne peut arriver sur certains points aucun obscurcissement; " il n'y en aura jamais qui aille à faire périr dans l'Eglise aucune vérité, à abolir sa tra- " dition, à détruire son Ministére; mais lorsqu'une mauvaise cause, soutenuë par les " plus redoutables apuis, fait d'immenses progrès; qu'on s'efforce de rendre inutiles " les Ministres qui demeurent fidéles; qu'on proscrit, qu'on tourmente, qu'on met " tout en œuvre pour détruire sans ressource la cause de la vérité, est-il surprenant que " Dieu éclatte enfin par des Miracles? Voilà la cause de cette multitude de prodiges qui " s'operent aujourd'huy. " Faites attention, M. T. C. F. que ces Persecuteurs odieux, *qui s'efforcent de rendre inutiles les Ministres qui demeurent fidéles, qui proscrivent, qui tourmentent, qui mettent tout en œuvre pour détruire la cause de la vérité*, C'est le Corps des Pasteurs, c'est ce même Ministere qui ne peut être lui même détruit, qui sera dans tous les Siécles dépositaire de la vérité, & qui jettera toûjours une lumiere assez vive, pour empêcher que l'obscurcissement *n'aille à faire périr dans l'Eglise aucune vérité.*

Cependant quand on considere la maniere dont l'Instruction Pastorale vient d'expliquer les prédictions menaçantes, la chûte des Astres, les fumées épaisses, on ne peut s'empêcher de conclure que la vérité ne sçauroit jamais sortir de cette affreuse obscurité. En effet, quelle hideuse description n'en fait point l'Auteur. Jusques où n'a-t'il point poussé le dénombrement des erreurs, qu'il dit être *soutenuës par les plus redoutables apuis.*

C

Instr. Past. de M. de Montp. N. XIV. p. 21. „ Erreurs sur le Dogme : erreurs dans la Morale : ostentation : amour du gain : attribüer au Demon les œuvres du S. Esprit : persécuter les Gens de bien : mettre à mort Jesus-Christ ; voila les crimes qui ont attiré sur les Juifs, les maux qu'ils éprouvent depuis dix-sept Siécles. „ Et voilà les mêmes égaremens où, selon lui, le Ministére de J. C. est aujourd'huy plongé.

Le Ministre Claude avoit vû les mêmes abominations dans le Sanctuaire, comme lui il avoit apperçû les mêmes erreurs, les mêmes déreglemens dans la tradition ; & au milieu de cette corruption générale, il avoit reconnu, comme lui, un petit nombre de Ministres fidéles, proscrits, tourmentés, & rendus inutiles par la multitude des charnels ; *Défen. de la Reform. 3. Part. ch. 5. p. 291.* *Cette défection de tout le monde, cette ruine*, disoit-il, *& la désolation où l'Eglise étoit tombée, cette Eclipse de la vérité & du Tresor du Salut, sont des expressions qui ne regardent proprement que l'yvraye qui couvroit le Champ de l'Eglise, & non le bon froment qui étoit mêlé parmi cette yvraye. Ces expressions ne regardent que le plus grand nombre qui suivoit les superstitions & les erreurs, & non ceux qui au milieu de cette confusion, conservoient leur Réligion pure, & beaucoup moins ceux qui avoient le courage de s'oposer ouvertement à l'erreur, & d'y resister jusqu'aux persécutions & au martyre.*

Les Réformateurs n'ont pas voulu, comme nous l'avons remarqué, être soupçonnés de revoquer en doute la perpétuité de l'Eglise ; ils n'avoient garde d'attaquer directement un Dogme si clairement exprimé dans les Ecritures. Il suffisoit de se retrancher à dire que l'Eglise étoit obscurcie ; que les erreurs tant sur les Dogmes que sur la Morale avoient tellement prévalu dans le Ministére, qu'on se croyoit obligé de rechercher par des voyes extraordinaires & inusitées les vestiges de l'ancienne Réligion ; parce que dès-lors chaque particulier étoit pleinement autorisé à entrer dans l'examen des Dogmes, à en rechercher les preuves, à les comparer avec les idées vraïes ou fausses qu'il s'étoit faites de nos Mistères. La Doctrine de l'obscurcissement de l'Eglise donnoit la liberté de se mettre en garde contre les Décisions du Corps des Pasteurs ; on étoit en droit de dire que ces Décisions n'avoient par elles-mêmes aucune force ; on assuroit avec confiance qu'elles étoient dévenu la source la plus naturelle de la défection & de la désolation. La parole de Dieu même sur laquelle elles étoient appuyées dévenoit un sujet de dispute ; pouvoit-on esperer que des hommes sujets à l'instabilité, à l'ignorance, & à tant d'autres défauts, eussent assez de lumiere pour fixer le sens de l'Ecriture, & pour lui donner une interprétation sûre & incontestable ? N'avoit-on pas plûtôt lieu de craindre que les mêmes hommes, qu'on supposoit aveuglés par des préjugés incurables, ne fussent encore livrés à l'esprit d'erreur & d'illusion ? Rien ne dut paroître plus juste & plus raisonnable que cette crainte ; on avoit fait des volumes immenses, & grossi des Recuëils sans nombre de toutes les opinions absurdes, foles, impies, qu'on disoit avoir vûes, tantôt dans les Ouvrages de quelques Docteurs dispersés, tantôt dans les Décrets des Pontifes réunis, & assemblés en Concile. On cherchoit l'Eglise dans l'Eglise ; on ne l'apercevoit qu'à peine, on ne la voyoit plus. Il n'importoit au Novateur qu'elle fut dévenuë invisible par voye d'anéantissement, ou par voye d'obscurcissement. De quelque part que vinssent la fumée & les ténèbres dont elle étoit couverte, c'étoit à lui d'en percer l'obscurité ; C'est tout ce que demandoit son orguëil ; il se sentoit assez fort pour faire face à toutes les Puissances. En un mot la promesse de Jesus-Christ avoit été restrainte ; on avoit mis des bornes, où l'Eglise n'en avoit jamais apperçû. C'en fut assez pour limiter cette promesse dans tous ses raports. On disputa sur l'étenduë des vérités que J. C. vouloit être enseignées dans son Eglise ; on marqua diverses époques de sa durée ; on employa indifferemment les termes d'obscurcissement & de ruïne, de désolation & de défection ; tout fut confondu. On ne mit aucune difference entre les privileges de l'Eglise, & les prérogatives de la Synagogue ; on chargea l'Epouse de tous les crimes de l'adultere, & on voulut que J. C. fut encore une fois mis à mort par ceux mêmes ausquels il avoit dit : *Je suis avec vous jusqu'à la consommation des Siécles.* *Math. 28. 20.*

Mais il faut avoüer que les Novateurs, lorsqu'ils ont avancé tant de blasphêmes, ont été entraînés par leurs propres principes, plus loin qu'ils n'avoient voulu d'abord les pousser. Car une Eglise coupable de Déïcide, n'est plus l'épouse de J. C. Un Mi-

nistere où dominent l'impieté & la superstition peut bien être le ministere du Démon, mais ce ne peut être celui de J. C. Ainsi ce que l'on n'avoit d'abord regardé que comme un simple obscurcissement se change tout à coup en une défection réelle. Tel a été le progrès des Dogmes de Calvin, les Partisans de Jansenius s'avancent au même terme; ils ont déjà parcouru bien des degrés. Suivons-les pas à pas, nous verrons des excès toûjours plus étranges.

Odieuse comparaison de l'Eglise avec la Sinagogue.

L'Auteur de l'Instruction va nous apprendre que l'obscurcissement du Ministere ne differe en rien de la défection, ou si vous voulez du Déïcide de la Sinagogue. Ce " seroit, dit-il, se tromper grossierement que de laisser au peuple figuratif tous les mal- " heurs, & de ne vouloir le reconnoître comme figure du peuple nouveau, que dans " ce qui lui arrive d'avantageux. Le Ministere de l'ancienne Loi devoit cesser, il est " vrai; son Temple devoit être détruit, ses Sacremens, ses Sacrifices, ses jours de Fê- " tes, abolis; rien de semblable ne peut arriver à l'Eglise. Mais en distinguant les pré- " rogatives de l'Eglise de celle de la Sinagogue, combien d'autres endroits par où nous " devons craindre que les malheurs d'Israël n'ayent été la figure de ceux que nous & " nos Peres devions éprouver. S. Paul rapelle les murmures, les prévarications, l'ido- " lâtrie de l'ancien peuple, dans l'endroit même où il avertit les Corinthiens que tout " ce qui arrivoit à ce peuple étoit des figures de ce qui nous regarde. Isaïe voit un " temps où les étoiles du Ciel seront comme languissantes, les Cieux se plieront & se " rouleront comme un livre, tous les astres en tomberont comme les feüilles tombent " de la vigne & du figuier. "

Instr. Past. de M. de Montp. N. VII. p. 889.

1. *Cor.* 10.

Is. 34. 4.

Il est difficile d'abuser plus outrément de ces Textes sacrés. Quel privilege reconnoit-on dans la nouvelle Alliance, qui n'ait pas été dans l'ancienne Loi? C'est que, dit-on, le Temple de la premiere est détruit, ses Sacremens, ses Sacrifices, ses jours de Fêtes, sont abolis; rien de tout cela n'est à craindre pour nous. A cela près il n'est aucun crime commis par le peuple figuratif qui ne doive être le partage du nouveau. On ne parle pas seulement de ces pechés contre lesquels chaque particulier doit se précautionner : suites funestes des tentations ausquelles nous sommes sans cesse exposés : on parle d'une prévarication & d'une idolâtrie presque universelle, d'une idolâtrie qu'autorise le Ministere; figuré par le Soleil & les Etoiles, par les Astres & les Cieux. " Qui peut douter, ajoûte-t'il, que le Soleil & la Lune & les Etoiles ne soient le simbole des Pasteurs que J. C. a établis pour être la lumiere du Monde?,, Où a-t'on puisé ces explications sacrileges? S. Paul, il est vray, *rappelle les murmures, les prévarications, & l'idolâtrie de l'ancien peuple dans l'endroit même où il avertit les Corinthiens*, que ces choses étoient des figures; Mais S. Paul instruisant les Corinthiens ne leur a jamais appris que le Ministere visible de J. C. tomberoit un jour dans ces énormes prévarications, & qu'il y entraîneroit avec lui presque tout le peuple fidéle. *Ces choses*, dit il, *ont été des figures par raport à nous, afin que nous ne nous portions point au mal comme ils s'y porterent* : Voyez à quels excès vos peres se sont livrés, ne vous enorgueïllissez pas, ni de vos foibles vertus, ni de vos bonnes œuvres. *Que celui qui croit se tenir bien ferme prenne garde de tomber.* Considerez leurs prévarications & jettez les yeux sur les châtimens redoutables qui les suivirent. *Ne vous faites point idolâtres, ne soyez point fornicateurs comme le furent quelques uns d'eux, qui périrent dans un seul jour au nombre de vingt trois mille. Ne tentez point J. C. comme le tenterent quelques-uns d'eux que les serpens firent mourir. Enfin gardez-vous de murmurer, comme murmurerent quelques-uns d'eux que l'Exterminateur frappa de mort.* Y a t'il dans cette exhortation touchante rien qui annonce à l'Eglise un obscurcissement, une désolation, une ruine semblable à celle du bouleversement des Cieux repliez sur eux mêmes & de tous les élemens confondus? Le S. Apôtre s'empresse de consoler les Chrétiens que l'image de tant de crimes & de malheurs devoit allarmer. Dans le même endroit il les avertit *que Dieu qui est fidéle ne souffrira pas qu'ils soient tentés au-dessus de leurs forces, mais jusques dans la tentation*, dit-il, *il vous fournira des moyens en abondance pour pouvoir la soutenir.*

1. *Cor. c.* 10. *v.* 6.

Ibid. 12.

Ibid. v. 8. 9. 10.

Ibid. v. 13.

Les paroles de S. Paul ne peuvent donc avec apparence de bonne foi être apportées en preuve de l'Apostasie générale de l'Eglise. Les figures & les menaces des Prophetes

sont-elles plus heureusement expliquées par l'Auteur de l'Instruction ? L'Esprit Saint qui les inspiroit s'en est servi pour annoncer les vengeances Divines prêtes à fondre sur un peuple prevaricateur, qui tantôt oublioit le Seigneur pour se plonger dans l'idolâtrie, tantôt massacroit les Prophétes que Dieu dans sa misericorde lui envoyoit pour l'éclairer & le toucher, & qui par un enchaînement de perfidies & d'abominations se préparoit, pour ainsi dire, à faire mourir par une infame suplice le Fils adorable de Dieu. Quel rapport veut-on trouver entre les châtiments préparés à ce peuple intraitable & les hautes destinées des enfans de la nouvelle Alliance? Y a-t'il un Saint Pere, y a-t'il un Interpréte Catholique qui dans ces figures menaçantes, ait jamais reconnu la peinture du Ministere, dont J. C. est le fondateur, le Chef & le conservateur éternel ? Il n'est aucun trait qui n'exprime les ennemis de Dieu, les violateurs de son culte, les prophanateurs de sa Loy, de son Sacerdoce, les auteurs du Deïcide ; & l'on veut nous y faire reconnoître le corps des Pasteurs que J. C. a établis pour gouverner son peuple, & qu'il a fait dépositaire de la science & de la vérité. Jettons un coup d'œil sur ces figures, non pas à l'exemple de l'Auteur pour échauffer vainement nôtre imagination, mais pour y contempler les Divines vérités qu'elles nous annoncent, & pour écarter les présages également faux & sinistres, qu'on en voudroit tirer aujourd'huy.

Instr. Past. de „ Isaïe, dit-on, voit un temps où les étoiles du Ciel seront comme languissantes,
M. de Montp. „ les Cieux se plieront & se rouleront comme un livre, tous les Astres en tomberont
N. VIII. p. 9. „ comme les feüilles de la vigne & du figuier. Joël prédit que le Ciel & la Lune seront
Isaïe 34. 4. „ obscurcis, & qu'on ne verra plus l'éclat des étoiles. Ezechiel voit le Ciel s'obscurcir
„ à la mort du Roi d'Egypte, le Soleil se couvrir d'une nuée, la Lune ne répandre plus
Joël 2. 10. „ sa lumiere, & toutes les étoiles du Ciel pleurer sur sa perte. Dieu montre à Daniel
Eze. 32. 7. 8. „ dans une vision une corne qui s'éleve jusqu'aux armées du Ciel, & en fait tomber
„ les plus forts, & les étoiles, & les foule aux pieds. Dira t'on que tous ces évenemens
Dan. 8. 10. „ ne regardent que le peuple figuratif ? „ Oüi M. T. C. F. nous vous le dirons avec assurance ; aucun de ces évenemens ne regarde le Ministere Evangelique. Quelques-uns peuvent bien regarder le dernier avenement de J. C. & vérifier ces Prophéties au jour terrible des vengeances du Seigneur. On y voit l'image effraïante du Monde rentrant dans le néant, d'où il étoit sorti ; on y voit la nature confonduë, les Astres s'éclipser, le Soleil & la Lune s'obscurcir, les Cieux s'écrouler, & tous les Elemens dans un
Math. 24. v. 29. désordre inexplicable. Jesus Christ a employé les mêmes expressions pour nous répresenter, non pas un obscurcissement du Ministere, mais la destruction entiere de l'Univers, qui
Luc 21, 25. doit préceder son redoutable Jugement. Il les a aussi apliquées à la ruine du Temple & à l'extinction de la Sinagogue. Jamais dans ces lugubres Peintures il n'a donné l'image de son Eglise, si elle trouve place dans ces Tableaux, ce n'est que pour y briller avec éclat, pour y paroître dans le plus bel ordre au milieu de la confusion, pour y aplaudir aux Triomphes de son Divin Maître, & pour participer à sa Gloire.

L'Auteur de l'Instruction ne veut trouver dans ces figures, que l'obscurcissement du Ministere ; mais en ce cas pourroit-on s'arrêter là, & n'y pas lire sa destruction, sa ruine, & un déplorable anéantissement ? Ces figures sont les ménaces d'un Dieu offensé, foudroïant, irrité jusqu'à la fureur, d'un Dieu qui ne met ni borne, ni adoucissement à sa colere ; les Etoiles, les Astres, ou comme parle le Prophete, la Milice des Cieux seront dans le trouble & dans la confusion, tous les globes lumineux pâliront. Ce n'est pas assez, ils tomberont com-
Isa 34. 4. me les feüilles de la Vigne & du Figuier : *Et tabescet omnis militia cœlorum, & omnis militia eorum defluet sicut defluit folium de vinea & ficu.* Pourquoi ? parce que l'indignation du Seigneur s'étend sur toutes les Nations, parce que sa juste fu-
Isa. 34. 2. reur va s'exercer sur tous les peuples de l'univers. *Quia indignatio Domini super omnes gentes, & furor super universam militiam eorum.* Jusqu'où ne s'est point porté la vengeance du Tout Puissant ? Il les a fait perir, il les a livrés à la mort, il a inondé la terre de leur sang, & il la couvrera de leurs cadavres. *Interficit eos & dedit eos in occisionem, interfecti eorum projicientur, & de cadaveribus eorum ascendit fœtor & tabescent omnes à sanguine eorum.* Nous sçavons comment tous les malheurs

malheurs se sont accomplis sur le peuple Juif; nous sçavons comment ils se renouvelleront & dans toute leur étenduë, lorsque le souverain Juge, prêt a exiger des pecheurs un compte severe & rigoureux, les citera pour la derniere fois à son Tribunal. Mais nous sçavons aussi que ce déluge de maux regarde les ennemis de Dieu & de son peuple, & il faut avoir perdu tout sentiment de Réligion, pour les apliquer au corps des premiers Pasteurs, à cette Eglise une & Sainte, qui dans ces fléaux redoutables, ne doit voir que l'appareil de ses triomphes. Quand Jesus Christ a mis ces objets effraïants sous les yeux des Apôtres, loin de leur annoncer l'obscurcissement, ou la fin de leur Ministere, il leur dit qu'ils doivent alors *lever la tête*, & que *le moment de leur redemption aproche*: *His autem fieri incipientibus respicite, & levate capita vestra, quoniam appropinquat redemptio vestra.* Luc 21. 28.

Le Prophete Joel n'est pas moins éloquent, que les autres envoyés de Dieu. Son langage sublime exprime avec la même vivacité, l'accablement prodigieux, & la désolation universelle des Prévaricateurs. Annonce-t'il qu'alors le ministere établi par le Messie, disparoitra; qu'il faudra s'en défier, & le regarder comme l'organe le plus dangereux de la seduction? Au contraire le Ministere est l'unique ressource qu'il offre aux Peuples tremblans & consternés. Il y aura, dit-il, *des jours d'obscurité & de tenebres, des jours où les nuages & les tourbillons de fumée déroberont la lumiere du Soleil, de la Lune & des Etoiles: C'est le jour du Seigneur, il n'y en a point eu de semblable depuis la Création, & il n'y en aura pas un pareil dans toute la suite des générations, c'est le jour terrible; qui en pourra soûtenir les horreurs?* Joel 2. v. 2. 10. De-là est-il permis de conclurre que le Ministere obscurci, sera lui-même caché dans ces noirs tourbillons? Jamais il n'aura brillé d'une lumiere plus douce & plus bienfaisante. *Les Prêtres*, continuë le Prophête, *Ministres du Seigneur pleureront entre le vestibule & l'Autel, & ils diront: Pardonnez, Seigneur, pardonnez à vôtre Peuple, n'abaissez pas vôtre héritage jusqu'à le livrer à l'Empire des Nations; que les Peuples ne demandent pas où est leur Dieu.* Ibid. 17. Si donc l'on veut apliquer ces figures à l'Eglise, il ne suffit pas de dire que Dieu par des voyes inconnuës, se conservera toûjours un héritage, il faut dire que le Ministere est le rampart que Dieu a élevé, est le bouclier qu'il a donné à son Peuple pour le préserver dans les tems des justes châtimens destinés aux méchans & aux impies. C'est ainsi que les Interprêtes catholiques expliquent ces Prophèties, dans ce Chapître de Joel, ils ne voient que l'image de Jerusalem renversée de fond en comble par les Chaldéens, & de ce monde perissable, condamné à devenir un jour par son entiére destruction le monument des vengeances du Seigneur. Cornel. à lapide in cap. 2. Joël.

Mais l'Auteur de l'Instruction, conjuré contre l'Eglise de J. C. est si fort empressé à prédire sa ruine, qu'il lui aplique des Prophêties & des Figures qui ne regardoient pas même le Peuple figuratif. & qui n'expriment que le châtiment destiné au Peuple persécuteur. Le 32. Chapître d'Ezechiel est l'histoire anticipée des Révolutions qui menacoient Pharaon & l'Egypte, en punition de l'orgüeil de ses Peuples & de ses Rois. Fiers de leurs richesses & de leur puissance, ils avoient oublié qu'ils dependoient du Très-Haut: *Ils sçauront que je suis le Seigneur*, dit Dieu à son Prophête; leur grandeur sans bornes leur inspire, un orgüeil demesuré; *Fils de l'homme, annoncez les désastres de Pharaon Roy d'Egypte, & vous luy direz: vous vous êtes comparé au Lion des Nations, & au Dragon qui est dans la Mer; c'est pour cela que j'étendrai sur vous mes filets, je vous renverserai sur la Terre, & vous deviendrez la proye des Bêtes feroces.* Ezech. ch. 32 v. 8. & 26. ch 31 v. 10. ch. 32. v. 2. 3. 4. Après sa mort, continuë le Prophête, le Ciel, les Etoiles, le Soleil & la Lune seront plongés dans les tenebres. Ibid. v. 8. Qu'est ce que cela veut dire? Le Prophête l'explique aussi-tôt; *parceque voici ce que dit le Seigneur: Le glaive du Roy de Babylone viendra contre vous*; Ibid v. 11. Quia hæc dicit Dominus Deus, gladius Regis Babilonis veniet tibi. *Le glaive de ses hommes belliqueux détruira vos nombreuses Armées. Toutes ces Nations invincibles renverseront l'orgueil d'Egipte & dissiperont vôtre multitude.* Ibid. v. 12, (a) Nous vous le demandons, M. T. C. F. ne faut-il pas

(a) *In gladiis fortium déjicient multitudinem tuam, inexpugnabiles omnes gentes hæc, & vastabunt superbiam Ægypti, & dissipabitur multitudo ejus.*

être animé d'une haine violente contre l'Eglise, pour apliquer au Ministére qui la dirigera jusqu'à la consommation des Siécles, les mêmes menaces & la même décadence que Dieu annonçoit aux Ennemis de son culte & de ses Autels ?

Jettons les yeux sur le Livre de Daniel, sur ces visions prophétiques où les diverses Successions des Empires qui ont partagé l'Univers, sont décrites. Nul Historien n'en a distingué plus fidellement que lui la naissance, le progrez, les révolutions & les vicissitudes. Les rayons qui l'éclairoient n'étoient pas resserrez dans l'enceinte de la Judée, il étendit ses vûës sur tous les Royaumes, il mesura la vaste puissance des Babiloniens, des Perses, des Medes, des Grecs & des Romains, il multiplia les figures sublimes du stile prophétique, pour peindre l'élevation & la chûte de toutes les Nations. Personne n'ignore que Dieu avoit ménagé selon sa sagesse & l'ordre de ses Décrets toutes ces vicissitudes pour manifester tour à tour sa justice & sa bonté ; elles avoient toutes un raport direct à la situation heureuse ou malheureuse du Peuple de Dieu ; elles le conduisoient insensiblement à la venuë du Messie : Ce divin Sauveur étoit le but & le terme des figures. Il étoit la lumiere qui devoit dissiper les ombres. Sur les débris de tous ces Empires, condamnés à se détruire les uns par les autres, il a établi un Regne spirituel, Regne sans bornes qui n'a d'autres limites que celles du monde, Regne éternel, dont la durée sur la Terre égalera tous les Siécles, Regne qui ne finira icy-bas, que pour s'étendre à jamais sur tous les espaces immenses de l'Eternité.

Il fut connu des Prophêtes ce Regne glorieux, ils nous l'ont annoncé plus d'une fois : *Les Prophêtes*, dit S. Augustin, *ont parlé plus obscurément de J. C. que de l'Eglise* ; Et la raison qu'il en raporte est remarquable : *C'est que*, dit-il, *ils voyoient en esprit qu'on exciteroit contre elle plus de disputes.* Or quand les Prophêtes ont prédit la gloire du Messie, quand ils ont contemplé son Eglise, son Ministere, y ont ils jamais vû ces taches & ces obscurcissemens qui devoient un jour le dégrader ? Daniel l'a vûë en esprit cette Eglise éternelle, ce Ministere indéfectible, il l'a vuë, pour ainsi dire, parmi les ruines & les déplorables restes des Empires. Comment nous l'a-t'il décrite ? *En ce tems le Dieu du Ciel se suscitera un Royaume qui ne sera jamais dissipé, & son Royaume ne sera point donné à un autre Peuple, mais il brisera & consumera tous les autres Royaumes, & il demeurera toûjours inébranlable.* (a) Isaïe l'a vuë cette Eglise brillante ; quelle pompe, quelle majesté, quelle grandeur dans la peinture qu'il nous en fait ! Les Nations marcheront à sa lumiere, ses portes seront toujours ouvertes, elles ne seront fermées ni jour ni nuit, parce que toute la force des Nations doit s'y rassembler, le Soleil qui lui prête sa lumiere ne se couchera plus, la Lune qui l'éclaire ne sera point éclipsée ; *Non occidet ultrà Sol tuus, & Luna tua non minuetur.* Le Prophête Michée l'a vue cette Eglise glorieuse ; a-t'il découvert quelque nuage qui dérobât la Sainte Montagne aux yeux des Nations ? A-t'il aperçû les Peuples égarés par le Corps Pastoral dans des routes obscures & embarrassées ? Rien n'est plus contraire à l'idée qu'il nous en donne. (b) *C'est la Montagne du Seigneur, elle s'éleve avec majesté au-dessus des plus hautes Collines. Les Peuples y viendront en foule, plusieurs Nations y accourreront & diront : Venez, allons à la Montagne du Seigneur, & il nous aprendra ses voyes, & nous marcherons dans ses Sentiers, parce que la Loy sortira de Sion, & la parole de Dieu sortira de Jerusalem.*

Aug. in Ps. 50. Con. 2.

Daniel 2. 44.

Is. ch. 60. v. 3. 11. 20.

Mich. 4. 1.

Voilà les images & les figures qui nous représentent l'Eglise de J. C. Voilà les traits par lesquels le S. Esprit a coûtume de la peindre. Cette explication n'est point un jeu de nôtre imagination, nous la trouvons dans la Tradition de nos Peres, nous la voyons dans les Ouvrages des plus célébres Controversistes ; les Hérétiques ont toûjours fait de

(a) *In diebus autem regnorum illorum suscitabit Deus Cœli regnum, quod in æternum non dissipabitur, & regnum ejus alteri populo non tradetur ; comminuet autem, consumet universa regna hæc, & ipsum stabit in æternum.*

(b) *In novissimo dierum erit mons Domini præparatus in vertice montium, & sublimis super colles. Et fluent ad eum populi, & properabunt gentes multæ, & dicent : Venite, ascendamus ad montem Dei ; & docebit nos de viis suis, & ibimus in semitis ejus : quia de Sion egredietur Lex, & verbum Domini de Jerusalem.*

vains efforts pour rejetter sur cette Eglise visible, & toujours lumineuse, les nuages & les ténébres dont ils vouloient obscurcir les Dogmes sacrés de la Réligion, on leur a demandé quelles étoient les proprietés & les priviléges inaliénables de l'Eglise ; dès qu'ils ont répondu que cette colomne de vérité pouvoit être ébranlée ; que sa lumiere pouvoit être éclipsée, & que la Montagne du Seigneur, élevée au-dessus des plus hautes Collines, pouvoit devenir invisible aux yeux mêmes des Fidéles, dont elle est la demeure & la patrie ; Dès lors on a senti toute la perversité de leurs intentions ; on a débrouillé leurs artifices ; on ne s'est point laissé surprendre par leurs subtilités, & ils ont été convaincus de ne tenir aucun compte, ni des Prophéties sublimes qui l'avoit annoncée dans l'ancien Testament, ni des magnifiques promesses que J. C. lui avoit confirmées par l'éfusion de son Sang.

Les Calvinistes, ainsi que les Appellans, ont eu recours à l'exemple de la Sinagogue, ils ont décidé comme l'Auteur de l'Instruction, que c'étoit une erreur grossiere *de laisser au peuple figuratif tous les malheurs, & de ne vouloir le reconnoître comme figure du peuple nouveau, que dans ce qui lui arrive d'avantageux.* Et on leur a fait voir qu'ils renversoient la stabilité de l'Eglise ; on leur a démontré qu'il y avoit une difference essentielle entre l'ancienne & la nouvelle Alliance ; que la premiere ne devoit durer qu'un certain temps, & que la seconde, fondée sur la pierre inébranlable qui est J. C. doit durer jusqu'à la consommation des siécles. Faut-il encore en raporter les preuves ? Sans entrer dans toutes celles que l'Ecriture fournit, qu'il nous suffise de remettre sous les yeux la promesse énoncée au chapitre 28. de S. Mathieu : *Voilà je suis avec vous jusqu'à la consommation des siécles.* Les Hérétiques avant l'Auteur de l'Instruction, ont éludé la force de ces Divines paroles ; ils n'ont point craint d'avancer que la Sinagogue pouvoit se vanter d'avoir eu de Dieu même des promesses aussi solemnelles. M. Bossuet leur a fait voir la foiblesse & l'illusion de leurs raisonnemens ; Voulez vous les reduire en poudre, raprochez les Textes où sont exprimés les priviléges de l'une & de l'autre ; comparez les Prophéties qui les regardent ; considerez les proprietez qu'il plut à Dieu d'attacher à l'une & à l'autre. Les avantages de l'une étoient conditionnels, ils étoient proposés comme la recompense de la fidelité d'un peuple volage & inconstant. Ils étoient accompagnés de prédictions menaçantes, où la ruine & l'extinction du Temple, des Sacrifices, du Sacerdoce & du peuple entier, étoient clairement marquées. Au contraire les promesses faites à l'autre sont absolués ; elles ne sont bornées ni par les lieux, ni par les temps ; comme l'Eglise doit embrasser toutes les Nations, elle doit aussi égaler dans sa durée tous les siécles : *Voilà je suis avec vous jusqu'à la consommation des siécles.*

Instruct. Past. de M. de Montpele pag. 8.

Un habile Ministre chargé par sa Secte de refuter les Écrits des Evêques de France, & en particulier ceux de M. Bossuet, lui avoit déja fait la même Objection en ces termes : *M. de Meaux devoit remarquer que Dieu avoit promis à l'Eglise Judaïque d'être éternellement avec elle, & d'y mettre son Nom à jamais, & néanmoins que cette présence n'a pas empêché ni sa ruine, ni que pendant qu'elle a duré, il n'y ait eu des abominations & des idolâtries jusques dans le Temple, &c.* " Il est vray, répond M. Bossuet, que Dieu avoit dit *qu'il mettroit son Nom à jamais dans le Temple de Salomon*, & ce qu'il y a de plus fort, *qu'il y auroit tous les jours ses yeux & son cœur* : Promesse qui ne paroît " pas de moindre étenduë que celle de J. C. dont nous parlons. Voilà, continua t'il, " addressant la parole aux Prétendus Reformés, l'argument de vôtre Ministre dans tou- " te sa force. Remarquez pourtant, M. C. F. qu'il n'a osé citer ce passage entier, de " peur d'y trouver sa confusion. Lisons-le donc tel qu'il est : ,, *Je mettray mon Nom à jamais dans cette Maison, & j'y auray tous les jours mes yeux & mon cœur ; si tu marches dans mes voyes, comme a fait ton pere David, j'établirai ton Thrône à jamais. Si au contraire, vous & vos enfans, cessez de me suivre, & adorez des Dieux étrangers, j'arracherai Israël de la terre que je leur ay donné, & je rejetteray de devant ma face le Temple que j'ay consacré à mon Nom, ensorte qu'Israël sera la risée & la fable de tout l'Univers, & que ce Temple sera en exemple à tous les peuples du Monde.*

Seconde Instr. Past. de M. Bossuet sur les promesses de J. C. N. XVII. XVIII. pag. 49. dern. édit.

III. Reg. IX. 3. 4. 5. 6.

II. Parall. VII 17.

L'Auteur de l'Instruction usant du même artifice que les faux Pasteurs de la Reforme, veut allarmer l'Eglise par des Prophéties qui ne la regardent point, & il supprime les

Prédictions consolantes qui n'ont été faites que pour elle. C'est ainsi que les Hérétiques se plaisent à défigurer les Saintes Ecritures. " On vous a vû, M. C. F. ajoûte M. Bossuet, la condition expressément apposée à la promesse de la Sinagogue, & vous ne voulez " pas voir la difference entre cette promesse absoluë : „ *Voila je suis avec vous tous les jours* : & celle cy : *J'y seray si vous faites bien.*

Avec quel zéle ce célébre Defenseur de la Foi de nos Peres ne s'éleveroit-il pas encore contre l'affreux sistême de l'Instruction ? Quel seroit son étonnement d'y trouver les mêmes excès qu'il n'a cessé de poursuivre & de foudroyer pendant sa vie ? Il a vû naître tous ces monstres, il les a étouffé dès la naissance. Il a préservé l'Eglise de France de leur souffle empesté, sommes-nous donc destinés à les voir reparoître aujourd'huy avec la même audace !

Il est important, M. T. C. F. de vous rapeller la doctrine de M. Bossuet pour vous prémunir contre l'abus énorme qu'on voudroit faire de son nom respectable. Vous connoîtrez par les Ecrits que ce grand homme a publié lui-même, combien il avoit en horreur les opinions fanatiques & les erreurs monstrueuses qui nous font gemir. Etudions aprés lui & avec lui la Théologie de S. Paul, le Ministere y trouvera sa sûreté, & l'héresie sa confusion. *Dieu promet un nouveau Testament, dont le premier devoit vieillir & être aboli*, conclut S. Paul, *Dieu promet en J. C. un nouveau Sacerdoce selon l'ordre de Melchisedech*; " donc il promet en même tems l'abolition de la Loy, puisque selon le „ même S. Paul, la Loy doit passer en même tems que le Sacerdoce. J. C. a lui même „ prononcé selon la Prophétie de David, que *la pierre qui devoit faire la tête du coin*, „ *devoit être auparavant rejettée par les Juifs* D'où il devoit arriver qu'il feroit contraint „ de leur ôter la vigne & de la donner à d'autres Ouvriers. J. C. a vû aussi dans Da- „ niel, *l'abomination de la désolation dans le Lieu Saint*, que celui qui lit, ajoûte-t'il, „ entende, afin qu'on soit attentif à ce grand mistére. Dans ce mistére étoit compris „ *le meurtre du Christ* par les Juifs, & aprés ce meurtre l'entiére dissipation de tout „ ce Peuple avec l'abomination & la désolation jusqu'à la fin. "

Heb. VIII 8. 9. &c.

Second. Instr. de M. Bossuet sur les promesses de l'Eglise, N. XX. p. 52. 53. & suiv. dern. Edit.

Math. 21. 42.

Que conclut M. Bossuet de toutes ces Prophéties & de tous ces Textes clairement expliqués ? Y a-t'il trouvé l'obscurcissement du Ministere ? Voit il les malheurs de l'Eglise dans la réprobation de la Sinagogue ? A-t'il aperçû que l'Epouse fût comparée avec l'adultere, ou que la femme libre dût jamais subir le sort de l'esclave ? Ce n'est pas là certainement la Théologie de ce sçavant Evéque. De tous ces textes il conclut le pitoyable aveuglement de ceux qui osent proposer ces odieuses comparaisons. " Y a-t'il donc, „ s'écrie-t'il, un aveuglement pareil à celui de régler les promesses faites à l'Eglise, par „ celles de la Sinagogue, & de ne vouloir jamais reconnoître ni mettre de difference „ entre celle dont Dieu se retire & celle à qui il proteste qu'il est toûjours avec elle, „ entre celle à qui il dit : *Je suis avec vous jusqu'à la fin*, & celle dont il est écrit : la „ désolation *jusqu'à la fin demeure sur elle.*

Qu'auroit dit M. Bossuet, s'il eût entendu un homme faisant profession de la Réligion Catholique, avancer hardiment que ce seroit se tromper, *que de laisser au Peuple figuratif tous les malheurs, & de ne vouloir le reconnoître comme figure du Peuple nouveau, que dans ce qui lui arrive d'avantageux* ? Qu'auroit il repondu, si aprés une description lugubre de tous les désastres de la Sinagogue, on eût osé lui faire cette interrogation ? *Dira t'on que tous ces évenemens ne regardent que* le Peuple figuratif ? Avec quelle force n'eût il pas repoussé l'affront que l'on fait à l'Eglise de J. C. Détestables blasphêmes, lorsqu'ils partoient de la bouche des Ennemis de l'Eglise ! Quelle horreur n'en eût il pas conçû s'il les avoit lû dans une Instruction pastorale. Pourquoy demander ce qu'il feroit aujourd'huy, voyons ce qu'il a fait. Le Ministre Claude lui propose cet argument tiré des malheurs & de la défection de la Sinagogue ; les Huguenots présens à la Conference, applaudirent au Ministre ; le Pontife Catholique gemit de leur aveuglement ; il fut émû, il se recüeillit, il sentit vivement l'injure qu'on faisoit à l'Eglise de J. C. *& je priai Dieu*, dit-il, *de me faire la grace de détruire par quelque chose de net, la comparaison odieuse qu'on faisoit de son Eglise toûjours bien-aimée, avec la Sinagogue infidelle, dans le moment qu'il avoit marqué pour la répudier.*

Instruct. Past. de M. de Montpelier pag. 8.

Conf. avec M. Claude Min. de Charenton dern. Edit. pag. 89.

Cette

Cette doctrine que M. Bossuet a constamment soûtenuë, a triomphé de toutes les subtilitez des Protestans ; avec quelle pudeur a-t'on entrepris de lui faire tenir un langage tout opposé ? On veut qu'il ait pressenti & annoncé la défection ou l'apostasie générale du Ministere, quelle preuve en aporte l'Instruction pastorale ? Elle nous cite des œuvres posthumes qui n'auront jamais & qui ne peuvent avoir l'autorité de ces ouvrages fameux, où la lumiere brille de toutes parts, & dont l'hérésie n'a pû soûtenir l'éclat : ouvrages que l'Auteur a publié lui même, qui ont triomphé de toutes les attaques & de toutes les calomnies des Protestans, & que le Clergé de France conservera precieusement comme les plus beaux monuments de sa doctrine & de sa foi. La mémoire du grand Evêque de Meaux nous est trop chere pour respecter des Ecrits qui semblent n'être faits que pour le mettre en contradiction avec lui même ; s'il est vrai qu'il en est l'Auteur, nous avons droit de penser qu'il ne les a pas jugé dignes de paroître en public, & que s'il eût voulu les mettre au jour, il les eût retouchés avec cette exactitude sévere qui tendit sa plume si redoutable aux plus intrépides défenseurs de la Reforme. Laissons les donc dans l'oubli auquel il les a condamnés. Nous avons des ouvrages avoüés de M. Bossuet, ceux-là doivent nous servir de regle pour juger de la doctrine des autres. Si les Ecrits qu'on nous opose ne leur sont pas conformes, nous pouvons dire qu'ils avoient été déja refutés ; & le nom respectable dont on les décore, ne peut les mettre à couvert de la censure. *Med. de M. Bossuet cités dãs l'Instr. Past. de M. de Momp. pag. 19. 20. 22. 26. 27.*

Ce n'est pas cependant sans raison que l'Auteur de l'Instruction fait tant d'éforts pour attirer à lui le plus celebre de nos Controversistes. Jusqu'icy son sistême n'avoit trouvé place que parmi les impietés des plus fameux Hérétiques. Vous avez vû l'abus qu'on faisoit des Textes sacrés de la Sainte Ecriture ; est-il étonnant qu'on abuse aussi de ses Commentateurs & de ses Interprêtes. Mais ne nous arrêtons pas à ces réflexions. Les attentats croissent à chaque page de l'Instruction pastorale, l'obscurcissement du Ministere que l'Auteur avoit d'abord proposé, s'est trouvé peu à peu changé en une défection, en une apostasie generale, semblable à celle de la Sinagogue. Quelle circonstance a-t'il choisi pour lui comparer l'Eglise de J. C. Il a choisi M. T. C. F. le moment où elle avoit prostitué son Ministere, jusqu'à rejetter, condamner & crucifier le Messie. Cette pensée fait horreur au Fidéle, mais elle flatte l'Auteur. Pour la mettre dans un plus beau jour, il est entré dans le détail que nous avons déjà raporté. " Erreurs sur le dogme, erreurs dans la morale ; ostentation, amour du gain, attribuer au Démon les œuvres du S. Esprit, persécuter les gens de bien, mettre à mort J. C. voilà " les crimes qui ont attiré au Peuple Juif les maux qu'ils éprouvent depuis dix sept " Siécles. " Et voilà les crimes que l'on reproche au Peuple nouveau representé par le peuple figuratif ; voilà les excès ausquels on veut qu'il ait mis le comble par l'acceptation de la Bulle *Unigenitus*. Sa réprobation est donc consommée, & il ne lui reste plus que l'attente terrible d'un Jugement formidable. Il a peché comme la Sinagogue, comme elle il va être dispersé, banni, privé de l'héritage, son adoption est déja revoquée, & bien-tôt l'Epouse fidelle & bien aimée va ceder la place à la femme adultere & prostituée. C'est en effet le but de l'Instruction Pastorale ; tout ce que nous avons vû jusqu'à present, nous menoit comme par dégrez à ce terme fatal. Avant que de nous enfoncer dans cet abîme d'erreurs, exposons en peu de mots les vérités saintes qui fondent nôtre sûreté & entretiennent nôtre confiance ; puissent elles dissiper ces tenébres plus affreuses que les ombres de la mort, où l'on s'éforce de plonger le Ministere, le Sacerdoce & la Réligion de J. C.

Dieu, M. T. C. F. qui s'est engagé par une promesse solemnelle à être toûjours avec son Eglise, à la repandre dans toutes les parties de l'Univers, & à la conserver pure, exempte d'erreurs jusqu'à la consommation des Siécles, n'a cependant point promis à aucun Peuple en particulier de le tenir toûjours inviolablement attaché à cette Eglise. Nulle Nation ne peut se flatter de posseder en propre un si beau privilege ; chacune doit sentir sa propre foiblesse, & trembler à la vûë des pertes affligeantes qui déjà ont déraché du Royaume de J. C. une partie de ses plus belles conquêtes. Les Eglises d'Orient, agitées par différentes secousses, ont enfin succombé ; le Schisme essaïa

sur elles ce que pouvoient ses fureurs ; l'Hérésie les a subjuguées ; les Peuples qui entourent ce Royaume trés-Chretien, ont éprouvé de pareils desastres : sujets à la même vicissitude, ils sont devenus la victime de leurs propres divisions. La France elle-même s'est vûë déchirée par des Factions, que le même esprit animoit. Graces immortelles vous soient renduës, ô mon Dieu, vous avez daigné veiller sur elle avec une Providence spéciale ! Mais les triomphes & les victoires qu'elle a remporté sur les Novateurs ne la rendent pas invincible. Depuis long-temps elle est en proye à de nouveaux Ennemis qui ne cherchent qu'à ébranler la solidité de sa Foi, & elle ne peut pas se vanter d'avoir aucune prérogative qui lui assûre une perseverance invariable. Elle peut craindre pour sa Réligion les mêmes revolutions qu'elle a déplorées dans les Contrées voisines. Mais y a-t'il quelque chose à craindre pour l'Eglise de Jesus-Christ ? Non sans doute, elle sera toûjours sainte, toûjours une, toûjours inébranlable, toûjours visible. Si elle a la douleur de voir des Peuples rebelles se soustraire à ses Loix, elle aura la consolation de compter une multitude nombreuse d'enfants dociles & soumis ; leur fidélité, leur attachement la dédommagera des maux que lui auront fait souffrir la perfidie & l'indocilité des autres. Elle trouvera dans sa fécondité une ressource toûjours nouvelle contre les usurpations de l'Hérésie ; elle portera aux Nations infidéles la lumiere & les thrésors, que des Peuples lassés de leur propre bonheur auront rejetté ; & par une succession non interrompuë, elle subsistera toûjours dans son unité, dans sa sainteté, dans son universalité. Enfin, si sur la fin des siécles, Dieu jette un regard de miséricorde sur la Nation Juïve, ces miserables restes de la Synagogue, viendront à leur tour enrichir l'Eglise des Gentils ; mais y viendront-ils pour la dominer & pour la reformer ? Viendront-ils se joindre à un Ministere obscurci, corrompu, coupable de Deïcide ? on ne le peut penser sans frémir. Il faut pourtant que l'Auteur de l'Instruction dévore cette absurdité ; il en a été frappé, il a tenté de la déguiser & de la pallier, ensuite il se laisse emporter, & ne s'attache plus qu'à peindre la décadence de l'Eglise vieillissante, l'Epouse de J. C. est comparée à la Synagogue repudiée, & les malheurs de l'une, sont la figure des chatiments destinés à l'autre. Plein de ces funestes idées, il s'écrie : „ Que le Gentil ne s'éleve donc point „ dans sa propre justice, nous venons de voir que les branches étrangeres peuvent être „ traittées comme des branches naturelles, *& que celles-cy ne paroissoient pas plus coupa-„ bles*, quand elles ont porté la peine de tout le sang innocent répandu depuis Abel jus-„ qu'à Zacharie „ Il fait toûjours son odieuse comparaison entre la Synagogue & l'Eglise. Les branches naturelles, ce sont les Juifs, qui les premiers devoient participer aux avantages inestimables de la mission du Fils de Dieu ; elles ont été retranchées *de l'Olivier franc* ; l'infidélité du Juif mit le comble à sa reprobation, que le Deïcide avoit commencée, & cependant ces branches corrompuës, ces branches meurtrieres ne paroissoient pas selon lui plus coupables que le Ministere obscurci qui gouverne & qui enseigne aujourd'huy l'Eglise de Dieu.

Instr. Past. de M. de Monp. p. 22.

S. Paul instruisant les Fidéles sur le rédoutable discernement que Dieu avoit fait des Juifs & des Gentils, nous aprend que du peché des Juifs vient le salut des Nations : *Illorum delicto salus est gentibus.* Que leur peché est la richesse du monde, & leur diminution la richesse des Gentils. Il nous fait esperer que cette Nation malheureuse les enrichira encore : *Quod si delictum illorum divitiæ sunt mundi, & diminutio eorum divitiæ Gentium, quantò magis plenitudo eorum.* Y a-t'il rien dans cette doctrine qui annonce à l'Eglise ces pertes fatales, ces évenemens sinistres qu'on veut lui pronostiquer ? mais quand un homme s'égare au point de ne plus écouter le Ministere, quel parti peut-il prendre ; Il est entrainé malgré lui aux plus affreuses extrémités ; de quelque côté qu'il se tourne, il entend gronder la foudre sur sa tête ; plus il oblige l'Eglise à multiplier ses décisions, plus il amasse sur lui d'anathêmes, il ne peut trouver de ressource que dans des esperances chimeriques. Semblable aux Juifs qui n'ont pas reconnu le véritable Messie, & qui en attendent un dont le Regne sera conforme à leurs idées grossieres, ce phantôme les console & nourrit leur haine contre nous. Il en est de même des Novateurs, une nouvelle Eglise formée selon leur caprice, les dédommagera des rigueurs que l'Eglise presente leur fait envisager. " Les Juifs approuveront les Miracles que les

Rom. c. 11. v. 11. 12.

Chrétiens détestent, & la Sinagogue les vengera des anathêmes dont le Pape & les " Evêques les accablent. „ *Instr. Past. de M. de Montp.*

Les Ministres Calvinistes n'avoient point d'autre consolation à proposer aux Sectateurs de la Reforme, quand ils eurent épuisé toutes les subtilités, quand ils se virent forcés dans toutes leurs défenses, ils firent des prédictions. L'obscurité mistérieuse de l'Apocalipse fut pour eux un vaste champ où ils exercerent leurs talens. A Francfort on débitoit un Livre intitulé : *Le Jugement ou l'entiére extermination de la Prostituée, de la Babilonne Romaine, ou Livre VI. des Commentaires sur l'Apocalipse.* Le Ministre Dumoulin imbû des mêmes idées, en amusa ses Disciples, il fit imprimer à Sedan un Livre dont le but & les réveries étoient précisément les mêmes. *Av. des Pr. à Sedan 1624.*

Le Ministre Jurieu digne Elève de ces Fanatiques, fut encore plus hardi que ses maîtres. Il donna une Analyse raisonnée de l'Apocalipse, il y trouva l'Eglise Romaine clairement désignée, il y vit ses commencemens, ses progrès, & sa chûte, il combina les époques, & se livrant sans reserve à son esprit illuminé, il osa en fixer la ruine à l'année 1710. ou 1715. Il a eu beau s'égarer dans ses pensées, elle subsiste encore cette Eglise inébranlable, elle a encore assez de force pour faire trembler ces nouveaux Réfractaires qui s'élevent contr'elle. Jurieu avant eux avoit apellé les Juifs à son secours, il leur avoit adressé des exhortations vives propres à flater leurs espérances. Son zéle fut aplaudi par la Sinagogue d'Amsterdam, les Rabins lui écrivirent une Lettre de remercimēt; mais ils ne se laisserent pas seduire par les promesses prophêtiques du Commentateur, ils en découvrirent le faux & le ridicule Les déclamations de nôtre Auteur ne sçauroient avoir un succés plus heureux. De quel poids peuvent être des vœux qui se reduisent à dire: Venez Peuples, venez vous réünir à un Ministere corrompu, à un Sacerdoce impie & prophanateur, à une Eglise soüilliée de crimes, à une Réligion obscurcie, défigurée, prête à tomber dans les Précipices qu'elle se creuse depuis plus de mille ans par les prévarications énormes des Ministres chargés de sa conservation. Il en faut dire autant de l'invitation qu'il fait aux Protestans; à quelle Eglise veut-il les réünir? Ce n'est pas à l'Eglise de Rome : le portrait hideux qu'il en a tracé n'est gueres capable de les y ramener; ce ne peut être qu'à la petite Eglise qui a canonisé la personne & les miracles du Diacre Paris. Mais ils lui répondront qu'ils leur est permis aussi bien qu'à lui d'attendre que les Juifs ayent purgé l'Eglise de toutes ses soüillures, & que le Regne du Messie annoncé dejà par les funestes évenemens détaillés dans l'Instruction Pastorale, se soit manifesté par l'éclat de la gloire & de la sainteté la plus pure. *Accompl. des Proph. 2. edit. 1686. 1. 11. ch. v.* *Lettre des Rab. à M. Jurieu imp. à la fin de la suite de l'accompl. des Proph.*

Lisons la réponse que firent les Rabbins au Ministre Jurieu, qu'ils avoient invité à leur tour à se réünir avec eux, elle convient aux circonstances où se trouve l'Auteur de l'Instruction, & il ne doit pas trouver étrange qu'on en fasse l'aplication à ses téméraires Prophéties. " Nous avons rendu graces au Seigneur des Armées, disent les Docteurs „ Juifs, de ce qu'il a suscité en nos jours un homme extraordinaire dans la Secte des „ Nazaréens, qui fait voir par des preuves incontestables, tirées des Prohéties adressées au Peuple de Dieu, qu'enfin le temps est venu que Sion doit être rebâtie, & que „ le Dieu de l'Univers doit être adoré dans la pureté, *rejoüissez-vous, filles de Sion, vô- „ tre heure est prête.* Il ne manquera rien à nôtre bonheur, continuent les Rabbins, si „ vous voulez bien joindre vos prieres aux nôtres dans nos Sinagogues, afin de hâter la „ venuë du véritable Messie, que nous attendons avec empressement depuis tant de „ siécles. „ L'Instruction Pastorale à la vérité, ne nous fait point attendre un nouveau Messie; mais il fait esperer un nouveau regne du Messie. Ces deux pensées quoique differentes dans la spéculation, inspirent dans la pratique les mêmes sentimens. Ceux qui cherchent la vérité doivent demeurer dans l'inaction. Ceux qui croient la posseder, doivent entrer dans la défiance. Nulle autorité n'a droit d'éclairer les uns, ou de rassûrer les autres. La seule lumiere qu'on puisse faire luire à nos yeux, ce sont les pretendus Miracles du Diacre Paris; les principes sur lesquels on les établit, & les consequences qu'on en tire, sont déja un facheux préjugé; peut-être suffit-il pour en détruire jusqu'aux apparences. Mais pour fermer la bouche à nos Adversaires qui se prévaudroient de nôtre silence, si nous refusions d'examiner leurs mensonges, & leurs impostures, renversons encore ce fondement de leur Fanatisme.

SECONDE PARTIE,

LES Miracles, M. T. C. F. sont la voix de Dieu, la Toute-Puissance ne se manifeste pas seulement par la production ou la conservation des créatures. L'Etre suprême sçait, quand il lui plaît, s'écarter des voyes ordinaires; il annonce par des prodiges sa Grandeur infinie, Souverain Maître de la Nature, il dérange à son gré les Loix auxquelles il l'a lui-même assujettie. Et de quelque maniere qu'il exerce à nos yeux son Empire absolu, c'est à nous de reconnoître & d'adorer avec une soûmission profonde la main toute-puissante de nôtre Dieu, c'est à nous de lui payer le tribut de loüanges qu'il veut exiger, c'est à nous de prêter une oreille attentive à cette voix éclatante qui se fait entendre pour nous instruire ou nous confondre. Ces principes ne sont point contestés, ils sont gravés dans le cœur de tous les hommes, & il faut être plongé dans l'aveuglement & le libertinage les plus monstrueux pour ne pas ceder à l'impression qu'un vrai miracle fait sur l'esprit humain. Il porte avec soy dans l'esprit la conviction de tout ce qu'il atteste, l'éloquence humaine ne sçauroit en atteindre la force, la dépravation du cœur peut bien quelque fois en arrêter l'éficace; mais il rend inexcusable l'homme qui y resiste, & qui refuse de s'y rendre. Aussi est-ce par cette voye que le Fils de Dieu attesta principalement sa mission. *Allez*, dit-il aux Disciples de Jean-Baptiste, *raportez lui ce que vous avez entendu, & ce que vous avez vû; les aveugles voyent, les boiteux marchent, les muëts parlent, les sourds entendent, les paralitiques sont guéris.*

Matth. XI.

La mission des Apôtres fut attestée par des œuvres semblables & parce que l'Eglise devoit être perpetuelle & indéfectible, le don des miracles devoit se perpétuer dans cette même Eglise. Chaque Siécle en a vû éclorre & la parole de J. C. se vérifiera dans tous les tems: *Celui qui croira en moi fera des œuvres pareilles aux miennes, il en fera même de plus grandes.*

Mais qu'annonceront ces merveilles? Déposeront-elles en faveur de Dogmes contraires à ceux qui ont été attestés par les précedentes? Les premieres ont annoncé l'indéfectibilité de la Chaire, la visibilité de l'Eglise, son infaillibilité: les autres combattront elles ce témoignage? Atresteront elles l'obscurcissement de cette même Eglise, la défection du Ministere, son Apostasie, ses erreurs? Non M. F. le Seigneur ne se dément point; & s'il est quelque prodige operé pour contredire les oracles de J. C. & de ses Apôtres, ce n'est pas le bras du Tout Puissant qui l'opere, ce prétendu prodige ne peut être qu'illusion, qu'imposture, que prestige. Le pouvoir de commander à la nature qui doit subsister dans l'Eglise, ne sera jamais un témoignage contre ses décisions, les merveilles qui se renouvelleront sous le Ministere des Pasteurs légitimes, ne combattront point l'autorité de ce Ministere, sa visibilité, son indéfectibilité.

C'est là cependant selon l'Auteur de l'Instruction, le but des miracles attribués au Diacre Paris. Il pousse même l'enthousiasme jusqu'à pénetrer dans les conseils de Dieu, il entreprend de dévoiler un nouveau Mistere sur la vocation des Gentils & la réprobation des Juifs, & de nous réveler le secret du Seigneur. *Ce secret*, dit-il, *n'auroit rien de redoutable pour les Gentils, s'ils devoient toûjours demeurer fermes sur l'Olivier, mais ce qui étonne, c'est que comme l'incrédulité des Juifs a donné lieu à la vocation des Gentils, il est infiniment à craindre que l'incrédulité s'insinuant & faisant un certain progrez parmi les Gentils, ne donne lieu au rapel des Juifs, parce que Dieu a tout renfermé dans l'incrédulité: Les Juifs*, ajoûte-t'il, *apcouvreront les miracles que les Chretiens détestent, & la Sinagogue neus vengera des anathêmes dont l'Eglise de J. C. nous accable.* Les miracles du Diacre Paris deviennent dans le sistême de l'Auteur, le gage du retour de la Nation Juive, & de la défection de l'Eglise à qui elle sera substituée.

Instruct. Past. de M. de Montp. pag. 20. 21.

Ces excès seuls doivent décréditer les miracles qu'on veut faire valoir; mais le détail où sont entré leurs Apologistes pour les célébrer, demande que nous entrions aussi dans quelque détail pour les combattre & les dévoiler. C'est ce que nous allons entreprendre dans cette seconde Partie, faisons auparavant quelques réflexions sur les Préjugez avantageux que l'Auteur fait valoir en leur faveur: Préjugez qui servent de preuve unique à

l'Auteur

l'Auteur pour constater les prétendus Miracles faits selon lui *avec une profusion, une continuité, une variété étonnante . . . . sur tant de personnes, en tant de lieux & d'une maniere si publique.*

Instr. Past. de M. de Montp. N. XIII. p. 11. & 12.

L'Auteur examine d'abord le lieu où les miracles se sont operés. *Ce lieu*, dit-il, *c'est Paris, c'est la Capitale du Royaume, la Ville qui rassemble le plus de gens eclairés & plus en état de montrer l'illusion des Miracles, s'il y en avoit*; oüi sans doute, & c'est parce qu'elle rassemble le plus de gens éclairés, que les Miracles y ont été contredits, que l'illusion a été dévoilée, que l'impieté a été confonduë. Pourquoy affecte-t'on ici un profond silence sur la réclamation d'une infinité de personnes zélées qui dans cette même Capitale ont crié à l'imposture ? Pourquoy dissimuler l'indignation où ces artifices ont jetté, je ne dis pas seulement les Catholiques, mais plusieurs des adversaires même de la Bulle, qui se sont élevez contre la fourbe ? La Capitale *rassemble le plus de gens éclairés, & plus en état de montrer l'illusion des Miracles, s'il y en avoit.* Mais parmi ces gens éclairés, de quel poids ne doit point être dans l'esprit d'un homme raisonnable, d'un homme impartial, d'un sujet, la Puissance Royale qui a interposé son autorité pour découvrir l'imposture, qui l'a découverte, qui l'a vangée ? Quelle impression doit faire sur tout Catholique l'examen juridique qu'en a fait la Puissance Ecclesiastique qui est le Juge le plus légitime en cette matiere, & à qui il convient de prononcer sur les merveilles qui meritent ou ne meritent pas la véneration des Peuples? *Les Juifs*, dit M. Pascal, *avoient défense de croire a tous faiseurs de Miracles qui leur enseigneroient une Doctrine contraire, & de plus ordre de recourir aux Grands-Prêtres & de s'en tenir à eux.*

Préjugé tiré du Lieu où les Miracles se sont operés.

Pensée sur les Miracles chap. 27.

L'illustre Archevêque à qui Dieu a commis le soin de son culte dans la Capitale, a fait des recherches, & quel Miracle a-t'il examiné ? Celui qui a été publié avec le plus d'éclat, celui qui étoit vanté comme le plus averé, je veux dire la guerison d'Anne le Franc, & après l'examen fait avec toute la maturité que demandoit l'importance de cette discussion, il déclare que *les Miracles sont faux & supposés.*

Mand de M. l'Arch. de Paris du 15. Juillet 1731 pag. 30.

Que résulte-t'il de là ? C'est que la circonstance qui paroît à l'Auteur fonder un Préjugé favorable aux Miracles dont il est question, se tourne en Préjugé contraire; la Capitale où se sont operées ces merveilles, a fourni des gens éclairés à la sagacité desquels l'imposture n'a point échapé. L'illusion des Miracles y a été manifestée par l'organe des deux Puissances dont l'autorité ne sçauroit en cette matiere être balancée par le poids d'une multitude prevenuë, gagnée, passionnée.

Un autre Préjugé qu'il prétend devoir être favorable aux Apellans, c'est l'interêt immense qu'ils avoient à ne produire que de vrais Miracles. " Les Apellans sont perdus " s'écrie-t'il, si une fois on les convaint de mensonge & de supercherie. ... Cependant 24. Curez presentent requête à l'Archevêque pour le suplier de faire informer " des Miracles qui s'operent par l'intercession de M. Paris; ils avoient joint à une premiere requête les Procès verbaux de quatre miracles constatés juridiquement sous feu " M. le Cardinal de Noailles. Dans une seconde requête ils indiquent treize autres " Miracles dont ils offrent de fournir les preuves. Que cette démarche est insensée, " ajoûte-t'il, si les Miracles ne sont pas véritables ! ,,

Instruct. Past. N. XIV. p. 12.

Préjugé tiré de l'interêt des Apellans.

Oüi certainement la démarche est insensée, il est même difficile de porter plus loin la présomption & la temerité. Nous ne nous en tiendrons pas à nier simplement les Miracles proposés par les 24. Curez, Nous avons des actes juridiques qui vérifient la pensée de l'Auteur de l'Instruction, & qui font voir combien l'esprit de Parti est capable d'aveugler les hommes les plus graves.

La sincerité & la bonne foi des Apellans est le troisiéme moyen sur lequel, au défaut de preuves, on fonde la verité des nouveaux Miracles. Pour nous, M. T. C. F. élevés dans des principes entierement oposés à ceux dont les Apellans font profession. Instruits de tous les artifices que leur Parti met en œuvre depuis 100. ans pour séduire les Fideles & tromper l'Eglise: accoûtumez à être nous-mêmes la victime de ses impostures & de ses calomnies, nous croyons que le caractere des Apellans est le Préjugé le plus propre à ôter toute créance à leurs Relations

Ibid.

Autre Préjugé tiré de la sincerité des Jansen.

Ibid. page 13. La difficulté de corrompre & de suborner une foule de Témoins qui ont été produits, forme un quatriéme préjugé que l'on propose comme invincible, on veut que leur multitude, leur âge, leur caractere, leur condition, & mille autres circonstances mises dans le plus beau jour, rendent leur témoignage irréfragable. Mais cette foule de Temoins de tout âge, de tout caractere, de toute condition a déposé en faveur de bien des faits dont la fausseté & la supercherie a été constatée; Quels fonds doit on faire sur des témoignages authentiquement démentis & convaincus de faux en tant d'occasions? Qu'est-ce que prouve cette réünion de Témoins, si non que la multitude se prévient aisément en matiere de Réligion, que quand elle est gagnée par l'Hérésie, elle se passionne, elle donne dans la fureur & dans le Fanatisme, & qu'alors elle a des yeux, & elle ne voit point, elle a des oreilles & elle n'entend point? D'ailleurs l'illusion des premiers Miracles avoit été dévoilée, il falloit obvier à l'effet que cette découverte devoit naturellement faire sur l'esprit de la multitude, l'unique expédient qu'il restoit à prendre étoit de multiplier ces merveilles au point de rendre comme impossible l'examen de chacune en particulier, c'est ce que l'on a fait, & ce qui a réüssi. On vient aisément à bout par cette voye d'imposer à des gens *de tout âge, de tout caractere, de toute condition*, & d'accréditer auprès de quelques-uns ce ridicule raisonnement, qu'il n'est pas possible que dans le grand nombre des merveilles que l'on publie, il n'y en ait au moins quelqu'une de réelle & de véritable. Enfin en quoy consiste le témoignage si vanté de la multitude? A le considerer de près, il consiste dans un bruit public; il roule sur une croïance appuyée sur la foy vague des autres qui croyent parce qu'ils entendent dire qu'il faut croire. Produiron des Certificats de quelques faits particuliers: tantôt ils sont obtenus à prix d'argent, tantôt ils sont donnés par gens prévenus d'avance, & entêtés des nouvelles opinions. Est-ce là un préjugé qui parle en faveur des Miracles?

Préjugé tiré du nombre des Témoins.

Instr. Past. pag. 15. Milord Aterbari On veut en cinquiéme lieu autoriser ces prodiges par le sentiment d'un particulier, né dans le sein de l'Hérésie, qui, dit-on, a été touché jusqu'aux larmes, mais qui n'a pas été converti. Ce fait obscur & peu connu, prouveroit peut-être que cet Héretique a été frappé comme les autres, de l'apparence des merveilles. Mais outre que sa persuasion n'a pas été bien forte, puisqu'elle n'a operé aucun changement dans sa personne, ce seroit un prodige plus grand que tous les Miracles dont on a jamais parlé, si la conviction d'un Héretique faisoit changer de sentiment au corps entier des Pasteurs.

L'Auteur de l'Instruction n'a pû se dissimuler la foiblesse de ce Préjugé, & pour lui donner plus de poids, il se hâte d'y joindre le témoignage d'un grand Evêque. Il prétend que M. de Marseille a reconnu que les Miracles étoient avoüez par les libertins même & par les impies. Consultons la Lettre Pastorale de ce Prélat du 10. Août 1731. voici comment il s'y explique: " Le libertin de profession, l'homme sans religion, qui ,, avoit toûjours traité avec dérision la foy des Fidéles sur les Miracles les plus averez ,, & les plus autorisez dans l'Eglise, qui jusqu'à present s'étoit fait un faux honneur ,, de paroître douter de tout, & qui vous a donné de si justes sujets de le soupçonner de ne rien croire de ce que la Foi & la Religion nous enseignent: tous publient ,, comme autant de véritez incontestables, les prodiges operez par le sieur Paris, ils ,, veulent que l'on soit persuadé qu'ils sont eux-mêmes pleinement convaincus de leur ,, certitude, & ils n'oublient rien pour en convaincre les autres.

Calomnie de l'Auteur contre M. de Mars.

Que cet aveu est terrible, s'écrie le Theologien, *le libertin croit & l'Evêque ne croit pas.* Où est la sincerité, où est la bonne foi? M. l'Evêque de Marseille a déploré un scandale énorme qui a fait repandre à l'Eglise de J. C. des larmes ameres. On a vû des libertins, des incredules, des athées de profession, gens déterminez à ne rien croire, & par là-même toûjours disposez à mal croire; on les a vû, dis-je, publier avec assûrance les Miracles du Diacre Paris, les soûtenir avec chaleur. Etoit-ce pour rendre gloire à Dieu & pour adorer sa Toute-Puissance? Non, l'impieté vouloit tirer avantage de ces Fables, elles lui étoient trop favorables pour négliger d'en prendre la défense. Ils ont conclu comme l'Auteur de l'Instruction, que cette scandaleuse Comedie annonçoit la ruine de l'Eglise présente, ils ont compris aussi-bien que lui, que l'idée seule de ces Miracles renver-

*Voy. la Lettre de M. de Marseille à M. *** du 15. Juillet 1733.*

soit l'autorité qui les gêne, & qu'ils sont obligez de respecter malgré eux. Ils ont vû que rien n'étoit plus propre à établir l'indépendance à laquelle ils aspirent, ils se sont déclarez partisans de ces chimeres, par ce qu'ils les ont regardé avec justice comme l'apologie de leur incrédulité. Voilà le fruit de tous ces prétendus Miracles, voilà le scandale que M. l'Evêque de Marseille a déploré avec toute l'Eglise. Est-il étonnant que l'Evêque se refuse à une croyance dont le libertin voudroit se parer? Ne doit-on pas plûtôt être surpris de voir l'Auteur de l'Instruction se ranger sous les étendarts du libertinage & l'incrédulité?

Le sixiéme & dernier Préjugé qu'employe l'Auteur de l'Instruction, ce sont, dit-il, les éforts qu'on fait pour étouffer les miracles. Telle a été dans tous les tems la ressource des Refractaires? plaintes ameres contre les précautions que prend l'autorité pour arrêter le cours de leurs fourberies & de leurs impostures. Ces plaintes sont-elles bien placées à l'égard de la conduite qu'ont tenüe les deux Puissances dans le cours des scandales & du fanatisme que nous déplorons? N'a-t'on pas gardé tous les ménagemens que la sagesse & la clemence pouvoient inspirer? Leurs profanations sacriléges ont été connuës, elles ont long-tems crié vengeance. La charité seule a pû suspendre la juste séverité des Loix. On leur a donné le tems de rentrer en eux-mêmes, on leur a fait sentir qu'on ne vouloit pas la mort du pecheur, mais qu'une confusion salutaire qui le rameneroit à la raison, seroit la seule peine qu'on leur feroit subir. Ce temperament religieux ne devoit pas empêcher qu'on ne prît des mesures pour arrêter la séduction d'un Peuple trop credule. Les Novateurs s'irritent contre la bonté même qui les ménage. N'est-ce pas assez d'avoir engagé tant de gens à prostituer leur honneur & leur conscience dans une intrigue détestable? Falloit-il pour leur fermer la bouche, que leurs turpitudes étant dévoilées, ils fussent encore livrez à toute la rigueur des Loix? *Instr. Past. de M. de Momp, pag. 15.*

Voilà, M. T. C. F. à quoy se reduisent tous les Préjugés, tous les raisonnemens de l'Auteur de l'Instruction; voilà la matiere de son triomphe: vain triomphe! Oposons Préjugés à Préjugés, raisonnemens à raisonnemens, oposons les faits tels qu'ils sont raportés dans l'instruction, aux faits tels qu'ils se sont passés, le masque tombera, le fourbe & le mensonge disparoîtront.

Reduisons ce que nous avons à dire à ces trois Propositions.

1. Les prétendus Miracles nous viennent d'un parti trop justement suspect, pour qu'il soit permis d'y ajouter foy.

2. Les circonstances dont on les accompagne ne peuvent en prouver la verité.

3. Les recherches qu'on a faites pour s'assûrer de la verité des faits, en démontrent la fausseté.

La bonne foy & la sincerité des Apellants, sont la preuve que l'Auteur de l'Instruction dévelope avec le plus de complaisance; & c'est peut-être le plus foible préjugé, & le fondement le plus ruineux dont il pût étayer ses prétendus Miracles.

Nous ne craindrons pas, M. T. C. F. de raporter les éloges qu'il donne aux Jansenistes, parce que les Jansenistes eux mêmes conspirent à les démentir. Quel avantage pour la verité de se voir reconnuë par ceux à qui le mensonge seroit honorable. " A ne considerer même que le caractere des Apellans, dit l'Auteur de l'Instruction, peut-" on les soupçonner de mensonge & de fraude, dans une affaire où la Réligion est si inte-" ressée? Quelle idée a-t'on dans le monde de leur sincerité? Ils sont les héritiers des " sentimens de M. M. de Port-Royal. Regarde-t'on M. Arnaud, M. Nicole, M. de " Saci, M. le Tourneux, M. le Maître, M. Pascal, & tant d'autres, comme des gens " qui n'avoient ni droiture, ni réligion? Cent fois les Apellans ont été cités devant les " Puissances. Qu'on produise leurs interrogatoires, on n'y trouvera point qu'ils mettent leur confiance dans le mensonge & dans le déguisement. Combien y en a-t'il qui " auroient évité toute recherche s'ils avoient été disposé à signer ce que l'on exigeoit " d'eux? Combien qui auroient pû abreger leurs liens s'ils avoient voulu promettre " ce qu'ils n'étoient pas resolus de tenir? Combien qui se sont fermé l'entrée au S. " Ministere & à toutes les places, pour n'avoir pas voulu dire de bouche ce qu'ils " ne croyoient pas dans le cœur? Combien qui se seroient conservez dans des emplois " EXAMEN DE LA SINCERITÉ DES JANSEN. *Instr. Past. de M. pag. 12.*

„ honorables, s'ils avoient voulu user de la plus légére dissimulation ? Quelque fois „ on ne demandoit qu'un signe équivoque de consentement, d'autres fois on disoit, „ pensez ce que vous voudrez, mais signez; ceux qui par foiblesse, par simplicité, „ ou par quelque motif humain, ont écouté la voix du Tentateur, nous les désa- „ voüons publiquement, & bien loin d'entreprendre leur apologie, nous les regardons „ comme ayant fait une faute qui demande d'eux une penitence sincere & efficace. Des „ Imposteurs en useroient-ils de cette sorte ? Qu'on fasse attention à l'état des Apel- „ lans; les exils, les bannissemens, les prisons, les pertes de benefices & toutes les „ vexations qu'ils souffrent, sont autant de voix qui déposent en faveur de leur sin- „ cerité. Il n'y en a aucun qui ne puisse dire: Je ne souffrirois point ce que je souf- „ fre, si je voulois user de déguisement. Je crois volontiers les histoires dont les Té- „ moins se font égorger, disoit M. Pascal, c'est le cas dans lequel nous nous trou- „ vons.

Les Jansenistes dans ce portrait, ne sont pas seulement representez comme des hommes sinceres, on les y dépeint comme les Apôtres ou les Martyrs de la sincerité, on remonte jusqu'aux premiers Fondateurs de la Secte, c'est par eux qu'on veut nous faire juger de leurs Descendans. Suivons les vûës de leur Panegiriste, contemplons-la cette sincerité dans le berçeau-même où il la place. Eut elle donc dès sa naissance cette perfection consommée qu'on lui attribuë ? Nous pourrions rapotter les décrets des Souverains Pontifes, les jugemens des Evêques, les Arrêts de plusieurs Tribunaux, par lesquels cette réputation de sincerité reçoit bien des atteintes. Et sans entrer dans un détail qui nous meneroit trop loin, contentons nous de rapotter les témoignages des plus celebres défenseurs de la Réligion de Port-Royal. Y a-t'il un Tribunal plus capable de juger de la droiture de cette fameuse Maison, que ceux qui en avoient succé la Doctrine avec le lait ? Consultons les, ils apprendront à l'Auteur de l'Instruction l'idée qu'on doit avoir de la sincerité des Jansenistes. La distinction frauduleuse du fait & du droit, qu'ils imaginerent dès le commencement des disputes, pour soustraire à l'anatheme la Doctrine de Jansenius, tandis qu'ils feignoient d'être soumis aux décisions qui la condamnent, étoit déja un déguisement odieux. On les a vûs pendant long tems jurer sur les Saints Evangiles qu'ils reprouvoient, comme hérétiques, des propositions qu'ils prêchoient en même temps comme verités fondamentales de la Foy.

Jugement de M. Pascal sur la signature simulée du formul.

Les Religieuses de Port Royal qu'on sçait avoir suivi aveuglément les principes & la conduite de leurs Directeurs, signerent enfin le formulaire; mais elles signerent de sorte que faisant une profession de foi, au moins équivoque, elles se reservoient en même temps le droit de ne tenir aucun compte de leur propre serment.

Déclar. de la conduite de M. l'Archb. de Paris par M. Chamillard Doct. de Sorbonne.

Defense de la Foy des Relig. du P. R. 2. part.

Ecoutez le jugement que M. Pascal a porté de cette conduite. " Il est indubita- „ ble, dit-il, qu'en disant simplement que l'on reçoit la Foi, sans dire que l'on ne „ reçoit pas la condamnation de la Doctrine de Jansenius, on ne marque point par „ là qu'on ne la reçoit point cette condamnation, mais on marque plûtôt qu'on la „ reçoit, puisque l'intention publique du Pape & des Evêques, est de faire rejetter „ le sens de Jansenius, sous ce nom *d'une chose de Foi*, tout le monde le disant pu- „ bliquement, & personne n'osant dire publiquement le contraire, & quelques-uns le „ disant seulement en secret, ce qui n'est rien matiere de Foi, ou la lumiere doit être „ mise en évidence devant les hommes, selon la parole de J. C. & non pas sous le bois- „ seau. Et ainsi, continuë M. Pascal, il est hors de doute que cette profession de „ foi est au moins ambiguë & par consequent méchante, puisque toute ambiguité „ est horrible en matiere de foi.

M. Pascal met sous les yeux les objets les plus interessans; il s'agit de la foy, il s'agit de la réligion. Si la droiture manque dans des articles de cette importance, a-t'on bonne grace aujourd'huy à faire parade de la sincerité dans des faits, dont la discussion d'ailleurs si difficile, le devient encore d'avantage par la multitude des circonstances ? Or, selon M. Pascal, les premiers Jansenistes, c'est à dire les Chefs, les Heros & les Peres du parti des Apellants, ont fait un personnage dont la duplicité étoit sensible & inexcusable, en souscrivant le formulaire d'Alexandre VII. Ils faisoient profession de rejetter le sens de

Jansenius

Jansenins comme contraire à la foy, puisque telle étoit l'intention publique du Pape, des Evêques, de toute l'Eglise; & retenant la Doctrine de Jansenius, ils rejettoient ce même formulaire qu'ils avoient signé, en se chargeant de toutes les imprécations qui doivent retomber sur les parjures.

Nous ne demandons pas s'il y a de la sincerité à se faire un jeu, des serments les plus redoutables; Nous demandons s'il y a de la prudence à prouver cette prétenduë sincerité par des faits dont la seule pensée renouvelle la mémoire des plus insignes fourberies. *Toute ambiguité*, selon M. Pascal, *est horrible en matiere de foy*: Il accuse en même tems ces hommes fameux qui furent le premier mobile, & l'ame de cette malheureuse intrigue, d'avoir donné des professions de foy ambiguës, des professions de foy frauduleuses, & comme il le dit lui-même, *des professions de foy méchantes*. Que ce témoignage est accablant! mais qu'il y a de poids dans la bouche de M. Pascal! qu'il est propre à faire rougir ceux qui regardent ce fameux Ecrivain comme une des principales colomnes de la Secte.

Si ce témoignage ne suffit pas, nous en avons d'autres qu'on ne peut récuser. Ils nous viennent des premiers Apôtres du Jansenisme, le Parti les écoute encore comme ses Oracles; ce sont eux qui réglent parmi les Apellans la discipline & les dogmes. Personne n'a dû mieux connoître les vices & les vertus de tous les Disciples de Jansenius, que ces Maîtres habiles à faire passer dans leurs cœurs toutes les impressions qu'ils vouloient.

Le Pere Gerberon, homme zélé, dévoüé aux interêts de Port-Royal, a joüé un des plus grands Rôles dans toutes les contestations, il eût des rélations intimes avec les Personnages les plus considerables, il suivit pied à pied tous leurs progrez, & il en a laissé une Histoire que les Apellans n'osent taxer d'infidélité. Quelle idée se forma t'il de la bonne foi de ses Confreres? Aprés s'être fait généreusement la victime de leur opiniâtreté, il avoüe qu'il ne pouvoit assez déplorer leur foiblesse, leur lâcheté, leurs fourberies & leurs mensonges. " Ils signent, dit il, tout ce qu'on veut sans peine. Tant de gens interessez qui ne veulent pas perdre leurs emplois, leurs charges, leurs bé- " néfices, ni les moyens d'en avoir, & qui font plus d'état des biens temporels, que " des spirituels, sont toûjours prêts de faire tout ce qu'on desire d'eux, plûtôt que " de hazarder leur fortune. " *Hist. du Jans. Tom. 3. p. 277.*

On nous vante les premiers Défenseurs du Jansenisme; on veut que leur droiture & leur sincerité soit un prejugé décisif en faveur des Miracles attribués au Diacre Paris. Mais peut-on supposer tant de sincerité dans leur cœur, sans accuser en même temps tous leurs Partisans d'une indigne duplicité? Car enfin ce sont ces hommes sinceres qui raportent historiquement les supercheries de leur Party; ce sont eux qui déclament contre l'esprit d'interêt qui les domine; c'est de leurs propres mains que nous est dépeint ce Caractère faux qui franchit les barrières de la Réligion, qui étouffe les cris de la conscience.

Un autre Ecrivain plus celébre encore & plus accredité, ce Chef hardi, laborieux, entreprenant, que nous pouvons regarder à juste titre comme l'Auteur de nos maux, & comme le pere malheureux des enfans d'iniquité, le fameux Quesnel a sans doute connu les Partisans de Jansenius, il a fait leur portrait. La droiture, la sincerité, la bonne foy, ne lui ont fourni aucun trait. On diroit qu'il n'a pris la plume que pour marquer sur leur front les vices contraires. Il est question de la souscription du Formulaire, dans un temps où le Jansenisme fut contraint de se démasquer. L'Eglise exigeoit un Acte public, les démarches ne pouvoient plus être secretes; on ne pouvoit se déclarer Hérétique impunément; le Party poussé dans ses derniers retranchements, chercha sa ressource dans le mensonge & le parjure. " Que peut on conclurre, s'écrie Quesnel, de toutes ces " souscriptions extorquées par des ménaces, si non que ceux qui les firent, eurent " grand peur de perdre ce qu'ils aimoient? & que si, pour le sauver encore une fois, il " eût fallu deux jours aprés, signer le contraire, ils l'auroient fait d'autant plus volon- " tiers, qu'ils seroient revenus à leur inclination & à leur situation naturelle. "

Aveu de Quesnel sur la mauvaise foy de son Party.

Lettre d'un Evêque a un Ev. Hist. du cas de conscience Tom. p. 126.

N'oubliez pas, M. F. qu'il s'agit de la foy; que toute ambiguité est criminelle en

matiere de foy, & qu'une profession de foy frauduleuse, attestée par serment sur les Saints Evangiles, est le dernier effort, est pour ainsi dire, le chef d'œuvre de l'imposture. La souscription dont il s'agit a toutes ces qualités; & ne croyez pas qu'elle fut l'effet d'une terreur subite & passagere, qui saisit, qui emporte par un mouvement imprévû, & que la reflexion corrige, dès qu'elle peut agir sur un cœur sincere. Cette souscription devint comme naturelle aux Jansenistes, elle fut le ressort de leur conduite pendant un grand nombre d'années. On la vit pratiquée dans tous les Diocéses : *Telles sont*, continuë Quesnel, *les souscriptions forcées que l'on exige depuis* 10. *ou* 40. *ans*, *on se flatte de donner des Temoins à la vérité, & on ne fait que des mensonges, des faux serments, & des actions de dissimulation & d'hypocrisie.*

Après des témoignages si précis ? sied-t'il à l'Auteur de l'Instruction de proposer la sincerité de ses Docteurs, comme un principe indubitable, qui sert de preuve aux prétendus Miracles. N'est-ce pas plûtôt une preuve qu'il nous fournit lui-même pour détruire tous ces chimeriques évenements ? Pascal, Gerberon, Quesnel, ne seroient-ils pas en droit de lui dire : Vous êtes en contradiction avec vos Maîtres; ils ont connu leurs éleves mieux que vous; ils se sont plaint en mille occasions de leur mauvaise foy. La dissimulation des uns, l'hypocrisie des autres, alluma plus d'une fois nôtre zéle. Pascal tint tête à tous les Theologiens de Port Royal, & confondit leur fausse subtilité. Gerberon craignit d'être emporté par le torrent du mauvais exemple, & fuyant dans les Pays hérétiques, il mit sa fermeté à couvert de la contagion. Quesnel n'a pû contenir son indignation contre la facilité qu'on avoit à se parjurer, la multitude des faux serments le fit presque désesperer du succès de ses desseins, souvent il en a fait l'aveu si honteux pour son Parti. De quel front osez-vous vanter la sincerité de tant de gens, à qui nous avons reproché nous-mêmes la plus détestable hipocrisie ? Nous avons cherché la bonne foi parmi eux pendant trente & quarante ans, sans pouvoir l'y trouver; nous avons voulu l'y établir, un vil interêt a rendu nos efforts inutiles.

Ces reproches ne seroient-ils pas bien fondés, puisque l'Auteur de l'Instruction contredit évidemment ceux-mêmes qu'il prend pour garants de la sincerité de son Parti. Pascal accuse les Directeurs de Port-Royal d'avoir suggeré une profession de foi *ambiguë, méchante, horrible.* l'Auteur de l'Instruction les loüe d'avoir donné en tous tems des témoignages éclatans & héroïques de leur foi. Gerberon avouë que ses Sectateurs *signent tout ce qu'on veut sans peine*, qu'étant dominez par une sordide avarice, *ils sont toûjours prêts de faire tout ce qu'on desire d'eux, plûtôt que d'hazarder leur fortune.* L'Auteur de l'Instruction s'inscrit en faux, & dit que ni les ménaces, ni les promesses, ni les persécutions, ni les tourments, n'ont pû leur arracher *un signe équivoque de consentement.* Quesnel se plaint amerement de leurs *mensonges*, de leurs *faux serments*, des Actes réiterés de leur *dissimulation*, de leur *hypocrisie.* L'Auteur de l'Instruction les présente comme des modéles de sincerité, comme autant de Martyrs de la vérité, prêts à *se faire égorger* pour elle, après lui avoir déja sacrifié leurs biens, leur repos & leur honneur. A qui devons-nous croire ? L'admiration de celui cy est épuisée à la vûë de leur intrépidité, l'indignation de ceux-là éclate contre leur honteuse foiblesse. L'un ne voit que droiture & sincerité dans leur conduite, les autres n'apercoivent que dissimulation & hipocrisie. Ce parallele de témoignages si opposés les uns aux autres est, il faut l'avoüer, bien décisif, mais quand il le seroit encore moins, l'Auteur seroit-il reçû à reclamer la sincerité de son Parti ? Sincerité démentie par des faits qui reclament eux-mêmes contre lui. Est-ce la sincerité qui a suggeré tant de variations de la part de certains Prélats dans des Mandemens, dans des Instructions publiques, où par principe de conscience ils ont apellé mauvais, ce que par principe de conscience ils avoient apellé bon ? Est-ce la sincerité qui enfante cette multitude prodigieuse de Libelles, où le Jansenisme se voile lui-même, comme s'il avoit honte de paroître ce qu'il est, où les équivoques, les tours captieux, les artifices les plus étudiés servent à cacher le venin d'une Doctrine proscrite où les dogmes de l'Eglise sont indignement défigurés, ou l'on fait profession d'accabler ses défenseurs des calomnies les plus noires, où l'impieté triomphe sous le masque de la candeur & de la verité ? Est-ce la

Mand. de M. de Mont. portãt revoc. de l'accept. de la Bulle Vineam.

M. d'Auxerre a révoqué son accept. de la même Bulle.

ſincerité qui dicte ces Nouvelles periodiques flêtries par tous les Tribunaux, taxées juridiquement d'être un tiſſu d'impoſtures & de Satyres calomnieuſes, compoſées de toutes les Hiſtoires qui intereſſent l'honneur des grands & des petits, recüeillies avec art par des gens en qui la fureur éclate, débitées avec hardieſſe par une Cabale inquiete & turbulente, inventées à plaiſir par un Parti déterminé à écraſer ſes adverſaires par toute ſorte de voyes? Eſt-ce la ſincerité qui préſide aux Bureaux ténébreux où ſe fabriquent tant de menſonges? N'en diſons pas davantage. Les impoſtures ſont ſi noires, ſi ſouvent réïterées, qu'il eſt inutile de les relever icy. Contentons-nous de gemir ſur la témerité de l'Ecrivain qui s'arroge une vertu qu'il combat ouvertement dans tout le cours de ſon Ouvrage. Paſſons aux circonſtances des prétendus Miracles. *Nouv. Eccleſ. Arrêt du Parl. de Paris du 9. Fev. 1731. Mand. de M. l'Arch. de Par. du 27. Avril 1732.*

EXAMEN DES CIRCONSTANCES DES PRETENDUS MIRACLES.

C'eſt dans cet amas de circonſtances que brille l'éloquence de l'Auteur de l'Inſtruction, mais y reconnoîtra-t'on la ſolidité d'un Théologien, la ſincerité d'un Hiſtorien? Les traits brillans ſemez dans ſon Ouvrage, ſont de purs ſophiſmes, il ſe propoſe de déveloper les conſéquences qui devoient ſuivre des Miracles du Diacre Paris; mais que deviennent ces conſéquences, ſi les Miracles ſont faux, s'ils ſont incertains? Nous lui accordons ſans peine, que des Miracles operés pour la confirmation d'une Doctrine, en prouvent évidemment la vérité & la Divinité. Mais nous attaquons la réalité même de ces Miracles dont il nous préſente un ſi magnifique détail. Il n'a eu garde d'entrer en preuve des faits qu'il donne pour ſurnaturels, cette méthode l'eût embaraſſé, il a pris une voye plus courte & plus facile; il ſupoſe la vérité de ces faits, & il amuſe ſes Lecteurs par le recit des circonſtances qui ont dû les accompagner.

La multiplicité des guériſons, la quantité & le nombre des Témoins, la nature des maladies, la publicité des ſentimens qui ſe ſont excités dans les cœurs des amis, des voiſins, des parents, &c. tous ces titres réünis font un beau point de vûë, il n'y manque que la réalité. Eſt-il poſſible, dit-on, que n'y ayant ni guériſon ſurnaturelle, ni operation miraculeuſe, toutes ces circonſtances concourent à ſe ramaſſer dans un même lieu, dans un même temps, dans une même Secte? Jugeons-en, M. F. par les regles de la raiſon & de la Foi. *Inſtr. Paſt. de M. de Montp. p. 13.*

Les Prophétes animés de l'eſprit du Diacre Paris, nous prédiſent ſans ceſſe que nous touchons au moment où J. C. va ſe former un nouveau regne, le retour d'Elie, le rappel des Juifs, l'accompliſſement des Prophéties menaçantes de l'Apocalipſe, en ſeront les préludes; l'apoſtaſie génerale de l'Egliſe des Gentils en eſt déjà le ſigne fatal. Nous ſommes bien éloignez d'accorder aux Refractaires une ſupoſition auſſi fanatique. Nous nous ſervons pour un moment du principe qu'ils établiſſent eux-mêmes, afin de les percer de leurs propres traits, & de les faire tomber dans le piége qu'ils veulent nous dreſſer. Supoſons donc que nous ſommes à la fin des ſiécles, & que le Monde penchant vers ſa ruine va éprouver ſa derniere cataſtrophe. J. C. nous avertit que les faux Chriſts, les faux Prophétes & les faux Miracles en ſeront les avant-coureurs. *Il paraîtra de faux Chriſts & de faux Prophétes, qui feront des choſes ſi extraordinaires & ſi prodigieuſes, que les Elûs mêmes, ſi cela ſe pouvoit, y ſeroient trompés. Vous voyez que je vous l'ay dit par avance, ſi donc ils diſent: le voilà dans le déſert, n'y allez point; le voicy dans l'interieur de la maiſon n'en croyez rien.* Recüeillons précieuſement ces paroles, pénétrons-en le ſens & l'étenduë. J. C. nous avertit qu'il y aura des ſignes extraordinaires, prodigieux, capables de ſéduire les Elûs, ſi les Elûs pouvoient être ſéduits. Il nous fait entendre que le détachement & la ſéparation du Monde ſeront les vertus favorites qu'affecteront de célébres Thaumaturges. Cependant ces vertus ne ſeront qu'un rafinement d'hypocriſie, ces Miracles ne ſeront que des preſtiges, ces Prophétes & ces faux Chriſts ne ſeront que les envoyés & les ſupôts du pere de menſonge. Il eſt encore certain que tout cet appareil de vertus & de prodiges ſervira de preuve à une Doctrine Antichrétienne, qui fera des progrès immenſes. Jamais la ſéduction n'aura été plus périlleuſe; puiſque ſelon la parole du Fils de Dieu, il y auroit à craindre même pour les Elûs, ſi leur foy pouvoit être ébranlée. Tranſportons-nous dans ces temps ſi funeſtes, examinons quelles ſeront les circonſtances de tant de prodiges extraordinaires. Elles doivent être entierement *Matth. xxiv. 24. 25. &c.*

& parfaitement semblables à celles que nous décrit l'Auteur de l'Instruction. Nous sçavons déjà que tous ces prétendus Miracles seront faux, qu'ils ne seront que prestige; ils porteront des caractéres de vérité. Ils ne seront pas faits dans le secret d'une Maison, ou dans les Chaumines obscures d'une Campagne. Les lieux les plus connus & les plus frequentés seront le théatre où la fourberie étalera ses artifices. Un ou deux prodiges attestés par les uns, contestés par les autres, ne pourroient jamais produire parmi les Nations la revolution qui nous est annoncée. Nous devons donc croire que ces prodiges seront en grand nombre, qu'ils feront un grand éclat, qu'ils seront appuïés par bien des suffrages, qu'ils seront munis de témoignages capables de faire plier les esprits les plus difficiles à persuader; que ceux qui auront été le sujet ou l'occasion de ces merveilles, les publieront avec une asfûrance imposante; que le bruit de ces choses extraordinaires & prodigieuses venant à se répandre de toutes parts, & se fortifiant à proportion de ses progrès, il en resulrera un cri général, qui donnera encore un nouveau credit aux impostures. On publiera des guérisons vraïes ou fausses, naturelles ou surnaturelles, procurées par le secours de l'art, ou par l'operation du malin esprit. Il n'importe, il est sûr qu'elles passeront pour des signes extraordinaires & merveilleux.

Or dans un temps où la séduction aura repandu un voile épais sur les yeux des Peuples, comment parlera-t'on des prérendus Miracles? Comment raisonnera-t'on sur leur cause, leurs circonstances, leurs effets? Les hommes qui seront assez malheureux pour vivre dans ces siécles pervers, seront en droit de copier mot à mot les vaines descriptions de l'Auteur de l'Instruction, ils pourront se les aproprier, disons plus, ils se rasfûreront par les mêmes raisonnemens; triste ressource d'une crédulité mal réglée! " Ici, „ dira-t'on vous voyez une foule de personnes de tout âge, de tout sexe, de tout état, „ qui asfûrent avoir été gueris miraculeusement. Est ce une chose dont l'exécution soit „ praticable, de disposer un si grand nombre de personnes, dans tous les quartiers „ (d'une grande Ville) à feindre qu'ils ayent été aveugles, sourds, muëts, boiteux, „ paralitiques, &c.

Instruct. Past. de M. de Montp. Pag. 13.

On dira encore avec étonnement " seroit-il possible que des enfans, des gens simples, des Mendiants gardassent tellement la fidélité à ceux qui les auroient subornez, que l'esperance ou la crainte ne leur fissent aucune impression. „ On fera valoir la force & la validité des témoignages. " Quand on seroit venu à bout, pourra-t'on dire, de persuader à tous ceux qui disent avoir été gueris, de ne pas varier dans leur témoignage, cette entreprise si difficile ne seroit encore rien Ceux „ qui prétendent avoir été gueris miraculeusement, ont des parents, des maîtres, „ des amis, des voisins, plusieurs sont connus..... Ce n'est plus alors un grand „ nombre de personnes qu'il aura fallu suborner, ce sont des milliers de témoins qui „ ont dû entrer dans le complot pour asfûrer contre leur propre conviction, que „ celui-ci étoit aveugle, celui-là sourd, &c.... Toutes ces circonstances ne peuventelles pas s'apliquer à la séduction des derniers tems. La foi des Elûs s'élevera contre ces prestiges, mais la superstition ingénieuse donnera du corps à ces phantômes. Elle sera éloquente à les réaliser, les peuples frapés du merveilleux s'écrieront par la bouche de leurs faux-Prophêtes: " Ceux qui connoissent le cœur de l'homme & les ressorts qui le font agir, doivent convenir que le projet d'engager des milliers de témoins à déposer faussement sur des faits de la nature de ceux dont il s'agit, seroit en soi un projet des plus chimeriques, mais que l'exécution de ce projet seroit un miracle bien plus difficile à comprendre que les merveilles qu'on voudroit „ leur contester.

Ibid.

Ibid.

Instr. Past. de M. de Monp. p. 14.

Enfin, M. F. s'il arrive, comme il est naturel de le penser, que le fanatisme soit alors reprimé dans ses commencements par les Protecteurs de la Réligion, cette derniere circonstance dans le sistême de l'Auteur de l'Instruction, sera victorieuse; parce qu'on pourra dire qu'il n'y avoit rien à esperer, mais qu'il y avoit tout à craindre pour ceux qu'on accusera d'avoir formé un complot si difficile.

Poursuivons le parallele, il doit confondre, accabler les Partisans de l'imposture. On veut, dit l'Instruct. Past. " que nous jugions des prétendus Miracles par les diffé-

rents mouvements de surprise, d'admiration, de joye, de reconnoissance, qui ont " paru au moment ou dans les premiers jours de la guerison des malades, en qui Dieu " a fait éclater sa puissance. Interrogez ceux qui les ont vûs, demandez-leur si des fourbes seroient capables d'imiter le naturel de ces personnes, sur-tout s'il étoit question d'une multitude de tout âge, de tout sexe, de toute condition. Ajoûtez que " les parens, les amis, les voisins, les domestiques étoient frapez en même temps, " comme le doivent être des parens, des voisins, des domestiques qui voyent ou " qui aprennent un évenement miraculeux; car tous les témoins que nous produisons, conservent leur caractere? „ Un Auteur serieux peut-il s'arrêter à de pareilles puerilités? Les faux Christs feront de faux miracles, J. C. l'a dit, ces miracles seront cause d'une épouvantable séduction. Alors la surprise, l'admiration, la joye, la reconnoissance s'exprimeront-elles par d'autres mouvemens que ceux qui sont ici représentez?

L'imposture s'efforceroit envain d'imiter la verité, si parmi tous les traits qu'elle dérobe à la nature, elle n'empruntoit aussi sa naïveté. Il n'est pas même nécessaire de suposer du déguisement dans toutes les personnes qui déposeront en faveur des prétendus miracles. Qu'un homme frapé des bruits que le Parti Jansenìste a pris soin de grossir; soit entré dans leurs vûes par une fausse gloire, par esprit de cabale, par un vil interêt, ou par quelqu'autre motif; qu'il ait entrepris de persuader qu'il se sentoit soulagé ou guéri de ses maux; qu'il ait été le premier à crier, *Miracle!* Tout ce peuple de parens, d'amis, de voisins, de domestiques a dû lui aplaudir, leur affection même a dû favoriser l'illusion & exciter dans leurs cœurs des sentimens de surprise & de joye. L'homme habile à tromper les autres, ne prend-t'il pas tel masque qu'il veut? L'expression d'un sentiment n'est pas toûjours un gage de ce qui se passe dans le cœur, les faux-Christs sortiroient de leur caractere s'ils faisoient des prodiges moins capables d'en imposer.

Nous en avons dit assez pour vous convaincre que tout cet amas de circonstances recueillies dans l'Instruction Pastorale, n'est qu'un détail vain & puerile qui ne peut constater un fait. Peut-être en est-ce assez pour prouver nôtre seconde Proposition, sçavoir que toutes les circonstances dont on accompagne les prétendus Miracles, ne peuvent en montrer la verité. Faisons cependant encore quelques réflexions sur cet article.

La sagesse de la Providence ne demande pas que le monde soit sans Séducteurs, elle ne demande pas même que les hommes ici-bas ne se laissent jamais entrainer à la séduction; Il est des tems de tentation permis par des décrets toûjours adorables pour exciter nôtre vigilance, pour nous éprouver, quelque fois pour nous punir.

Mais cette même Providence ne permet pas & ne peut pas permettre que l'homme soit tenté au-dessus de ses forces, quelques grands que soient les dangers de séduction, la main du Seigneur nous indique la voye qui nous éloigne du peril, elle nous aide à la prendre. Ce monde est une mer, il y a des écuëils; mais il y a un Phare à la faveur duquel on peut les éviter; si les operations employées pou nous séduire, frapent le foible & l'ébranlent, le Seigneur a pourvû à sa foiblesse, la voix des premiers Pasteurs lui découvrira l'artifice, l'autorité du Ministere est le Phare qui l'éclaire & qui doit le guider, son sort est entre ses mains, il peut se boucher les oreilles, mais la voix de cette Eglise enseignante ne sçauroit être entiérement étoufée, il peut fermer les yeux à la lumiere, mais le Phare ne sçauroit s'éteindre, s'il s'égare avec de tels secours, c'est lui qui veut s'égarer. Ce point n'est pas douteux, c'est un article de nôtre foi. L'Auteur de l'Instruction conduit son Lecteur par une toute bien differente, la séduction telle qu'il l'imagine aujourd'huy, consiste à nous priver de ces secours que la Providence nous a ménagés, la voix des premiers Pasteurs est étouffée, ou plûtôt elle ne se fait entendre que pour nous égarer, le Phare est éteint, quel guide reste t'il à suivre? Il y a des prodiges apportés en preuve d'une doctrine rejettée par le Chef de l'Eglise, & par tous les Evêques du Monde, à l'exception de cinq ou six, à quel Juge appellerons-nous & de ces prodiges & de cette doctrine?

C'est icy le lieu, M. T. C. F. d'examiner ce problême si étrangement resolu dans l'Instruction Pastorale; doit-on juger de la doctrine par les Miracles ou des Miracles par la doctrine?

Instr. Past. de M. de Montp. pag. 42.

Voici les principes de l'Instruction Pastorale: " Il faut juger des Miracles par la ,, doctrine, le principe est vrai, mais il y en a un autre qui ne l'est pas moins; il faut ,, juger de la doctrine par les Miracles. Il falloit juger de la doctrine de J. C. par ses ,, Miracles. Il faudra juger des prodiges de l'Ante-Christ par sa doctrine. Les Phari-,, siens jugerent des Miracles de J. C. par sa doctrine, & ils le rejetterent, le Peuple ,, jugea de la doctrine de J. C. par ses miracles, & il crut en lui. .... Quand la doc-,, trine est plus claire que le Miracle, il faut préferer la doctrine au Miracle; mais ,, quand le Miracle est plus clair qu'il n'est clair que la doctrine qu'il établit est mau-,, vaise, il faut se servir du Miracle pour embrasser la doctrine; ce qui n'empêche pas ,, qu'on ne puisse après cela justifier le Miracle par la doctrine, les Miracles de J. C. ,, étoient plus clairs, qu'il n'étoit clair que de porter un lit, pétrir de la boue.... ,, Le jour du Sabbat, fut une chose mauvaise..... Veut on juger, continuë-t'il, de ,, la doctrine par les Miracles? Nous forcerons nos adversaires de reconnoître la ve-,, rité de nôtre doctrine, en les mettant hors d'état de pouvoir rien oposer de raison-,, nable contre les Miracles. Veut-on juger des Miracles par la doctrine? Nous les ,, forcerons de reconnoître la verité des Miracles, en les mettant hors d'état de spécifier ,, aucun dogme de foi dont nous ne fassions pas profession avec toute l'Eglise. Ce rai-

Nôtre Ordonnance du 10. May 1733.

sonnnement dont nous avons dejà démontré le faux, peut paroître spécieux, & le défi qui l'accompagne est hardi & imposant. Raisonnement, défi aussi mal fondez l'un que l'autre; *quand le Miracle*, dit-on, *est plus clair, qu'il n'est clair que la doctrine qu'il établit est mauvaise, il faut se servir du Miracle pour embrasser la doctrine.* A qui prêche-t'on une maxime si propre à entrainer les Fidéles dans l'erreur. Il n'en est pas de l'Eglise de J. C. comme de la Sinagogue, La Nation Juïve attendoit un Messie, elle sçavoit qu'il se feroit reconnoître par des Miracles & que son Empire immortel s'éleveroit sur les débris de la Chaire de Moïse. Les promesses qui soûtiennent la foy du Chrêtien sont bien differentes. Il connoit une Eglise visible, éternelle, exempte d'erreurs. Dès lors il a un point fixe qui le régle dans tous les tems. Les motifs qui lui prouvent la verité & la Divinité de sa Religion, l'ayant convaincu de l'existance de ce Tribunal suprême, il ne juge ni de la doctrine par les Miracles, ni des Miracles par la doctrine, il sçait que le jugement ne lui apartient pas, mais que J. C. en a revêtu une puissance dirigée par son Esprit, jusqu'à la consommation des siecles. Ainsi il ne juge & de la doctrine & des Miracles que par la voix du Corps Pastoral qui forme l'Eglise enseignante. Le jugement que porte l'enfant de cette même Eglise, ne peut donc être qu'un acte de soûmission, de fidelité, d'obéïssance.

A quoy attribuer les succez prodigieux qu'auront les faux-Prophêtes; au principe qu'on établit icy, chacun voudra juger de la doctrine par les prodiges; mais en ce cas quelle atteinte ne donnera point à la Foi, la raison séduite par une fausse apatence? D'autres voudront juger des prodiges par la doctrine; mais à quel titre s'arrogera t'on la qualité de Juges, qualité qui n'apartient qu'à ceux que J. C. a établis pour juger de toute doctrine?

Ibid. pag. 42.

" Veut-on, dit l'Auteur, juger des Miracles par la Doctrine? Nous les forcerons de ,, reconnoître la vérité des Miracles, en les mettant hors d'état de spécifier un seul ,, Dogme dont nous ne fassions pas profession avec toute l'Eglise. ,, Nous ne soüillerons point vos oreilles, M. F. par le récit odieux de toutes les erreurs qu'a enfantées la Secte que l'Eglise combat depuis 80. ans, nous avons été contraints de vous en exposer un grand nombre, en les refutant dans les Instructions que nous vous avons addressées. Une seule erreur, plus dangereuse que toutes les autres, parce qu'elle seule ouvre la porte à toutes celles que l'Enfer peut mettre au jour, nous suffit pour répondre au défi, & pour confondre nôtre Adversaire. Il n'écoute pas l'Eglise, il ne veut pas qu'on écoute l'Eglise, & pour coloter sa désobéïssance, il supose l'Eglise dans un obscurcissement qui fut la derniere ressource des Sectateurs de Calvin. Il veut que les prétendus Miracles

soient la preuve invincible de ce monstrueux sistême. En faut-il davantage pour rejetter & la Doctrine & les Miracles ?

S. Augustin s'est trouvé dans la même nécessité qui fait gémir aujourd'huy les Evêques de France. Les Donaristes vantoient la Doctrine & les Miracles de Ponce & de Donat. Que leur répond ce zélé Défenseur de la vérité ? " Qu'on ne m'allegue point, dit-il, que cette Doctrine est véritable, parce que Donat ou Ponce, ou quelqu'autre, a fait " tel ou tel Miracle ; ou parce que ceux qui vont prier sur le tombeau des prétendus " Saints de ce Party sont exaucez . . . qu'on rejette toutes ces fictions d'hommes trom- " peurs, ou tous ces prestiges des esprits de mensonge : Car ou ces prodiges qu'on pu- " blie, ne sont pas véritables, ou s'il est vray que les Hérétiques ayent fait quelque cho- " se de merveilleux, il faut d'autant plus se tenir sur ses gardes, & se précautionner " avec plus de soin contre la séduction. C'est pour cela que Nôtre-Seigneur ayant dit " qu'il y avoit des hommes trompeurs qui en faisant quelques prodiges entraîneroient, " s'il étoit possible, les Elûs mêmes dans l'erreur, ajoûta ces paroles pour leur recom- " mander instamment de demeurer sur leur garde : Voilà que je vous ay prédit ce qui " devoit arriver. „ *Tract. in Joan.*

S. Gregoire après avoir embrassé les mêmes principes, conclut en deux mots : C'est pourquoy la Sainte Eglise, quand il s'agit de Miracles faits par les Hérétiques, les mé- prise ; *Undè nunc sancta Ecclesia, etiamsi qua fiant Hæreticorum Miracula, despicit.* *Liv. 22. Mor. c. 7. n. 17.*

Nous sommes en droit, M. F. de nous en tenir à ce mépris si juste & si bien fondé. Mais la Providence a voulu pour la confusion de nos Adversaires, que nous eussions en main des preuves juridiques, qui constatent la fourberie, l'imposture & l'irréligion, il est temps de les dévelopet.

Nous allons discuter des faits, non comme l'Auteur de l'Instruction, par un étalage de circonstances amenées avec art, & accompagnées de descriptions pompeuses ; sans rechercher ces ornements qui ne sont propres qu'à farder la vérité, ou à embellir le mensonge, nous citerons des témoignages certains, nous en ferons sentir le poids, nous ferons remarquer les contradictions de l'iniquité, qui s'est accablée de ses propres fourberies : *Mentita est iniquitas sibi.*

EXAMEN DES FAITS ET PRETENDUS MIRACLES ALLEGUEZ DANS L'INST. PAST. DE MONTP. *pag. 11.*

Dieu, dit M. de Montpellier, " n'est sorti que peu à peu de son secret, après le pre- " mier Miracle operé par J. C. même entre les mains d'un Appellant, en voicy d'autres " plus marqués & plus difficiles à éluder. Dieu les fait par l'intercession de deux hom- " mes que l'amour de la vérité nous avoit attachés. L'un est un Prêtre (a) mort Appel- " lant de la Constitution *Unigenitus*; Le second est un Diacre (b) mort Appellant, " réappellant de la Bulle, & adherant nommément à nôtre cause dans l'affaire du For- " mulaire. „

Miracle operé sur la Dame de la Fosse.

Nous ne dirons rien sur le premier évenement dont il est ici parlé. Les Appellants entreprirent en vain d'en triompher ; tous leurs raisonnements furent reduits en poudre dès qu'ils eurent osé les exposer au grand jour. Quant aux nouveaux prodiges, nous nous garderons bien de nous exprimer comme l'Auteur ; nous ne dirons pas : *Dieu n'est sorti que peu à peu de son secret.* Nous dirons : la fraude a conduit ses artifices avec addresse, elle a pressenti les esprits, elle a sondé les dispositions de ses Fauteurs, elle a marché dans le secret, jusqu'à ce qu'ayant essaïé ses forces, elle ait crû pouvoir faire éclater le succès de ses trames & de ses intrigues. Les Miracles attribués au sieur Rousse, n'étoient ni assez publics, ni assez merveilleux pour dévenir une preuve éclatante de la reprobation du Corps Pastoral, & de l'adoption du Troupeau Jansenisre. Mais ces prétendus Miracles, premiers fruits d'une heureuse imposture, ont été le prélude, & comme le modéle des merveilles, qu'on a sçû multiplier sur le Tombeau & sous le nom du Diacre Paris.

Inform. du Sr. Thomassin sous feu M. de Noailles en 1728.

Dès l'année 1728. il s'étoit fait une Information ménagée avec art, confiée à un zélé Défenseur de l'appel, & conservée avec soin dans les Archives secrettes des Appellans. On attendoit une occasion favorable pour la faire paroître ; & on choisit un de ces mo-

(a) *M. Rousse Chanoine d'Avenai.* (b) *M. Paris.*

mens précieux, où le Public animé par des bruits confus, se livre sans examen à une curiosité inquiéte & incertaine.

Anne le Franc ouvrit heureusement la scéne, elle cria Miracle! Cent échos apostés lui répondirent. Elle joüa son rolle, le personnage soûtenu fut aplaudi, & le Parti attentif songea à en tirer avantage. Une dissertation semblable à l'Instruction Pastorale que nous refutons, se repandit dans le public; la victoire, ce semble, étoit complette. Mais Dieu qui arrête comme il lui plaît, les efforts des méchans, n'avoit permis ce triomphe passager, que pour le faire tourner à la honte des imposteurs. M. l'Archevêque de Paris ordonna une Information juridique, & découvrit tous les ressorts de l'intrigue. Quel énorme assemblage de supercheries & de faussetés! Faussetés dans la rélation de la maladie, faussetés dans toutes les circonstances de la prétenduë guérison, faussetés dans les Certificats alterés, extorqués, contrefaits!

Mandem. de M. l'Arch. de Paris au sujet d'un Ecrit qui a pour titre: Dissertation, &c. *datée du* 15. *Juillet* 1731.

Fait d'Anne le Franc.

On fait dire à Anne le Franc dans sa rélation qu'en 1709. elle fut abandonnée des Medecins, & *qu'ils lui déclarerent qu'elle ne pouvoit guérir.* Aucun Medecin n'atteste ce fait, un Chirurgien qui l'a traitée pendant quinze ans, asûre qu'il n'a jamais regardé ses maux comme incurables; celui même qui en a pris soin pendant les cinq dernieres années, remonte à l'origine de ses maladies, & fait entendre par le seul exposé qu'elles n'étoient pas sans remede. Des Medecins, des Chirurgiens commis pour examiner cette affaire, font la même déclaration. Ainsi s'écroulent la base & le premier fondement de cette merveille. Le Parti n'a cependant rien oublié pour lui donner tout l'éclat qu'il a pû. Il n'a point craint de compliquer des maladies, dont il est constant qu'Anne le Franc ne fut jamais attaquée. Elle dit dans sa rélation, que dès l'année 1718. *elle devint aveugle l'espace de quatre heures*, que *l'œil gauche lui revint un peu*; mais qu'elle ne pouvoit s'en servir *pour travailler & pour lire sans lunettes*; & qu'à *l'égard de l'œil droit, elle ne pouvoit distinguer un liard d'avec un écu, ce qui lui a duré jusques au tems de sa guérison.* Six témoins irréprochables, & plus en état que tout autre de connoître la verité de ce fait, déposent le contraire. Les uns la voyent trés-souvent, les autres sont ses plus proches Parents, sa mere, son frere, enfin les Chirurgiens qui l'ont vûë, l'un pendant quinze ans, & l'autre pendant les cinq dernieres années, tous conspirent unanimement à détruire ces faux allegués. *L'un dit qu'il ne s'est jamais aperçû que la vûë d'Anne le Franc fût mauvaise*; l'autre asûre *qu'elle ne se servoit point de lunettes.* Un Chirurgien dit qu'il n'y avoit à l'égard de la vûë qu'*une simple foiblesse.* Celui qui l'a traitée pendant cinq ans, atteste qu'elle ne lui a jamais dit *qu'elle eût mal aux yeux & qu'il l'a toûjours vû lire & travailler sans lunettes.*

Sixiéme & 8. Tem. 18. Tem. qui est le frere d'Anne le Franc 35. Tém. qui est la mere même, & les deux Chirurgiens.

Mais rien n'est plus précis pour détruire cette fable, que le témoignage du frere même de cette fille, qui sans autre interêt que celui de la verité, s'est crû obligé de donner au Public une réfutation exacte de la rélation de sa sœur. Voici comment il s'exprime sur le prétendu aveuglement: *Ah ma sœur est-ce vous qui parlez ainsi! Non, je ne vous crois pas capable d'avoir avancé un fait démenti par vôtre propre Chirurgien, & inconnu de toute la famille, je ne l'attribuë qu'aux Auteurs de la rélation, qui surs d'échoüer du côté du rétablissement subit de vos jambes, ont voulu suposer la guérison de vôtre vûë, pour étayer par cette preuve arbitraire & insensible, vôtre guérison totale dont toutes les preuves s'entredétruisent.... Trois mois avant vôtre prétendu Miracle, après avoir diné avec vous, vous lûtes en ma presence trés-couramment & sans lunettes, les Nouvelles Ecclesiastiques d'un petit caractere, que vos Maîtres vous donnoient exactement, ou comme des verités pour édifier & nourrir vôtre zéle, ou comme une pieuse Satyre pour rejoüir les malades du Parti.* L'Abbé le Franc fait ensuite une réflexion bien sensée. *Le mensonge si formel*, dit-il, adressant la parole à sa sœur, *que l'on vous met dans la bouche au sujet de la guérison de vos yeux qui n'en avoient nul besoin.... imprime un sceau de fausseté à tout ce que l'on arrange avec tant d'artifice dans le reste de vôtre rélation.*

Déclarat. de l'Abbé le Franc pag. 7.

En effet tout le détail de la maladie est également falsifié. Cette fille dit *qu'elle a passé toute sa vie dans des maladies continuelles & dans les douleurs les plus aiguës.* Ses voisins, ses amis, ceux qui l'ont traittée, déposent que ses maladies n'ont pas été sans de grands

grands soulagemens. Un témoin qui logeoit dans la même maison qu'Anne le Franc, atteste que vers le tems de Pâques 1730. *elle a commencé à avoir un visage de santé*, qu'il ne lui restoit plus *qu'une foiblesse dans les jambes qui ne l'empêchoit pas de se traîner dans sa chambre.* La déposition de ce Témoin est confirmée par plusieurs autres, d'où il résulte que le récit de la maladie, fait à plaisir par les Maîtres de cette fille, n'est qu'un tissu de mensonges & de faussetés.

L'histoire de la guérison est-elle plus véritable? Elle dit qu'*à peine elle eût fait sa priere sur le tombeau du sieur Paris, que ses douleurs cesserent aussitôt, qu'elle marcha sans peine jusqu'au Carosse; que comme elle revenoit, elle s'aperçut qu'elle n'étoit plus enflée, & qu'elle voyoit très-bien des deux yeux, qu'il lui restoit seulement une foiblesse dans les jambes, qui ne l'empêcha pas de marcher & de monter seule à son retour au cinquième étage où elle demeuroit.* *Voyez la Relat. & le Mandem. de M. l'Arch. de Par. du 15. Juil. 1731.*

Il est faux qu'elle *ait marché sans peine jusqu'au Carosse*; sa sœur & un autre témoin qui accompagnoient Anne le Franc à S. Medard, déposent qu'elle fut soûtenuë par deux personnes pour aller dans une Chapelle entendre la Messe, & que le Cocher la prit entre ses bras pour la mettre dans le Carosse. Il est faux qu'elle *ait été en état de monter seule au cinquième étage où elle demeuroit.* Sa propre sœur l'a démentie, ceux qui habitent la maison, & qui aiderent Anne le Franc à monter chez elle, ceux qui entendirent le Cocher se plaindre des efforts qu'il faisoit en la soûtenant, l'ont pareillement démenti. Tous ces témoins oculaires déposent que le 3. Novembre 1730. elle est allée à S. Medard avec une foiblesse dans les jambes, qu'elle en est revenuë dans le même état, & par consequent le Miracle qu'on dit être operé en sa personne, n'est qu'une fable inventée par l'impieté, & accreditée par l'imposture.

Que peut-on penser des manœuvres & des supercheries dont on a usé pour extorquer des certificats? Alteration, falsification, déguisement, tromperies de toutes les sortes. Les mêmes personnes dont on vante les signatures, interrogées juridiquement, reclament contre l'abus qu'on a fait de leur nom. L'un avoüe qu'il n'a signé qu'en cedant aux instantes sollicitations d'Anne le Franc, il déclare que s'il avoit à raporter la chose, il la raporteroit d'une autre façon; une autre confesse que le certificat lui a été extorqué *malgré elle*, & qu'*elle ne se souvient pas d'avoir dit qu'Anne le Franc avoit été guérie & marchoit librement*, parce qu'elle n'auroit pû le dire *avec verité.* D'autres attestent *qu'ils ont signé la rélation sans l'avoir luë*, qu'on les trompa en leur disant qu'il s'agissoit seulement de certifier que cette pauvre fille étoit malade, mais *qu'après l'avoir luë, ils l'ont trouvée bien impertinente.* Plusieurs assûrent qu'on a ajoûté dans l'Imprimé des choses qui n'étoient pas dans le Manuscrit qu'on leur fit signer. 1. *Tém.* 37. *Tem.* 21. *Tém.* 23. 28. 24. *Tém.* 27. 29. 39.

Or M. T. C. F. le Miracle operé dans la personne d'Anne le Franc, a été, pour ainsi dire, la premiere scêne de cette scandaleuse comedie. Le Parti des Refractaires ne parut pas douter du Miracle, ou plûtôt il le publia comme une démonstration évidente de l'aprobation que le Ciel donnoit à leur doctrine. Ils multiplierent les rélations, ils les embellirent de tous les raisonnemens & de toutes les reflexions que l'Auteur de l'Instruction fait valoir. Que peuvent-ils répondre lorsqu'on opose à leurs cris tumultueux des informations authentiques, lorsqu'on leur fait voir que la fausseté est prouvée avec cette évidence morale sur laquelle les jugemens les plus prudens & les plus importans sont appuyez parmi les hommes, lorsque perçant dans les ténébres dont ils veulent se couvrir, on révele à la face de tout l'Univers les plus indignes fourberies & les plus infames pratiques? L'hérésie s'est fait un front d'airain, elle ne rougit point, elle continuë encore à soûtenir ses chimeres, mais ses ruses & ses chicanes ne pourront la soustraire à l'ignominie.

De tant de Miracles, dit le Partisan de ces horribles profanations, operez au tombeau du sieur Paris, on n'a osé risquer de Procedures que contre un seul. „ Nous voulons bien en convenir. Mais cette Procedure n'a-t'elle pas constaté la fausseté, le mensonge? Des hommes capables de ces excez, ne doivent-ils pas perdre toute créance? Faudra-t'il pénetrer dans tous les labirintes que la fraude & l'artifice sçauront fabriquer? " *Instr. Past. de M. de Momp. p. 15.*

Mais, dit-on, la fille sur laquelle le Miracle s'est operé, n'est ni citée, ni interrogée, " *Ibid.*

ni entenduë. „ Quoi ! Vouloit-on proceder contre sa personne ? Vouloit-on lui faire subir à elle même la peine de sa témerité ? On la plaignit de s'être livrée à des Directeurs indignes de sa confiance, ne suffisoit-il pas pour arrêter la séduction, de substituer des faits véritables aux évenemens fabuleux ? " Les principaux témoins, ajoûte-t'on, sont „ mis à l'écart. „ Autre mensonge digne des Auteurs du prétendu Miracle. Et qui peut mieux sçavoir la situation de cette fille, que sa mere, son frere, sa sœur, ses voisins, ses propres Chirurgiens ? On prétend que les réponses des témoins apellez sont embroüillées, nous venons, M. T. C. F. de vous en citer quelques traits. Ils sont clairs, ils sont décisifs. " Des Chirurgiens, s'écrie-t'on, nommez pour visiter cette fille, ne disent point „ qu'ils l'ayent visitée. Les Medecins prononcent sans sçavoir par eux mêmes si les faits „ sur lesquels ils prononcent, sont véritables. Les faits sur lesquels ils avoient prononcé leur étoient connus par la rélation même d'Anne le Franc. N'avoit on pas pris assez de peine pour en faire l'exposé, & n'est-ce pas sur de semblables exposés que les Experts connoissent tous les jours la nature des maux ? Enfin nous ne finirions pas si nous voulions suivre la chicane dans tous ses subterfuges.

Ibid.

Ibid.

Ibid. p. 16.

Une requête présentée au Parlement de Paris & rejettée par ce Tribunal, est la derniere ressource de l'opiniâtreté. Cette requête ne contenoit autre chose que ces frivoles subtilitez, est-il étonnant qu'on n'y aye eu aucun égard ? Qu'Anne le Franc désavoüe humblement les imposteurs qui ont abusé de son nom & de son aveugle confiance, elle fera bientôt cesser la diffamation dont elle se plaint mal à-propos, & qu'elle ne peut imputer qu'à elle-même.

Quelque fiere que fut alors la contenance du Parti, il ne put se dissimuler le désavantage de sa cause. Quelle fut sa ressource ? Il multiplia les prodiges, il entassa évenement sur évenement, la discussion des faits ne tournant qu'à sa confusion, il tacha d'éblouïr du moins par le nombre, il suposa tous les jours quelque nouveau Miracle. En combien de manieres n'a-t'il point joué la crédulité du Peuple ? Enfin il imagine une punition divine authentiquement exercée contre la Veuve de Lorme : Parcourons les preuves & les réflexions que l'Auteur de l'Instruction fait à cette occasion.

Ibid. p. 40.

„ Y pense-t'on, dit il, quand on veut n'y reconnoître que du naturel ? Qu'on nous „ dise à quelles marques nous devons juger qu'une punition est surnaturelle, si toutes celles qui concourent ici pour nous faire porter ce jugement, ne prouvent rien. „ Falloit-il que le B. Diacre se montrât aux yeux des spectateurs, ou qu'une voix du „ Ciel annonçât ce que venoit d'éprouver la coupable. Ses larmes, ses regrets, ses „ sanglots, l'aveu de son crime, la confession publique qu'elle en fait, sont-ce des „ témoignages qu'il soit permis de rejetter ? La rélation dont le Confesseur a signé „ tous les exemplaires, porte un caractere de verité qui saisit tout homme qui veut „ lire sans prévention.

Racontons le fait simplement, dépoüillons-le de tous les ornemens étrangers, sous lesquels on veut ici le déguiser. Il ne sera ni plus honorable ni plus favorable aux Apellans, que la prétenduë guerison d'Anne le Franc.

Fait de la Veuve de Lorme.

Le 4. du mois d'Août 1731. sur le soir, on porta à l'Hôtel Dieu Gabriële Gautier veuve de Pierre de Lorme. Elle s'étoit trouvée mal sur le Tombeau du Diacre Paris. Cet évenement pouvoit préjudicier à la dévotion naissante qu'on vouloit inspirer pour le nouveau Saint. Il falloit chercher les moyens de prévenir ce mauvais effet, le plus court étoit de convertir cet accident en Miracle. On rapporta donc à la Mere Prieure de l'Hôtel-Dieu que cette femme avoit été frappée de Paralisie sur le Tombeau du Diacre Paris, *parce qu'elle y étoit allée par dérision*, & dans le dessein de se mocquer des prétendus Miracles. La Mere Prieure fait appeller un Prêtre, pour écrire, selon l'usage le nom de la Malade sur les Registres de la Communauté. Cet Ecclésiastique demande à la Veuve de Lorme si elle étoit malade lorsqu'elle étoit allée à S. Medard, elle répond que Oüy ; si elle y étoit allée par dérision, elle répond que Non. Plusieurs personnes entendirent ce premier témoignage, & confirmerent sa déposition.

M. Macmahon.

Il est à remarquer que dans le moment où la Veuve de Lorme fut interrogée, rien ne l'engageoit à user de dissimulation. Quel interêt, quelle crainte auroit pû lui faire cacher

la vérité? Un Prêtre lui demande quel étoit l'état de sa santé avant ce dernier accident; elle répond qu'elle étoit déjà malade; tout respire ici la simplicité & la vérité.

Le Lendemain la Mere Prieure fit prier M M. le Chantre & le Théologal de l'Eglise de Paris, de se transporter à l'Hôtel-Dieu dont ils étoient Superieurs, ils s'y rendirent. Ils prennent la Déclaration faite le jour précédent. Ils entendent encore ceux qui avoient oüi la Malade, disants qu'*elle étoit malade avant que d'aller à S. Medard, & qu'elle n'y étoit point allée par dérision.* Tous les Témoignages étoient uniformes, & l'on pouvoit, ce semble, s'en tenir là. Mais les deux Superieurs crûrent qu'il ne falloit rien négliger. L'après midy ils parlent encore à la Malade. Ils lui font les mêmes questions, ils reçoivent la même réponse. *Lorsque nous lui demandâmes*, disent-ils, *si elle avoit été au Tombeau de M. Paris par un esprit de dérision & de mocquerie, elle nous dit, Non, accompagnant ce mot d'un air & d'un geste, qui marquoit l'éloignement d'une pareille dissimulation.* Déjà cette femme leur avoit dit qu'elle étoit malade avant que d'aller à S. Medard. D'où il resulte qu'il n'y a pas dans tout cet évenement l'ombre & l'apparence d'un Fait miraculeux. La veuve de Lorme avant que d'aller à S. Medard, avoit déjà la même maladie dont on supose qu'elle y fut frappée, la Maladie ne fut donc pas subite. Elle n'y alloit point par *un esprit de dérision & de mocquerie*; elle n'a donc pas donné lieu au nouveau Saint d'exercer sur elle une vengeance & une punition éclatante. Ainsi quoiqu'en dise l'Instruction Pastorale, *ses larmes, ses regrets & ses sanglots* n'ont pû avoir pour objet un crime dont elle n'étoit coupable en aucune façon.

M M. Goulard & Courcier.

On trouve cette déclarat. au Secretariat de l'Archevêché de Paris.

Instruct. Past. pag. 40.

Cependant on nous cite un aveu & une confession publique de l'irrision. On nous cite une rélation signée par le Confesseur. Examinons la validité de ces témoignages.

Ibid.

M M. le Chantre & le Théologal venoient d'entendre de la bouche de la Veuve de Lorme le recit de la maladie. Le jour même ils aprennent que cette femme étoit visitée par une infinité de personnes, & qu'elle avoit changé de langage. Ils s'en informent par eux-mêmes, ils l'interrogent de nouveau, & en effet elle contredit entiérement la premiere déclaration tant de fois réïterée. Les deux Chanoines la lui objecterent: elle répond *qu'elle ne s'en souvenoit pas.*

Voilà une variation bien marquée, une contradiction bien sensible; la malade a dit le pour & le contre: Est-il raisonnable d'admettre plûtôt l'un que l'autre? Peut-on faire fonds sur un tel témoignage? On ne peut plus se décider que sur la déposition des témoins & sur les circonstances de cet évenement. Faisons sortir la verité, des nuages mêmes dans lesquels on a tâché de l'envelopper.

Le 6. Août le Confesseur de la Veuve de Lorme, communiqua à M. le Chantre le dessein qu'il avoit de faire recevoir par deux Notaires la nouvelle déclaration de sa Pénitente. M. le Chantre représenta au Confesseur les inconvenients de cette démarche, qui ne pouvoit être bonne qu'à produire un vain éclat & un grand scandale, après les déclarations contraires qu'on avoit entenduës plusieurs fois de la bouche même de la de Lorme. Le Confesseur promit d'abandonner son projet. Mais loin de tenir sa parole, il parut à l'Hôtel-Dieu avec deux Notaires, accompagnés d'un grand nombre de témoins, & en leur presence il dicta lui-même une déclaration dont il fut plûtôt l'Auteur que la Veuve de Lorme. Cette pauvre femme ne parla point & disoit tout au plus un *Oüi* mal articulé, l'Interprête expliqua ses intentions secretes, il dévelopa les motifs cachés du Pélerinage à S. Medard, il détailla les circonstances les moins connuës de l'évenement. Cette déclaration fut signée par les Notaires & inserée dans la rélation. Les Apellans sont-ils bien fondez à nous accuser ici d'incrédulité, d'impieté, parce que nous ne nous rendons pas à de pareils Miracles. N'y eût-il que la circonstance de variation & de contradiction, il seroit de la sagesse de suspendre au moins son Jugement; mais il y a plus, puisqu'on veut nous convaincre par des aveus & des déclarations authentiques; joignons ici toutes les piéces de ce procès, & mettons le Lecteur en état de juger. M. l'Archevêque de Paris sur le réquisitoire du Promoteur ordonna une Information juridique. M. l'Official se transporta chez la malade le 28. Avril 1732. il dressa un acte de la déclaration suivante, signée de neuf témoins: *Déclare se souvenir très-bien qu'avant & pendant l'accident qui lui est arrivé, elle n'a jamais mal pensé de M. Paris, qu'elle n'a point été a S.*

M. Chaulin Prêtre de S Jaques de la Boucherie.

L'Acte est au Secret. de l'Archevêché de Par.

Voyez la 4. Lettre Theolog. aux Défens. des convulsions pag. 55. & suiv.

Medard & au tombeau dudit sieur Paris pour se mocquer. " Cette même femme renduë à „ elle-même, joüissant d'une pleine liberté a fait encore à M. l'Official d'autres déclara- „ tions importantes. Nous nous contentons de raporter les principales. *Declare que depuis sa convalescence, on lui a dit que le Sr Chaulin pendant les premiers jours qu'elle a été mise à l'Hôtel Dieu, a fait dresser un acte par des Notaires en presence de témoins, dans lequel on assûre à ladite Déclarante que ledit sieur Chaulin lui avoit fait répondre de plusieurs faits audit acte, que ledit Chaulin a énoncés sous le nom d'elle déclarante, comme étant prié & requis par elle, avant que de l'entendre en Confession, de les rendre publics.* " Pour quoy „ lui avons fait faire lecture par nôtre Greffier, dudit acte, & des faits y énoncez, & „ après les avoir entendus, elle déclare, que lesdits faits ne sont pas conformes à la „ verité, n'avoir prié le sieur Chaulin d'en faire la déclaration en son nom, n'étant point „ alors en état de faire une pareille réquisition, ni même d'y penser; *de maniere que si on lui avoit demandé quelque chose où il auroit fallu dire* oüi *ou* non, *elle auroit répondu conformément à ce qu'on lui auroit dicté & inspiré.*

C'est ainsi, M. T. C. F. que la Veuve de Lorme, revenant à sa premiere déclaration, nous découvre les artifices d'une cabale impie, qui profite de la foiblesse d'un Malade, qui abuse de sa confiance, qui lui conseille & lui dicte des mensonges, & qui couvre son imposture de tout l'appareil de la sincerité. Peut-on donc assez détester la témérité de ceux qui applaudissent à de telles merveilles? Ont-ils pû se cacher à eux-mêmes les suites de cet affreux complot? N'ont-ils pas dû voir qu'en autorisant ces fables, ils canonisent la plus indigne fourberie? " La maniere, dit-on, dont Dieu a touché le sieur

Instruct. Past. de M. de Montp.

„ Chaulin, si peu suspect, les offres qu'il assûre qu'on lui a faites pour le corrompre, „ les violences où l'on s'est porté contre lui, le soin de dérober la femme à la connois- „ sance du Public: tout parle contre nos Adversaires, & découvre malgré qu'ils en „ ayent le fonds de leur cœur. „ Réflexion bien étrange dans un Auteur qui ne peut ignorer la publicité de l'imposture!

On demande comment la Veuve de Lorme, qui d'abord avoit tenu le langage de la vérité & de la candeur, a pû dans la suite se contredire ouvertement. Elle a expliqué le mistere à M. l'Official. Deux Personnages zélés pour le Jansenisme jusqu'à lui sacrifier leur honneur & leur conscience, ont conduit cette intrigue. Nous taisons par charité leurs qualités & leurs noms, mais nous ne pouvons celer la déclaration de cette femme. *Lorsque la Malade a commencé à être un peu mieux .... Quand on demandoit à elle déclarante, si elle n'avoit pas été pour se mocquer sur le Tombeau de M. de Paris. N. lui disoit de répondre* oüi, *& elle Déclarante disoit* oüi, *n'osant pas contredire ladite.. .parce que &c.... Declare que pendant sa convalescence, Madame N.... est venu voir elle Déclarante .... & qu'elle lui défendit de dire qu'elle Déclarante se fût trouvé mal dans sa Chambre la nuit qui préceda le jour auquel elle alla à S. Medard, ce qu'elle Déclarante exécuta dans la crainte, &c....*

Des traits si odieux ne doivent-ils pas couvrir d'un éternel oprobre les Apologistes des prétendus Miracles? Comment peuvent-ils prendre part à de si indignes intrigues? Ils se plaignent que cette pauvre femme ait cessé de paroître: Eh! quel azile peut mettre sa conscience à couvert de leurs attaques? Qu'ont-ils fait eux-mêmes d'Anne le Franc qu'ils déroberent aux yeux du Public, dès que sa présence fut inutile ou nuisible au stratagême impie des Miracles? Passons à d'autres faits M. T. C. F. qui ne meritent pas moins vôtre indignation.

1. Requ. de 24 Curez de Paris 13. Août 1731.

Vingt-quatre Curés de Paris ont presenté à leur Archevêque deux Requêtes, par lesquelles ils le requierent d'autoriser differents Miracles. A la premiere dattée du 13. Août 1731. étoient jointes cinq Informations faites pendant la vie de M. le Cardinal de Noailles.

Mand. de M. l'Arch. de Par. sur la Dis. au sujet d'Anne le Franc.

Remarquons d'abord que les Curez ne se déterminerent à cette démarche, qu'aprés la publication du Mandement de M l'Arch. de Paris du 15. Juillet 1731. Ce Mandement avoit mis dans le plus grand jour l'imposture & la fausseté du prétendu Miracle qu'on disoit être operé dans la personne d'Anne le Franc par l'intercession du Diacre Paris. Cet ouvrage pouvoit décrediter entierement le nouveau culte & l'étouffer dès sa naissance.

fance. Le Parti jugea qu'il falloit le relever par quelque grand éclat capable d'occuper le Public, d'éblouïr les yeux du Vulgaire, & de jetter dans l'embarras les Superieurs Ecclesiastiques.

Dans cette vûë on tire les cinq Informations des Archives secretes, où on les avoit soigneusement conservées, & on engage les 24. Curez à présenter leur Requête. Les aplaudissemens & les éloges leur furent prodiguez par les Fauteurs de cette manœuvre. Jamais triomphe ne fut celebré avec plus de joye, plus d'empressement. L'Auteur de l'Instruction se complait à en renouveller la memoire; il rapelle plus d'une fois cette fameuse Requête. " Vingt-quatre Curez de Paris dit-il, présentent Requête à leur Archevêque pour le suplier de faire informer des Miracles qui s'operent par l'intercession de M de Paris. Ils avoient joint à une prémiere Requête les Procès Verbaux de quatre Miracles constatés juridiquement sous feu M le Cardinal de Noaïlles. Dans une autre Requête ils indiquent treize autres Miracles dont ils offrent de fournir les preuves. „ Et ailleurs raportant la Requête de vingt huit Curez de Rheims dont les Curez de Paris ne sont que les imitateurs, il dit, " mêmes procedés injustes dans tout le reste. Vingt-huit Curez du Diocése de Rheims frapez des Miracles que Dieu opere au Tombeau de M. Rousse, présentent Requête à leur Archevêque..... Point de réponse. Vingt-quatre Curez de Paris font la même chose pour les Miracles de M. de Paris. Point de réponse. „ Mais le silence d'un Evêque en pareil cas est une réponse bien parlante, & même la seule qu'il lui convient de faire à des actes de cette nature.

Instr. Past. de M. de Montp. pag. 12.

Ibid. pag. 16.

Examinons les Informations, ce sont des piéces juridiques sur lesquelles roule la premiere Requête, ce fondement renversé, la Requête tombe, & il ne reste que la confusion de l'avoir présentée.

Jamais Informations plus suspectes, plus défectueuses, plus pleines de variations, de contradictions. Quel étrange secret dans la commission qu'on dit avoir été donnée par M. le Cardinal de Noaïlles pour informer! Les six grands Vicaires qui gouvernent le Diocése sous les ordres de ce Cardinal, n'ont nulle connoissance de cette affaire; son Eminence qui les consulte en tout, qui semble n'agir que par leur impression, se dément dans cette seule occasion de la confiance qu'il a en eux, il use de reserve, rien ne leur est communiqué, ils déclarent eux-mêmes qu'ils ont tout ignoré. Le Secretaire du Cardinal vient à l'apuy de cette déclaration, la commission s'est donnée à son insçû, il avoüe que cette affaire n'est point parvenuë jusqu'à lui, il ne se souvient pas même d'avoir jamais expédié aucune commission à ce sujet. Bien plus, il se tient une déliberation chez le Cardinal, un des Grands-Vicaires y propose de faire une Information sur les prétendus Miracles, la proposition n'est point admise, on la rejette : Circonstance bien singuliere & qui réünie à celles qui précedent, s'accorde peu avec la déclaration faite par l'Official & le Promoteur qui disent avoir été commis, ils protestent qu'ils ont été chargés d'informer, il faut les en croire sur leur parole; la commission qu'ils soûtiennent leur avoir été donnée & contresignée d'un Secretaire qu'ils ne peuvent désigner, a disparu.

MM. Vivant, Goulard, du Bourg, Coüet, Gueret.

L'Abbé Chevalier.

Toutes les Pieces & Actes se trouvent au Secretariat de l'Arch. de Par, M. Thomassin. M. Isoard.

Mais enfin suposons cette commission réellement donnée, comment est-elle exécutée? C'est un mistére qu'il n'est pas aisé de pénétrer, tout s'est passé dans les ténébres, & les Informations achevées au nombre de six ont été tenuës cachées pendant 2. années chez un Particulier qu'on en fit Dépositaire. On vouloit les faire éclorre dans le besoin, elles ont enfin vû le jour, non pas en entier. Il étoit à propos de suprimer celles qui attestoient sur la foy d'onze témoins la guérison d'un homme sourd & muët dont les oreilles sont encore aujourd'huy bouchées & la langue liée, elles ont été habilement mises à l'écart. Il en est qui ont paru si informes aux Curez mêmes, qu'ils s'en sont désistés. A quoy se reduisent donc celles qui sont données pour valables? Il ne s'en trouve que trois de six qui étoient portées par la commission. Jugeons de ces trois Informations par un des principaux faits qu'elles ont pour objet, il découvre ce qu'il faut penser de la maniere dont on a procedé. Le détail est honteux à raporter, il est connu, il suffit de dire qu'il s'y agit d'une maladie & d'une guérison qui l'une & l'autre étoient le fruit d'un crime déshonorant qui a été puni par une retraite

Le P. Fouquet de l'Orat.

Jean Nivet.

forcée de la Coupable. (*a*) Où est la bonne foy ? Que peut-on penser d'une Procedure qui colore du nom de Miracle un si infame évenement ? Quelle idée doit-on avoir de la sagesse & de la diligence des Juges qui ont informé, de la probité des temoins qui ont déposé ?

Passons à la deuxiéme Requête des mêmes Curez, elle réitere & confirme le scandale de la premiere. L'affaire du sieur le Doulx qui en est le sujet principal, décide seule du mérite de la Requête. La maladie du sieur le Doulx y est décrite, détaillée & certifiée (*b*) par gens du métier, & quelle maladie ! Les circonstances en sont effrayantes, les simprômes désesperans, tous les présages sinistres, ils n'anoncent rien moins qu'une mort prochaine; cependant qu'en est-il réellement ? Le croiroit-on ! Ces Certificats ne portent sur rien, ces descriptions détaillées sont des peintures de fantaisie, le caprice seul a conduit le pinceau, l'imagination a fourni le modéle au Peintre. Le sieur le Doulx luimême a dévoilé l'intrigue, Dieu l'a touché, il n'a pas résisté aux cris de sa conscience qui reclamoit contre l'imposture, il a crû devoir par une rélation (*c*) fidéle du fait, démentir celle que les Auteurs de la supercherie avoient publiée sous son nom ; il a parlé

(a) *Elizabeth Lallos avoit employé inutilement bien des Remedes pour cacher une grossesse qui la déshonoroit, & la faire passer pour une maladie réelle ; elle étoit sur le point d'accoucher, lorsqu'elle eut recours au Diacre Paris, ses couches furent heureuses, l'enfant fut baptisé à S. Sauveur, & porté dans la crêche des Enfans trouvés.*

(b) *Je le trouvay*, dit le Medecin dans son Certificat du 25. Juin 1731. *avec une fiévre des plus violentes, un point de côté très sensible, une toux convulsive & laborieuse, un ventre tendu, une respiration si convulsive & laborieuse, qu'il fut impossible de le confesser, parce qu'il ne pouvoit proferer deux paroles de suites. Les accidents persisterent dans cette violence jusqu'au soir qu'il survint une tension de ventre plus forte avec des mouvements convulsifs à la région du diaphragme & de l'estomach, un hoquet frequent, & un embarras de tête si violent, qu'il étoit pendant un espace de temps assez long, comme deux & trois heures, & souvent plus, dans une stupeur parfaite, sans qu'il pût voir, ni entendre, avec des mouvements convulsifs continuels dans les paupieres & dans les muscles du col, agitant sa tête d'une façon très-irréguliere, & qui se terminoient par des mouvements très-convulsifs des plus violents par tout le corps...*

„ *Le mardi*, continue le Médecin, *retombant dans la stupeur, & ensuite dans les violents mouvements convulsifs, le ventre toûjours tendu, & ménaçant d'une inflammation, la fiévre ayant toûjours persisté avec les simptomes les plus vifs qui puissent accompagner une fiévre maligne inflammatoire..... Revenant le voir le même jour pour la seconde fois*, poursuit le Médecin, *je le trouvay en parfaite santé, parlant sainement & facilement, demandant à manger, respirant librement, le poulx bon, fort & très-reglé, en un mot joüissant d'une parfaite santé.*

c) *Je me sens obligé en conscience*, dit ce jeune homme d. n. sa Lettre à M. l'Evêque de Laon, *pénétré d'un vif sentiment de douleur & de repentir, de découvrir à V. G. ce que c'est que le prétendu Miracle que l'on a débité à mon sujet, & que j'ay eu le malheur de répandre moi-même dans le Public. La lecture du Mandement de V. G. du 1. Décembre 1731 & la confiance que j'ay en elle, quoique je n'aye pas eu encore l'honneur de lui parler, m'engage à lui ouvrir mon cœur, & à lui demander ses ordres, pour reparer autant qu'il me sera possible le tort que j'y fait à la Réligion, en publiant un miracle dont je connoissois la fausseté.*

Je demeurois, dit-il, *à Paris à la Communauté de S. Hilaire. J'y tombay malade le Dimanche 17. Juin dernier 1731. c'est-à dire, que le rhume que j'avois depuis huit à quinze jours augmenta, & la force avec laquelle je toussois me donna la fiévre, & m'ôta l'appetit. L'on me saigna le Dimanche au soir, le Lundy matin le Médecin nommé Lemoine vint me voir, & ordonna encore une saignée de bras. Je fus fort surpris un moment après de voir un Prêtre de la Maison qui change souvent de nom, & qui se nommoit pour lors Bertil, me vénir parler de Confession, parce que je sçavois bien que je n'étois pas si malade. Le soir M. Marc Porte-Dieu de S. Estienne du Mont, vint pour me confesser, il me dit qu'il ne me trouvoit pas en danger, mais que c'étoit pour contenter les Messieurs de la Maison. Le Mardy matin quoique je ne fusse pas plus mal, il m'ap-*

avec liberté & avec franchise malgré les répugnances qui accompagnent de pareilles démarches, malgré les ménaces d'un Pere prévenu, malgré les esperances dont le flattoit un Parti puissant, il a rendu gloire à Dieu. La Cabale ne s'attendoit pas à ce dénoüement, elle admettoit déjà le nouveau Ressuscité dans sa plus intime confiance, déjà il avoit assisté à une Conference où il avoit vû *présider un Curé du Diocése d'Orleans travesti en Séculier & l'Epée au côté.* Il nous l'aprend lui-même dans sa rélation & nous fait apercevoir dans les Auteurs de cette indigne manœuvre, ces faux-Prophêtes dont parle l'Ecriture, *qui* (a) *prophêtisoient leurs rêveries, qui séduisoient le Peuple par le recit de leurs mensonges & de leurs merveilles. Ce qu'il y a d'étonnant*, dit le Seigneur, *c'est qu'ils prophêtisoient le mensonge ; c'est que les Prêtres aplaudissoient à de telles paroles, c'est qu'enfin mon Peuple s'y est laissé prendre & qu'il s'est plû à les entendre.*

A la vûë d'une séduction si marquée que penserons-nous des autres faits qu'on allégue dans cette Requête ? La croyance en cette matiere n'est dûë qu'à la bonne foy de ceux qui nous les proposent & des témoins qui ont été oüis. Ce préalable manque, la malice, la duplicité est découverte ; elle est prouvée ; les régles de la prudence humaine ne permettent plus de croire.

Un Auteur fameux par son attachement au Parti, a senti le ridicule de tous ces procedez, il n'a pû soûtenir le serieux avec lequel on tâchoit d'accrediter les prétendus Miracles, il a jugé que tous les témoignages qui les attestoient, portoient à faux, qu'ils se tournoient même contre leurs Auteurs, & contre la cause qu'ils défendoient. Il n'a pû retenir son indignation, & parlant de l'Auteur des Nouvelles Ecclesiastiques, *on ne* *Lettre à un Prof. de l'Orat. par M. Duguet.*

porta le S. Viatique & l'Extrême Onction ; il me dit encore que ce n'étoit pas qu'il me trouvât plus mal, mais que c'étoit pour satisfaire les Messieurs de la Maison. J'avois déja été saigné quatre fois, mais on ne me tiroit presque point de sang, ce qui fait que ces saignées ne m'affoiblirent point. Comme les discours qu'on me tenoit sur M. Paris ne me plaisoient point, & me fatiguoient beaucoup, je pris le parti de ne pas repondre sur cela. On publia que j'avois perdu connoissance, mais je suis en état de prouver le contraire en raportant bien des choses que j'ay vû, entendu & dit pendant tout ce temps. Mon mal de tête continua le Mercredy, ce qui ne m'étonna point, parce que j'y suis sujet, & que j'ay souvent ce mal plusieurs jours de suite. Le même jour sur les sept heures du soir, M. Daribat vint chez moy, c'est un Ecclésiastique du Diocése de Rodez, lequel demeuroit cy devant avec M. Tournus, & qui depuis que je ne l'ay vû a été mis a la Bastille, d'où il a écrit à M. Herault qu'il recevoit la Constitution, & que c'étoit M. Chevalier qui l'avoit engagé à signer un Acte d'apel. Ce M. Daribat mit dessous mon chevet du bois du lict de M. Paris & des Reliques de S. Bernard. Le Jeudy je commençay a cracher ce qui me soulagea beaucoup. Aussi-tôt le sieur Roze Diacre du Diocèse de Tours, demeurant à S. Hilaire, dit que c'étoit un Miracle de M. Paris, à quoy je ne pensois guéres, n'ayant jamais eu aucune confiance en lui. Mon mal de tête me quitta insensiblement, & le lendemain je fus en etat de sortir. Sur cela, on demande au Medecin Lemoine un Certificat qu'il donna ; mais comme M. Chevalier le lui raporta le lendemain sans ma participation, pour y corriger quelque chose, il dit qu'on n'avoit qu'à le faire comme on voudroit, & qu'il le signeroit, ce qu'il fit en effet. Ensuite on le donna au sieur Couravoz Chirurgien de la Maison, pour conformer le sien a celui du Medecin. Le sieur Bailly Chirurgien, pressé de la part de M. Gouge Curé de S. Jean au Bourg de Laon, en donna aussi un ; mais comme il n'étoit pas tel qu'on le souhaitoit, on l'engagea à en faire un semblable aux deux autres. Quoique je ne reconnusse dans ma guérison rien que de très-naturel, cependant on m'engagea à en faire une Relation qui la fit passer pour miraculeuse. M. Verger Chanoine de Tours me la corrigea deux ou trois fois, c'est cette Relation que j'ay l'honneur de vous envoyer, &c.

(a) *Prophetas somniantes mendacium, ait Dominus, qui narraverunt ea & seduxerunt Populum meum in mendacio & in Miraculis suis.* Jerem. 23. ℣. 32.

Supor & mirabilia facta sunt in terra, Prophetæ prophetabant mendacium, & Sacerdotes applaudebant manibus suis ; & populus meus dilexit talia. Jerem. c. 5. v. 30. 31.

doute point, dit-il, ni de sa foy en J. C. ni de son étroite persuasion des Miracles, mais on s'afflige avec raison de l'insigne témérité avec laquelle il en parle & du parallele scandaleux qu'il en fait... Il me parois, ajoûte-t'il, *dans tout cet article tant d'imprudence, de témérité, de faux zéle, de facilité à commettre la Religion & à l'abandonner aux doutes des impies, que je n'ay pû m'empêcher d'en montrer en détail les pernicieuses consequences, & je vous avoüe, Monsieur, que si dans la suite des Nouvelles, il se trouve quelque article aussi peu mesuré, vous ferez bien de vous en interdire la lecture.* Que cet aveu est accablant dans un homme lié de croyance & d'interêt avec les Partisans du nouveau Thaumaturge: Qu'il est décisif! Il n'est point fait en secret, il est publié sur les toits, la Requête des 24 Curez n'en balancera jamais l'autorité.

Il ne nous reste plus, M T. C. F. pour achever cet Ouvrage qu'à vous parler en peu de mots des Convulsions, qui, si l'on en croit quelques Auteurs du Parti, ont été la circonstance la plus merveilleuse des Miracles du Diacre Paris. L'Auteur de l'instruction juge à propos de passer sous silence ces évenemens. Doit-on lui tenir compte de cette discretion? Si ces Convulsions sont miraculeuses & surnaturelles, pourquoy en supprimer le recit? cette reserve est injurieuse à son Saint; si elles sont l'ouvrage de l'imposture, pourquoy ne pas l'anoncer & obvier par là ou du moins remédier au Fanatisme! Les Miracles & les Convulsions, dit un Docteur accredité dans la Secte, sont liées indivisiblement, on ne peut soûtenir les uns & rejetter les autres: l'Auteur de l'Instruction dissimule sa cause, quand il dissimule des faits qui ont une rélation nécessaire avec les évenemens qu'il canonise.

Coup d'œil en forme de Lettre.

Les Novateurs toûjours réünis quand il s'agit de combattre les interêts & les décisions de l'Eglise, se trouvent aujourd'huy divisés de sentimens sur les Scênes des Convulsions, les uns les regardent comme des operations théatrales qui ne meritent que du mépris, les autres les adoptent, & si l'on peut s'exprimer ainsi, les adorent comme autant de signes éclatans de la grandeur & de la bonté de Dieu. C'est ainsi que l'erreur se combat elle-même & fournit des armes à l'Eglise pour la détruire. Nous disons aux premiers: vous convenez que cette scandaleuse comedie ne peut être l'œuvre de Dieu, avoüez donc qu'elle est l'ouvrage de l'imposture & du mensonge, avoüez donc que la Doctrine qui s'étaye & se soutient par ces honteux stratagêmes, est une doctrine reprouvée, une doctrine impie, une doctrine indigne de J. C. & de son Eglise. Avoüez donc que des hommes capables d'en venir à de tels excès, sont des instrumens d'iniquité dans les mains du Pere du mensonge. Nous disons aux autres: Si vous croyez le surnaturel des convulsions sur la foi d'autrui, déferez à l'aveu de plusieurs Convulsionnaires, ils vous instruisent eux-mêmes des ressorts qu'on a fait mouvoir. Si vous vous en rapportez au témoignage de vos propres yeux, si vous y avez aperçû vous-mêmes du merveilleux, comparez ces spectacles à ceux qui se donnent tous les jours pour le divertissement public, comparez tour de souplesse à tour de souplesse, agilité à agilité, le parallele est parfait, il vous détrompera. Comment voulez-vous, ajoûterons-nous, que le Peuple fidéle adore la main de Dieu dans ces mouvemens convulsifs? Nous voyons qu'une partie de ceux qui ont le plus d'interêt à l'y reconnoître, ceux pour qui ces merveilles imaginaires ont été inventées, conspirent à les détruire? Ils voudroient, s'il étoit possible, en effacer la memoire, Ils sentent que dans l'esprit des personnes de bon sens elles impriment à tout le Parti une tâche qui le déshonore & qui aneantit la sincerité qu'il veut s'arroger; Ils comprenent que le contre-coup retombe sur leur Doctrine, & ils font tous leurs efforts pour séparer leurs principes & leurs sentimens d'avec les moyens odieux dont on se sert pour les apuyer. Enfin si une prévention opiniârre de la Sainteté du Diacre Paris vous dispose à croire & rend vôtre foy trop facile, ressouvenez-vous que vous êtes Enfans de l'Eglise, & qu'en cette qualité vous devez le sacrifice de vos propres lumieres au concert des premiers Pasteurs qui anathématisent la Doctrine du Réfractaire, la prévention ne tiendra pas contre une telle autorité. *La vie de M. Paris*, disent les Apellans, *a été brulée à Rome, les Miracles déclarez faux, en France quelques Evêques ont fait la même chose, & ce que nous connoissons des préventions des Evêques étrangers ne nous donne pas lien de juger qu'ils sont pour la plûpart plus favorables à la cause de M. Paris.* L'aveu est précis, il désigne

Instr. Past. de M. de Momp. pag. 27.

que la réünion de ceux qui forment la plus grande autorité visible en matiere de foy, & c'est par cette autorité que la vie, les Miracles, la Doctrine, & par une suite nécessaire, la Sainteté du Diacre Paris sont reprouvés.

L'Antiquité nous indique les moyens que le Seigneur a coûtume d'employer pour manifester ici bas la gloire de ses Saints. Il y a eu des Miracles operés à leurs tombeaux, en avoit-on jamais vû dont tout le merveilleux consistât dans des convulsions, & dans des convulsions aussi ridicules & aussi indécentes que celles que l'on nous vante? Les Saintes Ecritures, les Actes des Martyrs ne nous fournissent rien de semblable à tout l'apareil de ces merveilles. Les Partisans du Diacre Paris ont foüillé dans les monumens des siécles les plus fertiles en prodiges, la ressource a été inutile Que ne se font-ils raprochés de nos temps? Peut-être eussent ils été plus heûreux dans leurs recherches, ils pouvoient recourir au *Théatre sacré des Cevenes.* Ils eussent trouvé dans ces Annales de quoy fonder le parallele qu'ils cherchoient. C'est une description anticipée des évenemens qui nous sont aujourd'huy retracés, mêmes prodiges, même Fanatisme, même illusion. On peut voir dans le récit qu'y fait un des Acteurs de ces Comedies, que les Convulsionaires de nos jours ont eu des modéles, & qu'ils les ont copié fidélement.

Il y avoit chez mon Pere, dit il, un Berger nommé Pierre Bernard qui étoit un pauvre imbecille. Il me prioit quelque fois de le mener aux Assemblées, je n'osois pas le faire me défiant de sa foiblesse & par conséquent de son indiscretion. Je me hazardai pourtant une fois, & je le menai à une Assemblée qui se fit de nuit. Etant là je remarquai qu'il se mit à genoux & qu'il y demeura environ 2. heures, incontinent aprés il tomba comme mort, ensuite tout son corps fut beaucoup agité. Le lendemain il retomba & ses agitations furent extraordinairement grandes. Comme il étoit couché à la renverse, son corps se soulevoit & sautoit comme s'il avoit été ainsi secoüé par quelque homme fort. Nous eumes peur qu'il ne se blessât, & trois d'entre nous voulurent le tenir, mais il fut impossible d'arrêter la violence de ses mouvemens, il continua dans le même état en se frapant & il étoit trempé de sueur. Les mêmes accidens lui arriverent encore deux ou trois fois avant qu'il parlât. " Mais, continuë l'Historien, son grand Maître lui ayant ouvert la bouche, la premiere chose qu'il dit fut, qu'il avoit été ainsi tourmenté à cause de ses pechez. Dans la suite ses mouvemens furent plus moderez, & les paroles qu'il prononça furent autant de sollicitations pressantes à l'amandement de vie, s'exprimant en François, chose fort notable en ce pauvre simple Païsan. Ses discours étoient pathétiques, & il citoit à propos des Passages de l'Ecriture, comme s'il avoit sçû la Bible par cœur. " Y a-t'il rien de plus admirable dans tout ce qu'on nous raconte des Fanatiques modernes?

Déclarat. de Claude Arnassan à Londres le 7. Janvier 1707. The. sacré des Cevennes p. 31.

Veut-on trouver quelque chose de surprenant dans leur nombre? Il s'en faut bien qu'il égale la multitude qu'on fut obligé de poursuivre & de combattre. Il est dit au Théatre sacré des Cevenes; *que selon le calcul des personnes qui s'étoient apliquées à cet examen, il y en avoit pour le moins huit mille dans la Province. C'étoit particulierement dans les Assemblées qui se faisoient pour prier Dieu, qu'on en trouvoit beaucoup.* Veut-on comparer les Prophéties & relever l'excellence des prédictions Jansenistes? Les Inspirez du Languedoc aussi éclairés que ceux de la Capitale du Royaume, voyent en esprit la destruction de l'Empire anti-chrétien, le Regne de J. C. rétabli dans toute sa splendeur, & la vengeance de Dieu suspenduë sur la tête des persécuteurs, l'hérésie de nos jours ne parle pas un autre langage, elle n'imagine rien qui n'ait dejà été pratiqué, & en quelque sorte usé par les Ennemis les plus déclarez de l'Eglise. C'est donc pour nous, M. T. C. F. une obligation indispensable d'étudier la conduite de nos Peres, de rechercher les sages précautions & les autres moyens qu'ils oposerent, tantôt aux illusions artificieuses, tantôt aux impostures hardies des Hérétiques de leur tems. Nous aprenons par un Concile de Laodicée, que le stratagême impie des Miracles suposés étoit dejà connu des fauteurs de l'hérésie. *Il ne faut pas permettre*, dit le Concile, *que les Catholiques entrent pour prier & pour demander leur guerison dans les Cimetieres, ou comme l'on dit dans les tombeaux sacrés des Hérétiques. Mais ceux qui y sont allez, s'ils sont Fideles*, c'est à-dire Catholiques, *doivent être privez de la Communion & mis*

pag. 63.

Concil. Lao. an. 361. Can. 9. Nov. collect. pag. 782.

pour quelque tems en pénitence, & ceux qui se repentiront & qui avoüeront leur faute, on peut les admettre à la participation des S. S. Mistéres. (a)

Telles ont été les décisions de nos Peres, telle est la juste séverité qu'ils ont crû devoir employer dans les tems d'erreur & de séduction. Les exemples de ces Pasteurs vigilans sont pour nous des Loix respectables qu'il ne nous est pas permis de transgresser. Nos tems sont-ils plus tranquilles ou plus heureux que ces siécles si vénerables de la primitive Eglise? Vôtre foy est-elle plus affermie que celle de nos premiers Maîtres? Y a-t'il moins a craindre que vous ne tombiez dans les piéges de l'irréligion? Avez-vous à faire à des séducteurs moins dangereux, moins adroits, moins entreprenans? Hélas! Ils nous vantent sans cesse leurs progrès & le succès éclatant de leurs prophanes intrigues. Soyez donc toûjours sur vos gardés, M. T. C. F. aprouvez le zéle qui nous brûle, secondez nos efforts, priez l'Auteur & le Consommateur de nôtre Foi de nous donner une nouvelle ardeur & de nous inspirer les moyens les plus efficaces pour vous préserver des périls qui croissent sans cesse, & qui semblent chaque jour nous ménacer de plus près.

Jerem. 23. 16. *Nolite audire verba Prophetarum qui prophetant vobis & decipiunt vos, visionem cordis sui loquuntur, non de ore Domini........ Qui volunt facere ut obliviscatur Populus meus nominis mei propter somnia eorum quæ narrat unusquisque ad proximum suum, sicut obliti* Ibid. ✝. 27. *sunt Patres eorum nominis mei propter Baal.*

Donné à Embrun dans nôtre Palais Archiepiscopal le 5. Août 1733.

✝. PIERRE Arch. Pr. d'Embrun.

Par Monseigneur l'Arch. Prince.
DOULTRE.

(a) *Non concedendum in Cœmeteria & quæ Martyria Hereticorum dicuntur, orationis gratiâ & petendæ curationis, intrare: sed & qui ierint, si sunt fideles, incommunicabiles factos, ad pœnitentiam usque ad aliquod tempus redigi: pœnitentes autem eos, & errasse se confitentes, suscipi oportere.*